
Mémoire de fin d'études : "Les modalités spatiales de la fermeture résidentielle en ville : le cas de Liège et de Maastricht".

Auteur : Penning, Céline

Promoteur(s) : Tieleman, David

Faculté : Faculté d'Architecture

Diplôme : Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme

Année académique : 2022-2023

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/18092>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



UNIVERSITÉ DE LIÈGE – FACULTÉ D'ARCHITECTURE

LES MODALITÉS SPATIALES DE LA FERMETURE
RÉSIDENTIELLE EN VILLE
Le cas de Liège et Maastricht

Travail de fin d'études présenté par Céline PENNING en vue de l'obtention du grade de Master en
Architecture

Sous la direction de : David TIELEMAN

Année académique 2022-2023

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire :

Je remercie tout d'abord mon promoteur, Monsieur Tieleman, pour sa patience, sa bienveillance et ses conseils judicieux qui m'ont permis de construire ma réflexion dans ce travail et qui m'ont aussi recentré lorsque je m'égarais.

Je tiens également à remercier mes lecteurs, Madame Amighetti, Madame Maes et Monsieur Dawans, d'avoir accepté de participer au jury de ce travail, mais aussi pour leur écoute et le temps qu'ils m'ont accordé pour discuter de mon sujet d'étude.

Ma gratitude est encore une nouvelle fois exprimée envers Madame Maes, Monsieur Tieleman et Monsieur Dawans, qui ont été avant tout des professeurs exceptionnels et passionnants que j'ai pu rencontrer au cours de ces cinq dernières années d'études et qui m'ont construit jusqu'à l'élaboration de ce travail.

Je remercie mes amis, et surtout ceux de la faculté avec qui cela a été une année certes éprouvante, mais riche en leur compagnie.

Enfin, un grand merci tout particulièrement à mes parents de leur soutien et de leurs relectures, à ma maman pour son attention et sa patience, et à mon papa, pour m'avoir suivie dans mes aventures à Liège et à Maastricht pour ce travail.

ABSTRACT

Dans un monde où la sécurité semble devenir une normalité et un argument de vente évident, les quartiers résidentiels de nos villes européennes prennent part silencieusement à une tendance de l'enfermement de l'habitation, par la *fermeture résidentielle*. Le plus souvent, cet enfermement est reconnu par des caractéristiques plutôt communes, tels que la clôture, les dispositifs technologiques de surveillance,... et apparaît sous le terme générique de *fermeture résidentielle*. Pourtant il recèle bien plus de subtilités qui sont encore peu exploités, ou du moins encore peu reconnues par notre société européenne pour la perception de nos habitations. Les complexités de l'enclavement vont donc engager ce mémoire un (re)questionnement à sa définition et de ses modalités, au vu des manquements présents à ce propos dans les lectures scientifiques. La réponse à cette recherche se traduit par la conception d'un outil d'analyse des modalités spatiales de la *fermeture résidentielle* en ville, accompagnée d'une étude de cas sur Liège et Maastricht. La méthode de ce travail se veut donc inductive, avec l'élaboration de cette grille par deux apports : les théories existantes de la littérature scientifique à ce sujet et les nouvelles modalités sur l'enclavement observée à Maastricht et à Liège.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
PARTIE I : ÉTAT DE L'ART	11
1. Définitions au préalable de notions socio-spatiales	14
2. Composantes et origines de la fermeture résidentielle	27
3. Vers une définition opérationnelle de la fermeture résidentielle	31
4. Finalisation de la question de recherche	40
PARTIE II : MÉTHODOLOGIE	42
1. Préconception de la grille d'analyse avec la théorie existante	45
2. Observation de l'enclavement par l'étude de cas	47
3. Limites de la recherche	50
4. Synthèse de la méthodologie	51
PARTIE III : GRILLE D'ANALYSE	52
1. Les maillages spatiaux	54
2. Les modalités de la fermeture résidentielle et les questionnements	61
3. Les supports de recherche et les documents de réponses	67
PARTIE IV : ÉTUDES DE CAS	70
1. MAASTRICHT	73
1.1. Choix des quartiers analysés pour Maastricht	75
1.2. De Heeg (Langendaal)	77
1.3. Heugem (Malvabeemd)	83
1.4. Jekerkwartier (Looiershof)	89
2. LIÈGE	93
2.1. Choix des quartiers analysés pour Liège	95
2.2. Sart-Tilman (Route du Condroz et Sart aux Fraises)	97
2.3. Cointe (le parc privé)	104
2.4. Centre (îlot Saint-Michel)	109

CONCLUSION	114
BIBLIOGRAPHIE	117
TABLEAU DES FIGURES	121
ANNEXES	125

INTRODUCTION

Depuis plusieurs décennies, les quartiers résidentiels de nos villes européennes prennent part à une tendance progressivement normalisée de l'enfermement et du repli sur soi. En effet, cette nouvelle manière d'habiter se manifeste comme une nouvelle forme urbaine procurant un environnement sécurisant et tranquille, ce qui séduit l'individu pour son choix d'habitation. À première vue, cette tendance se caractérise par des dispositifs physiques assez variés : des murs, clôtures, haies, systèmes d'alarme,... Mais cachent en réalité, une véritable mise en place de stratagèmes de la part de l'habitant, pour apporter la sécurisation et la protection de son espace privé. Ces dispositifs protecteurs vont permettre principalement de rendre l'accès et la vue de ce lieu, plus ardu et décourageants pour quiconque d'étranger au quartier. Cependant, en revenant ainsi finalement à un système de forteresse médiévale et en souhaitant se protéger de l'extérieur ces quartiers s'inscrivent dans un phénomène d'auto-enclavement résidentiel, la *fermeture résidentielle* (Madoré, 2004a). Selon les études réalisées sur cette nouvelle occupation urbaine de l'habitat, celle-ci s'intègre dans un contexte social-spatial plutôt vaste, dès lors il ne sera repris que trois grandes composantes : l'encouragement de la privatisation des biens par le programme néo-libéral étendu en Europe (Davis & Monk, 2008), le développement du sentiment d'insécurité et de la peur du crime (ENS de Lyon avec Body-Gendrot, 2007, 19 avril), et la périurbanisation (Charmes, 2005).

Si la *fermeture résidentielle* devient petit à petit une tendance en terme d'habitat, elle n'est pourtant pas encore si réellement connue et assumée dans son entièreté. En effet, malgré que le phénomène soit globalement répandu en Europe (Loudier-Malgouyres, 2013), Il est pourtant rejeté et négligé dans sa définition et sa représentation, au point d'en être dépourvu d'appellation générique, si ce n'est que la nomination de *fermeture résidentielle*. Si la définition de chacun des termes de ce phénomène est donnée, cela montrerait que ce dernier ne s'applique uniquement dans le cadre d'ensembles d'habitations, avec les caractéristiques de fermeture par un dispositif physique et par le contrôle technologique et/ou humain des accès à ces ensembles (Billard & Madoré, 2010). Ainsi, cette simple définition donnée sur le phénomène paraît un peu floue et vaste, offrant la possibilité à de multiples interprétations : Qu'est-ce que la *fermeture résidentielle* représente-t-elle réellement ?

En réalité, pour l'habitant, cela lui importe peu de connaître le nom de ce phénomène ou encore ses caractéristiques, tant que l'enclavement lui apporte un habitat sécurité et un confort en terme de tranquillité vis-à-vis de l'espace public. Cependant appliquer la *fermeture résidentielle* n'est pas sans risque pour la ville : cette dernière peut être contrainte à des tendances des ségrégations socio-spatiales par la mise en place d'une fermeture d'un territoire par un groupe d'habitants, pouvant aller dès lors jusqu'à de la fragmentation urbaine. Si tous les quartiers

pratiquent ce genre de fermeture, ce phénomène peut entraîner la formation d'agrégats de quartiers, distincts spatialement et socialement, ce qui peut avoir des conséquences sur le fonctionnement d'une ville, prônant pourtant la mixité sociale pour sa vitalité (Ascher, 2008 ; Loudier-Malgouyres, 2013). En fonction du type d'enclavement et ainsi de l'intensité de la ségrégation socio-spatiale présente, le quartier peut dès lors inclure ou non les espaces publics, ce qui, dans le second cas empêche le passant étranger de pouvoir profiter de ces derniers (Dorier & Dario, 2018). Dans ce cas-ci, les espaces publics passent de la qualité d'ouverture à un degré de fermeture, pouvant dans certaines situations, totalement changer l'affection de ces derniers. En conséquence, plus la *fermeture résidentielle* est grande, moins il y a d'espaces publics pour un environnement urbain et plus la ségrégation socio-spatiale sera forte.

Suite à la présentation d'une définition existante peu concluante sur l'enclavement (Billard & Madoré, 2010) et de la possibilité d'une déclinaison de la fermeture sur l'espace public, cette nouvelle tendance urbaine est considérée comme plus complexe et plus vaste que ce qu'il est imaginé actuellement. Alors il est tenté de définir la *fermeture résidentielle* comme étant nuancé dans ses propos et abordant un degré de fermeture assez variable et étendu. De ce fait, le sujet a concrètement besoin actuellement d'une délimitation claire de ses caractéristiques d'intervention dans l'espace résidentielle. C'est pourquoi, cette recherche portera sur les modalités spatiales de la *fermeture résidentielle* en ville. La réponse à cette recherche se fera par la conception d'un outil d'analyse de ces modalités spatiales, permettant d'apporter une délimitation et une représentation précise du phénomène d'enclavement dans son ensemble. L'outil conçu se verra accompagné d'une étude de cas, sur les villes de Liège et de Maastricht. Si le choix s'est porté sur l'étude de ces deux villes frontalières situées en Europe, c'est d'abord pour obtenir un maximum d'informations concernant les caractéristiques de la *fermeture résidentielle*, aussi par la suite, pour comparer leur type d'enclavement entre elles. Ainsi, cette étude de cas est réalisée dans le but d'apporter des informations supplémentaires sur des modalités possibles dans la réalité résidentielle de villes européennes.

Ainsi, pour mener à bien cette recherche, le travail se scindera en quatre parties :

- **La partie I - État de l'art** concernera tout d'abord l'explication de quelques notions socio-spatiales, les origines et enfin, les connaissances concrètes sur les modalités possibles de phénomène de *fermeture résidentielle*.
- **La section II - Méthodologie** abordera le processus de la recherche par la méthode inductive de la création de l'outil d'analyse.

- **La section III - Grille d'analyse** décrira les différentes parties qui ont construit la grille d'analyse des modalités de la *fermeture résidentielle*.
- **La section IV - Etude de cas** relatera les différentes observations et modalités retenues depuis les enquêtes de terrain sur Liège et Maastricht

PARTIE I : ÉTAT DE L'ART

Avant d'explorer le concept de *fermeture résidentielle* de manière plus approfondie, il est nécessaire de définir quelques notions socio-spatiales en premier lieu. Utilisées tout au long de l'étude, la définition de ces dernières au préalable est donc essentielle afin de garantir une compréhension aisée lors de la lecture et une bonne utilisation de ces termes au sein du travail. Chacune de ces notions théoriques ont été choisies avec soin et au fur à mesure de l'étude, suite à la découverte de leur intérêt pour comprendre la thématique : en effet, dans un premier temps, des termes relatant le fonctionnement d'un groupe social seront nécessaires d'être explicités, comme la cohésion sociale, les normes légales et sociales, et le contrôle social. S'ensuivra alors tout ce qui touche au quartier, mais aussi sa sécurité, son rapport avec les individus et la valeur de ses espaces. Les termes concernés par cette catégorie sont la prévention situationnelle, le neighborhood watch, le defensible space, l'espace public / semi-public / semi-privé / privé et la stérilisation de l'espace. Enfin, pour clôturer cette section de définitions socio-spatiales, le repli des individus et ses conséquences sur la ville sera abordé via les concepts d'habitus et d'entre-soi, de ségrégation socio-spatiale et fragmentation urbaine. Suite à l'explication de toutes ces notions, le lecteur pourrait ainsi rester concentré sur le questionnement de ce travail à propos de la *fermeture résidentielle*, tout en ayant pris connaissance de prémisses théoriques socio-spatiales nécessaires.

Après cet avant-propos de concepts et de définitions, l'état de l'art se concentrera dès lors sur l'enclavement résidentiel. Une première partie se penchera plutôt, de manière globale, sur le contexte favorable à la création du phénomène de *fermeture résidentielle*, en abordant rapidement ses facteurs déterminants. En effet, l'enclavement peut prendre ses origines dans diverses raisons, mais trois grandes composantes seront retenues pour ce travail : l'encouragement de la privatisation des biens par le programme néo-libéral étendu en Europe (Davis & Monk, 2008), la périurbanisation (Charmes, 2005) et le développement du sentiment d'insécurité et de la peur du crime (ENS de Lyon avec Body-Gendrot, 2007, 19 avril). Toutefois, il sera possible de rapporter une quatrième composante à la *fermeture résidentielle*, celle de l'usage du marketing et de campagnes de vente sur l'enclavement. Cependant, cette dernière origine peut être discutée, en raison qu'elle ne serait qu'un élargissement ou bien une combinaison des trois composantes mises en évidence dans ce travail. Elle sera toutefois abordée également dans cette partie du travail, achevant ainsi les origines de la *fermeture résidentielle*.

La deuxième et dernière partie de cette revue de littérature sur la thématique étudiée, sera le coeur du questionnement de cette étude : elle tentera de reprendre les connaissances de la littérature scientifique au sujet des différentes modalités que peut prendre la *fermeture résidentielle*. Ces

connaissances seront reprises généralement par Gérard Billard et François Madoré, Élisabeth Dorier et Julien Dario, Céline Loudier-Malgouyres, et enfin par Nicolas Soulier. L'ensemble des études de ces auteurs contribueront à la construction d'une base théorique à la question posée dans le travail, à savoir quels sont les modalités de la *fermeture résidentielle*.

1. Définitions au préalable de notions socio-spatiales

Cohésion sociale

La cohésion sociale, en vogue depuis plusieurs dizaines d'années dans les politiques sociales des villes, est en fait, un concept ayant vu le jour sous la pensée durkheimienne (Bernard, 1999 ; Boisard, 2008, avril ; Donzelot, 2006 ; Tourev, n.d.). En effet, le sociologue, dans le cadre d'analyse de la division du travail à l'époque, définissait ce concept comme étant « l'état d'une société, d'un groupe ou d'une organisation où la solidarité est forte et les liens sociaux intenses » (Tourev, n.d.). Dans ce système, les individus sont donc interdépendants des uns et des autres pour l'accomplissement de tâches au sein du groupe. Ainsi la cohésion sociale se base sur la solidarité objective (Boisard, 2008, avril ; Donzelot, 2006). Longtemps ignorée après son apparition (Donzelot, 2006), la cohésion sociale a fini par charmer les villes dans un but de construire leurs promotions sociales. Pourtant, le concept de cohésion sociale tant apprécié par les politiques d'aujourd'hui se trouve être bien loin de celui défini par Durkheim : les termes énoncés par l'auteur ont effectivement perdu leur crédibilité en raison qu'ils sont dépassés pour la société contemporaine (Boisard, 2008, avril ; Donzelot, 2006). Dans un contexte actuel de ségrégation sociale et d'individualisme, les individus prennent de plus en plus leurs distances avec les « engagements collectifs traditionnels [...], avec leurs différentes communautés d'appartenance ». La société serait plongée dans « un certain désenchantement envers le collectif [...] et un certain désintérêt envers l'agir ensemble » (Boisard, 2008, avril, p.9). La solidarité objective présentée par Durkheim dans ses études sur la division du travail, semble être totalement dissoute. Ainsi, le concept de cohésion sociale du sociologue doit pouvoir s'adapter à ces changements sociaux et c'est d'ailleurs ce qui va la rendre populaire auprès des politiques sociales. En effet, la nouvelle cohésion sociale tente de lutter contre les inégalités sociales et de prévenir l'exclusion et la pauvreté, en maintenant une mixité sociale (Ascher, 2008 ; Boisard, 2008, avril ; Donzelot, 2006 ; Tourev, n.d.). Pour pouvoir instaurer cette paix sociale, il ne saura donc plus possible de se baser sur la solidarité objective : dès lors, le principe de confiance envers les autres individus et le consentement envers les autorités seraient les bonnes fondations d'une cohésion sociale (Bernard, 1999 ; Donzelot, 2006).

Toutefois, malgré les ambitions des politiques sociales des villes à prôner cette cohésion sociale et de combattre les ségrégations, le concept reste vague, indéterminé et peu réaliste. Elle reste tout de même fragile face à l'individualisme omniprésent dans la société, mais également face à l'augmentation de communautés et de quartiers de plus en plus fermés ((Ascher, 2008 ; Bernard, 1999 ; Boisard, 2008, avril ; Donzelot, 2006).

Le concept de cohésion sociale aura son importance pour la *fermeture résidentielle* : cette dernière sera d'autant plus forte si un groupe possède une cohésion sociale au sein de leur enclavement.

Normes sociales et normes légales

Pour définir les termes de normes sociales et de normes légales, il est d'abord évident de comprendre le sens du mot « norme » pour une société. Une norme, « c'est une règle, une loi auxquelles on doit se conformer. La norme est l'ensemble des règles de conduite qu'il convient de suivre au sein d'un groupe social » (Tourev, n.d.). Pour développer les différents aspects que peut prendre une norme, l'ouvrage « Outsiders » d'Howard S. Becker semble le plus approprié. De ce fait, le contenu de cette section dédiée aux normes se référera par l'ouvrage en question (Becker, 1963/1985), sauf si mention du contraire, au travers de l'apport d'informations supplémentaires. Par l'approche du concept de déviance que traite l'auteur, celui-ci tente de définir en réalité les origines de cette déviance, à savoir les normes. En effet, selon Becker, si la déviance existe, c'est parce qu'elle est un défaut d'obéissance aux normes d'un groupe social, une transgression. Cependant si les normes dudit groupe n'existaient pas, il n'y aurait pas lieu de transgression, et donc aucun déviant désigné. De même, si l'individu désigné comme « outsider » (Becker, 1963/1985, p.25) par un groupe social, mais qu'il ne se considère pas comme déviant étant donné qu'il ne reconnaît pas les normes de ce groupe, il n'y aura pas de transgression depuis son point de vue. Ainsi, l'application d'une norme engendre une certaine déviance, liant intimement les deux notions.

Si les normes existent (et dans ce cas, la déviance aussi), elles n'apparaissent pourtant pas spontanément. Elles sont créées avant tout par des individus, que Becker les nommera « entrepreneurs de morale » (Becker, 1963/1985, p.171). Ils construisent les normes de leur propre initiative dans un but humanitaire, pour le bon vivre ensemble et la cohésion sociale d'une société. Toutefois, dans leur croisade d'imposition de normes, les entrepreneurs de morale n'ont pas toujours, voire que très rarement, des intentions pures et altruistes : ils agissent la plupart du temps pour leur propre pouvoir économique et/ou politique, et également pour garantir un meilleur contrôle social du groupe. Pour instaurer une norme, l'individu créateur doit passer par un processus de mise en place, constitué de trois étapes : l'initiative (pouvoir prendre l'initiative de faire punir), « Crier au voleur » (attirer l'attention d'un groupe) (Becker, 1963/1985, p.146) et enfin, l'avantage (ce que pourra en tirer l'individu à appliquer la norme). Dès lors, en fonction de la réalisation de ces trois étapes, la norme pourra ou non entrer en application.

Malgré une définition commune et un processus d'application commun, les normes ne sont pas toutes considérées à un même niveau d'interprétation pour tout le monde, étant donné l'aspect

diversifié de notre société par le nombre d'ensemble et de groupes. Ce qui donnera lieu à des écarts de perception et de jugements quant à la légalité d'une norme et à la distribution de l'étiquette de déviant. D'une manière générale, il sera possible de traiter les normes en plusieurs types, en fonction du groupe qui les instituent : tout d'abord en distinguant les normes légales aux normes sociales. Les normes légales, dites également les normes juridiques, ont un caractère plus formel et impersonnel (décrets, traités officiels, lois,...) qu'à l'inverse, les normes sociales, avec leur aspect plus informel, sont quant à elles connues par l'inculcation de la morale et des traditions d'un groupe social. Formelles ou informelles, les normes sociales vont pourtant être bien plus précises dans leurs prescriptions par rapport aux normes légales. En effet, tous les membres d'un groupe social apprennent par le processus de socialisation les valeurs primordiales des normes imposés par ce groupe, qui vont concerner précisément le comportement de l'individu : ce qu'il est autorisé à faire ou à ne pas faire, ce qu'on est attendu de lui, ses habitudes,...(Tourev, n.d.). Il n'existe aucune ambiguïté dans sa conduite au sein du groupe.

Enfin, il est important de préciser que si un individu décide de transgresser une norme d'un groupe, il obtient certes l'étiquette de déviant de la part des autres membres, mais il se risque aussi à être sanctionné. En fonction du type de norme, ces sanctions peuvent aller de la plaisanterie, l'exclusion,... à l'emprisonnement, l'amende (Tourev, n.d.).

Comme pour la cohésion sociale, les normes légales et sociales seront utilisées dans un groupe pratiquant la *fermeture résidentielle*, rendant l'enclavement plus fort.

Contrôle social

Pour s'assurer que les normes créées par les entrepreneurs de morale soient bien respectées selon le groupe dans lesquelles elles sont entrées en vigueur, les individus sont soumis au contrôle social. Dans un but de contre-carrer la déviance d'un individu face aux normes, le contrôle social est « l'ensemble des moyens et des pratiques, formels ou informels, mis en oeuvre au sein d'une société ou d'un groupe social, pour que ses membres agissent en conformité avec les normes dominantes en vigueur » (Tourev, n.d.). Ce concept va donc permettre de maintenir l'ordre social et le respect des valeurs du groupe concerné, en agissant sur le comportement individuel et en sanctionnant, avec l'exercice d'un pouvoir (Becker, 1963/1985 ; Carrier, 2006 ; Lochak, 1978 ; Tourev, n.d.). Ce pouvoir et les moyens dont dispose le contrôle social doivent cependant être acceptés par les individus de la société ou du groupe social pour être durable : le contrôle sera plus difficile à maintenir dans le cas où il est imposé par la contrainte (Beckers, 1963/1985 ; Pruvost, 2022, 2 mars). S'il est par contre laborieux de faire accepter la position d'un contrôle social, il y a

toujours la possibilité d'employer des mécaniques plus subtiles, influençant les conceptions et les valeurs du groupe social. Celles-ci peuvent par exemple, faire appel à la propagande de nouvelles conceptions par des personnes dignes de confiance pour le public (Beckers, 1963/1985 ; Pruvost, 2022, 2 mars). Toutefois, le contrôle social peut s'avérer fragile et inefficace lorsqu'un individu prend conscience de systèmes permettant de déjouer la soumission à ce contrôle et éviter d'être sanctionné (Beckers, 1963/1985).

Comme il a été abordé, si un individu ne respecte pas le contrôle social imposé ou qu'il possède un comportement néfaste pour le groupe, celui-ci peut donc subir des sanctions, qui sont en fait celles qui ont été cités lorsqu'il y a une transgression de norme. Malgré la répression appliquée par le contrôle social, celui-ci n'est pas toujours négatif, il peut effectivement parfois prendre des aspects positifs : si les comportements d'individu sont conformes aux valeurs préconisées, alors ces derniers se verront félicités et récompensés (Beckers, 1963/1985 ; Pruvost, 2022, 2 mars ; Tourev, n.d.).

Bien qu'il est évident de tous que le contrôle social lutte contre la délinquance et impose ses valeurs au groupe, ce concept reste pourtant très vaste et controversé, approprié de beaucoup de manières par plusieurs sociologues (Carrier, 2006 ; Pruvost, 2022, 2 mars ; Tourev, n.d.), et est au final, « multiforme » dans notre société (Lochak, 1978, p.158). Pourtant, il est possible d'y distinguer deux catégories : le contrôle formel et le contrôle informel. Tout comme pour les normes sociales et légales, le côté formel est imposé plutôt par les institutions (la police, la justice,...), tandis que le coté informel est diffusé au sein de groupes sociaux dont l'individu appartient et a des interactions quotidiennes (école, quartier, famille,...) (Pruvost, 2022, 2 mars ; Tourev, n.d.).

Comme pour la cohésion sociale et les normes, le contrôle social sera dès lors utilisé dans un groupe pratiquant la *fermeture résidentielle*, rendant l'enclavement plus fort.

Prévention situationnelle

Afin de comprendre la *prévention situationnelle*, il est important d'abord de saisir le sens du mot *prévention*. Prévenir, c'est anticiper, intervenir en amont, agir en connaissance de cause(s). Dans le cas de prévenir un crime, c'est pour notamment empêcher que ce dernier soit commis, sans pour autant pratiquer la répression (action visant à sanctionner un individu). Ainsi, pour pouvoir prévenir le délit, il y a la possibilité d'agir par des prédispositions, ou bien sur les situations et occasions. Tandis que la première manoeuvre, dite la prévention sociale, contribue à la prévention chez les jeunes individus de comportements délinquants ou inadaptés dans la société, la deuxième possibilité de prévention va plutôt intervenir dans une dimension de protection des biens et des

personnes, c'est-à-dire la prévention situationnelle (Cusson, 2009). Bien qu'elle fut découverte assez tard dans les années 70 alors que la prévention sociale quant à elle était déjà relativement développée en criminologie (Cusson, 2009 ; Wyvekens, 2008), la prévention situationnelle a aujourd'hui beaucoup de succès. Selon Securitas, une entreprise spécialisée et reconnue dans le monde de la sécurité pour ses services de protection dans les habitations et autres, ce type de prévention « vise à dissuader les potentiels auteurs d'actes de malveillance de passer à l'acte en intervenant sur l'environnement le plus en amont possible » (France Securitas, 2021, 9 novembre). Pour se faire, des mesures d'urbanisme, d'architecture ou techniques sont mises en place, prônées par la loi¹ (France Securitas, 2021, 9 novembre ; Wyvekens, 2008). Ces mesures, nombreuses et variées, peuvent être classifiées en huit catégories, selon l'auteur Maurice Cusson : les surveillances et les vérifications, les protections physiques, les contrôles d'accès et de sortie, les contrôles de moyens et de l'information, les détournements, les désintéressements, les alternatives et les apaisements. Elles peuvent aussi bien faire appel à une intervention humaine (gardiennage, contrôleurs,...), ou bien à une intervention technologique ou physique (vidéosurveillance, étiquette électronique sur les vêtements,...). Ainsi, la prévention situationnelle regorge de nombreuses possibilités pour réduire les gains et augmenter les risques de l'acte de délinquance, mais celle-ci garde toujours comme objectif premier l'abandon du crime de la part du délinquant (Cusson, 2009 ; France Securitas, 2021, 9 novembre).

De manière générale, la prévention situationnelle est largement pratiquée aujourd'hui et accessible à tous, cependant il est nécessaire d'ajouter que les mesures de prévention mises en place doivent être ajustées et correspondre à la vie des résidents et leurs activités, ou sinon ces mesures s'avéreront inefficaces (Cusson, 2009). En effet, si par exemple il n'y a pas un œil derrière la caméra ou à la fenêtre, si une barrière électronique est désactivée et laissée ouverte, il y aura plus de chance d'avoir une infraction dans l'habitation (Cusson, 2009 ; Wyvekens, 2008). En outre, il ne faut pas non plus penser que la prévention situationnelle va permettre de résoudre absolument tous les problèmes de délinquance. « La réduction des occasions de commettre des vols et des crimes violents ne changera pas le monde mais contribuera à la qualité de vie en société, à la civilité, à la sécurité » (Cusson, 2009, p.24-25). La mesure du renforcement de l'éclairage dans les rues en est un bel exemple : cette action ne va pas anéantir le crime, elle aidera seulement à augmenter la

¹ Loi n°2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure. Selon la loi française, « la sécurité est un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives. L'Etat a le devoir d'assurer la sécurité en veillant sur l'ensemble du territoire de la République à la défense des institutions et des intérêts nationaux, au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la protection des personnes et des biens » (Légifrance, 2016, 1^{er} avril)

puissance d'une surveillance plus accrue, et donc ainsi par ce biais, réduire les actes de délinquance (Cusson, 2009 ; Jacobs, 1961/1991).

La prévention situationnelle sera dès lors, également utilisée comme moyen de *fermeture résidentielle*.

Neighborhood watch

En continuité avec la prévention situationnelle, le *neighborhood watch*, dit la surveillance de quartier en français, est un concept émergeant tout d'abord à partir des propos tenus par Jane Jacobs, dans son ouvrage « Déclin et survie des grandes villes américaines » (1961/1991). Avec sa célèbre phrase « des yeux dans la rue » (Jacobs, 1961/1991, p.46 ; Wekerlé, 1999), l'auteure a en réalité annoncé les prémices d'une certaine prévention situationnelle possible au sein d'un quartier, bien plus complexe que celle d'aujourd'hui et de ce qu'elle préconise actuellement pour les habitations (Wekerlé, 1999 ; Wyvekens, 2008).

Si Jacobs prévaut une certaine prévention dans les rues, c'est parce qu'elle met en évidence notre sentiment d'insécurité face aux délits dans l'espace urbain : « il ne faut pas beaucoup d'actes de violences quelque part pour que les gens aient peur dans les rues ; et comme ils ont peur, ils sortent moins souvent, ce qui contribue à rendre les rues encore moins sûres » (Jacobs, 1961/1991, p.42). Les actes de violence ne sont pas uniquement les seules causes à cette peur et ce délaissement de la rue, il y a également les *effets de quartiers*. D'après les recherches significatives (analyses et observations multiples) de Sampson à Chicago (2012), un quartier peut rapidement obtenir une réputation positive ou négative, selon plusieurs facteurs : le taux de criminalité, la présence de populations ethniques, la qualité matérielle des rues, la confiance mutuelle entre les voisins,... (Jacobs, 1961/1991 ; Sampson, 2012). Il n'y a donc pas que la présence d'un type d'individu et le délit, qui crée cette insécurité dans un quartier (Sampson, 2012). Ainsi, une réputation négative et l'insécurité peuvent rapidement rendre les rues mornes et peu sûres. C'est pourquoi, pour éviter d'en arriver à ce stade et pour être dans un bon quartier urbain, la pratique de la prévention par les riverains est nécessaire, selon Jane Jacobs et Robert Sampson. Celle-ci commence tout d'abord par une distinction claire entre l'espace privé et l'espace public. Cela évitera donc les confusions quant aux endroits où le passant étranger peut passer, sans pour autant envahir l'intimité du résident et donc de respecter son environnement, ce qui par exemple dans la banlieue n'est guère facile puisque les tissus des deux types d'espaces s'emmêlent facilement. Un deuxième élément et le plus important de la prévention par le neighborhood, il doit toujours avoir des yeux dans la rue, pour surveiller ce qu'il s'y passe. La dernière condition imposera que la rue doit être fréquentée de façon

quasi-continue. En effet, le nombre de paires d'yeux surveillant la rue sera ainsi le plus grand possible, et garantira toujours une sécurité permanente au sein de celle-ci. Cette dernière condition est donc effectivement un prolongement de l'élément principal du *neighborhood watch*. Cependant, cette co-surveillance et cet auto-discipline demandent un long processus complexe pour mettre en place une certaine confiance et un tissage social entre les résidents. Les échanges entre ces derniers doivent être réguliers pour entretenir la confiance mutuelle, dans un but, un jour, de bénéficier d'une entraide face à un problème ou à un délit. (Jacobs, 1961/1991). Même si cela peut paraître contraignant comme processus pour se sentir en sécurité dans sa rue, cela reste des interactions naturelles et d'instincts, et permet de contribuer à garder le lien social dans la rue (Jacobs, 1961/1991 ; Wyvekens, 2008) Depuis les recommandations de Jane Jacobs, il est possible implicitement de comprendre qu'un certain contrôle social (surveillance) et une cohésion sociale (confiance) doivent s'exercer au sein du quartier. C'est ce qui est, en tout cas, recommandé par Robert Sampson, mais il utilisera le terme d'*efficacité collective* pour décrire cette prévention (Donzelot, 2006 ; Sampson, 2012).

Aujourd'hui, la surveillance de quartier est bel et bien vue comme une technique à part entière dans la prévention situationnelle. Mais celle-ci prend une dimension plus sérieuse et moins naturelle que celle préconisée par Jane Jacobs, avec la formation de groupes de surveillants arpentant le quartier, des campagnes de prévention, du burinage résidentiel (identification des biens à protéger),... (Cusson, 2009). L'héritage laissé par l'auteure américaine n'est pas donc pas utilisé dans toute sa complexité.

La surveillance de quartier reste une prévention situationnelle sera dès lors, également utilisée comme moyen de *fermeture résidentielle*.

Defensible space

Dans la même volonté que son prédécesseur Jane Jacobs de prévenir le crime dans la rue, Oscar Newman, architecture et théoricien américain, a également contribué pour la surveillance de quartier, mais cette fois en utilisant l'architecture comme outil de prévention. En effet, l'auteur est convaincu que l'architecture résidentielle est totalement capable de freiner la criminalité, lorsqu'elle est bien agencée. Pour cela, il propose un mode d'aménagement urbain et architectural, l'*espace défendable*. Selon lui, « l'espace défendable est un terme utilisé pour décrire un environnement résidentiel dont les caractéristiques physique - disposition des bâtiments et plan de site - permettent aux habitants de devenir eux-mêmes les principaux acteurs de la protection de leur environnement ». Il insiste cependant sur le fait que les riverains doivent choisir cette attitude de

surveillance pour que la prévention par l'architecture fonctionne. Toutefois, ce choix n'est guère difficile à faire, étant donné qu'il est facilité par la conception du logement. Newman qualifiera alors l'espace défendable comme étant un « phénomène socio-physique » (Newman, 1976, p.4). Afin de garantir une meilleure surveillance naturelle par les riverains, l'espace défendable prévoit entre autre que l'architecte doit pouvoir délimiter des micro-territoires : chacun de ces derniers vont définir la restriction de la venue de certains types d'individu, au sein du groupe de riverains. Avec comme concepts clés le contrôle et la territorialité (Cusson, 2009 ; Loudier-Malgouyres, 2007 ; Newman, 1976), Oscar Newman établit un véritable guide de l'espace défendable, en recommandant certaines formes d'espace et d'architecture, et l'appropriation de celle-ci par les résidents. L'auteur invitera également les résidents à aller plus loin dans leur appropriation de leur environnement et à choisir le fonctionnement du *mini neighborhood*. Approuvant la qualité de vie et la réduction de la criminalité dans ces quartiers plus privatisés, les résidents peuvent prendre de nouveau possession de l'espace public de leur quartier et d'y participer activement, notamment grâce aux différentes dispositions qu'offre l'espace défendable (Newman, 1996).

Si ces recherches ont mené Newman à la création de l'espace défendable, c'est d'abord pour dénoncer l'insécurité et les délits présents dans les grands ensembles de logements modernes (Cusson, 2009), un problème qui avait déjà alarmé Jane Jacobs auparavant (1961/1991). Cependant, malgré sa volonté de proposer l'espace défendable comme une nouvelle prévention contre le crime, il en oublie les enseignements de son prédécesseur, à savoir le vivant et la complexité sociale de la rue. En effet, l'espace défendable soumet la rue sous une tension de surveillance, car les espaces publics deviennent des espaces dissuasifs et non de partage (Cusson, 2009 ; Loudier-Malgouyres, 2007 ; Wekerlé, 1999).

La *fermeture résidentielle* peut être tout à fait convenir aux propos de l'espace défendable, puisqu'ils ont les mêmes motivations en terme de protection de l'habitant. Le concept de l'espace défendable va donc nourrir les théories sur l'enclavement.

Espace public / semi-public / semi-privé / privé

Face au désarroi éprouvé pour les ensembles de logements modernes et leurs grands espaces publics monofonctionnels s'étendant autour et n'apportant que l'insécurité et le crime aux habitants (Cusson, 2009 ; Jacobs, 1961/1991), Oscar Newman, avec ses théories sur l'espace défendable, va proposer la définition de quatre types d'espaces : l'espace public, l'espace semi-public, l'espace semi-privé et l'espace privé. Ce découpage de l'espace va permettre la mise en place d'une surveillance plus aisée pour les habitants et ainsi de pouvoir prévenir la délinquance. Pour cela,

chacun de ces découpages vont subir un degré de privatisation de plus en plus grand et donc engendrer un contrôle social des passants de plus en plus restreint. Les intrus ne correspondant pas à la description de ces espaces seront donc rapidement repérés et écartés (Cusson, 2009 ; Newman, 1976).

En ce qui concerne le premier type de lieu, l'espace public est à priori l'espace de départ, ouvert à tous. Il possède les notions d'accessibilité et de multifonctionnalité : il accueille, transite et dessert tous les flux de circulation. Autrement dit, ce type d'espace est ouvert à tous les usages : tout le monde peut donc y circuler, tant que celui-ci est bien défini au niveau de ces limites territoriales (Ascher, 2008 ; Cusson, 2009 ; Jacobs, 1961/1991 ; Newman, 1976).

L'espace semi-public, quant à lui, regroupe au premier abord les mêmes conditions que l'espace public, cependant, étant donné sa proximité du domaine privé, il tend déjà à une première surveillance résidentielle (Newman, 1976). Grâce à l'architecture de l'habitation, des espaces semi-publics peuvent être induits naturellement et le franchissement de celles-ci provoque le dépassement d'une barrière symbolique, amenant à quiconque souhaitant approcher l'espace, doit avoir une raison d'être ici. Ces espaces seront donc ouverts à tous, mais seulement pour certains usages. Certains espaces semi-publics, en plus de barrières symboliques, possède des barrières physiques nécessitant déjà une clé ou une autorisation d'entrer de la part des riverains (Cusson, 2009 ; Newman, 1976).

L'espace semi-privé devient un lieu un peu plus restreint pour l'inconnu, en raison que son accessibilité lui est quasiment impossible. Si ce type d'espace est extérieur, il conserve dès lors un lien avec la rue mais sera uniquement accessible par les espaces privés ou semi-privés des habitations. Toutefois, dans le cas où celui-ci n'est pas correctement distingué de la rue, alors il sera possible de se méprendre quant à sa nature : est-ce que c'est un espace semi-privé, semi-public, ou public,... Si l'espace semi-privé concerne un espace intérieur, ce qui est le cas dans des logements à habitations multiples, ces derniers partagent des lieux communs (hall commun, salle de jeux, cour intérieure,...) (Newman, 1976). L'espace semi-privé est surveillé par quelques familles au plus (Cusson, 2009 ; Newman, 1976).

Enfin, le dernier type d'espace, le plus intimiste, l'espace privé est réservé à la famille du logement, « supposée être un lieu où les individus peuvent exprimer leur personnalité » (Sennett, 1974/1979, p.185). C'est donc l'intérieur d'une maison, l'intérieur d'un appartement, et si l'espace privé est extérieur, cela peut être un jardin ou une cour à l'arrière de l'habitation, seulement accessible depuis le logement. Si un passant souhaite accéder à un espace privé, il devra en conséquence obtenir l'autorisation spécifique de la famille du logement concerné (Newman, 1976).

Les théories sur les différents types d'espace vont être importants pour les définitions de la *fermeture résidentielle*, en raison que cette dernière aborde les espaces publics avec différents degrés de privatisation.

Stérilisation de l'espace

La *stérilisation de l'espace* est une notion développée par l'architecte et urbaniste Nicolas Soulier dans son essai, intitulé « Reconquérir les rues » (2012) et permet d'en apprendre un peu plus sur ce concept faisant oeuvre entre l'habitation et la rue. Ainsi, la définition de la stérilisation d'espace reprise dans cette section du travail se référera selon l'ouvrage de Nicolas Soulier (2012), sauf si mention du contraire, au travers de l'apport d'informations supplémentaires. Suivant les pas de Jane Jacobs pour une reconquête des rues (1961/1991), l'auteur déplore un constat alarmant dans son ouvrage : les rues de nos villes sont considérées aujourd'hui comme de simples voies de circulations rapides, où la finalité est d'arriver en voiture à son habitat le plus rapidement et le plus proche possible. Elle ne vit donc plus de ses habitants, elle est pour ainsi dire, désertée de toute forme de vie. Les rues, les gens et leurs habitats sont *stérilisés*. Si un tel constat survient, c'est en raison d'une volonté de plus de sécurité, d'harmonie, d'hygiène et de tranquillité, au sein de nos habitats. Malgré tout, derrière ces bonnes intentions se cachent en réalité une peur et un manque de confiance en l'autre. Les individus veulent éviter et empêcher les défaillances et les inconduites qui pourraient survenir, que ce soit pour les habitants ou pour les individus étrangers. Alors, il sera donc plus facile de rendre impossible les activités qui pourraient mener à des accidents imputables, que de faire confiance aux usagers ou simplement appliquer l'interdit.

Des processus de stérilisation de l'espace sont alors mis en oeuvre pour empêcher ces attitudes jugées incorrectes, et seront rendues possibles par des opérations de sécurisation. Selon Soulier, il existe trois grands processus de stérilisation de l'espace : la stérilisation routière, la stérilisation réglementaire et la stérilisation résidentielle. Tandis que la stérilisation routière concerne plutôt des processus de sécurisation lié directement à la voiture et les voiries, mais peut toutefois développer des propriétés enclavantes par la séparation de quartiers par des grands axes, ce sont les deux autres stérilisations qui seront intéressantes pour ce travail. La stérilisation réglementaire concerne quant à elle un cadre un peu plus institutionnel, avec ce que l'habitant peut ou ne peut pas faire chez lui. Pour se faire, l'opération de sécurisation mis en place est tout bonnement un règlement d'urbanisme, de copropriété,... que l'habitant doit pouvoir appliquer à la lettre. En souhaitant éviter des déconvenues ou des vues considérées comme dérangeantes (comme l'exemple évoquée dans l'ouvrage concernant la vue peu appréciée du linge étendu sur les balcons

et dans les jardins), les arrêtés municipaux et autres règlements de copropriété favorisent donc également la participation à la stérilisation de l'espace en empêchant et en réduisant l'individu à une liste d'actes dont il est autorisé à réaliser, étant donné le manque de confiance accordé à l'habitant. Enfin, pour ce qui est du processus de stérilisation résidentielle, cela concerne les éléments de sécurité qui sont mis en place entre la rue et le logement. Dans ce cas de stérilisation, la méfiance est plutôt tournée vers les autres, c'est-à-dire des passants étrangers au logement et de leurs conduites pouvant être dérangeantes pour les habitants. Ces derniers vont donc empêcher toute sorte d'intrusion (incivilités, accidents, mauvaises appropriations de l'espace par d'autres,...) par des blocages « tampon » comme opérations de sécurisation (Soulier, 2012, p.59) où personne n'y vit, rendant ainsi le paysage résidentiel stérile.

Si les intentions premières de stérilisation de l'espace, c'est-à-dire une volonté de plus de sécurité, d'harmonie, d'hygiène et de tranquillité, sont plus que louables, elles ne sont pas moins contre-productives sur le long terme : plus il y aura de la sécurisation, plus il y aura de la crainte et donc moins de confiance mutuelle. Il est donc évident que si cette boucle de méfiance est attisée, la stérilisation de l'espace en sera d'autant plus grande.

Ainsi, la stérilisation de l'espace engendre une forme de *fermeture résidentielle*, étant donné qu'elle provoque un écart entre la vie publique et la vie privée.

Habitus et l'entre-soi

L'*habitus* est un concept rendu populaire par Pierre Bourdieu et qu'il définira comme étant « un ensemble de dispositions durables, acquises, qui consiste en catégories d'appréciation et de jugement et engendre des pratiques sociales ajustées aux positions sociales. Acquis au cours de la prime éducation et des premières expériences sociales, il reflète aussi la trajectoire et les expériences ultérieures [...] placés dans des conditions similaires, les agents aient la même vision du monde, la même idée de ce qui se fait et ne se fait pas, les mêmes critères de choix de leurs loisirs et de leurs amis » (Wagner, 2012, 1^{er} mars). En d'autres termes, les individus ayant la même conception d'idées et de pratiques sociales, c'est-à-dire ayant le même *habitus*, auront plus de facilité à se rassembler et à développer une meilleure cohésion sociale. Ainsi, ces individus au même *habitus*, seront plus aptes à se regrouper et à être *entre-soi* (Charmes, 2005 ; Loudier-Malgouyres, 2007).

Être *entre-soi*, cela se caractérise donc principalement par le rassemblement de personnes aux caractéristiques communes, mais aussi par l'exclusion des autres, ne correspondant pas aux caractéristiques partagées par le groupe. Il y a donc la définition des autres et qui sont les autres

(Tissot, 2014). Avec cette exclusion des autres, la notion d'entre-soi va stimuler un sentiment d'intériorité et d'exclusivité au sein des individus de même habitus, les plongeant de ce fait dans un certain confort social et au désintéressement de la vie publique. Ils s'accommodent simplement et uniquement de la proximité sociale de ceux compatibles socialement avec eux, leur permettant ainsi de pouvoir étendre leur sphère privée au-delà des relations plus conventionnelles (Tissot, 2014 ; Sennett, 1974/1979). Ce repli intime que permet l'entre-soi produit en réalité la mort de l'espace public et celle des relations plus conventionnelles, étant donné que l'individu est satisfait de ses relations plus privées. Par cette obsession de l'intimité, il y a l'oubli des autres (Sennett, 1974/1979).

La question de l'entre-soi se traduit bien sûr dans les relations sociales qu'entretiennent les individus, qui peuvent s'établir par des associations, des regroupements,... Mais elle n'en est pas moins un questionnement spatial : les individus se regroupent, se replient au sein d'un territoire défini et ardemment défendu, afin de protéger leur intimité. C'est ce qui est le cas dans les quartiers résidentiels, où on se développe souvent l'entre-soi d'individus de même habitus. Ces quartiers repliés et enfermés sur eux-mêmes sont le plus souvent encouragés par des pouvoirs politiques (Teller, 2009 ; Tissot, 2014).

La question de l'entre-soi sera donc essentielle dans la définition d'une *fermeture résidentielle*, car celle dernière peut en tirer dès lors ses motivations. Un groupe social peut tout à pratiquer uniquement la fermeture pour ne pas subir les autres et être entre soi.

Ségrégation socio-spatiale et fragmentation urbaine

Lorsque l'entre-soi semble être apprécié dans les quartiers résidentiels, les individus refusent dès lors les autres, se protègent de ces derniers et ainsi, se referment socialement et spatialement : cette attitude peut mener à ce qu'il est appelé de la *ségrégation socio-spatiale*. Ce concept, devenu un véritable problème urbain de nos villes, produit des grandes inégalités spatiales, par une mise à distance sociale entre les différents groupes sociaux, pouvant jusqu'à la fermeture étanche de certains quartiers (Ascher, 2008 ; Paugam, 2015, 1^{er} octobre ; Seguin, 2011 ; Teller, 2009).

Cette attitude ségrégative par le fait de favoriser l'entre-soi aura effectivement des répercussions négatives sur la dynamique d'une ville. Selon Donzelot, la force d'une ville « était jusqu'à présent au moins de nous imposer l'épreuve de l'autre, dans le conflit comme dans la solidarité » (Loudier-Malgouyres, 2013, p.11). Cette idée de la ville est revendiquée par les politiques publiques actuelles pour son côté durable, mixte et dense (Ascher, 2008 ; Loudier-Malgouyres, 2013 ; Teller, 2009). Or, la tendance de la fermeture et l'entre-soi de quartiers

périurbains ne fait que d'accroître en allant contre cette dynamique tant souhaitée, et favorise à l'inverse, la ségrégation socio-spatiale (Jacobs, 1961/1991 ; Teller, 2009). En effet, « il suffit d'une petite fermeture supplémentaire de rue pour verrouiller un large territoire » (Dorier & Dario, 2018, p.341). La discontinuité spatiale et sociale imposée à la ville va en conséquence apporter un affaiblissement des relations politiques, sociales et économiques entre le quartier enclavé et les autres quartiers autour de ce dernier, dans une entité urbaine plus vaste (Séguin, 2011). Malgré que le fonctionnement de la ville est mise à mal par cette ségrégation, peu d'individus sont inquiets de sa finalité : en effet, ceux-ci sont satisfaits de cette tendance en raison qu'ils ont moins de chance de croiser des personnes de groupes sociaux non appréciés (Teller, 2009).

Il arrive où certains cas de ségrégations socio-spatiales évoluent et prennent une ampleur généralisée dans les villes, au point de les rendre morcelées, fragmentées, polarisées (Le Goix, 2003 ; Madoré, 2004a ; Tissot, 2014). La ségrégation socio-spatiale va former ce qu'il est appelé de la fragmentation urbaine, avec la formation d'agrégats de quartiers homogènes et distincts socialement (Charmes, 2005 ; Davis & Monk, 2008 ; Dorier & Dario, 2018 ; Le Goix, 2003 ; Seguin, 2011). Certains peuvent même parfois devenir des mini-villes autosuffisantes. De plus, ces groupes d'habitations se referment mais incluent avec eux les espaces publics existants dans le quartier en les privatisant, ce qui rend leur accès aux usagers externes beaucoup plus compliqué qu'à la situation initiale. Ces logiques de propriétaires au détriment de celles des citoyens, soumettent la ville à une campagne de privatisation et détruit ses connexions urbaines (Ascher, 2008 ; Dorier & Dario, 2018 ; Jacobs, 1961/1991)

La faute de cette ségrégation socio-spatiale n'est pas non plus uniquement à rejeter sur les individus en quête d'entre-soi : certains quartiers sont favorables à une ségrégation prédisposée par la fragmentation communale déjà existante et qui encourage les habitants à venir s'établir dans leur commune (Ascher, 2008).

De ce fait, si la *fermeture résidentielle* est développée à l'origine par l'entre-soi, elle peut être un risque au développe également d'une ségrégation socio-spatiale.

2. Composantes et origines de la fermeture résidentielle

La privatisation des biens dû au programme néo-libéral

La *fermeture résidentielle* survient selon plusieurs composantes d'un contexte favorable et la privatisation des biens dû au programme néo-libéral peut être effectivement une cause. Le programme néo-libéral est arrivé en Europe dans les années 50 et a apporté à notre société plusieurs nouvelles manières de vivre comme la sous-traitance des services publics et la dérégularisation des marchés. Mais celle qui va avoir le plus d'impact dans notre problématique est l'incitation à la privatisation des biens de chacun (Davis & Monk, 2008). En effet, l'enclosure d'un terrain ou d'une habitation, qui est défini comme le fait de clore sa propriété au moyen d'éléments de bordure, va devenir un moyen de marquer et de protéger son droit à la propriété². Les détenteurs de biens se prémunissent d'éventuelles dégradations ou intrusions (tags, détritus, passages,...) de tout type d'individus étrangers non autorisés à accéder la propriété. Cette fermeture, qui peut être de plusieurs natures et matériaux possibles (plantations, grillages, grilles mur, palissades,...), se met donc au service de ce droit, et devient une norme dans notre société (Dorier & Dario, 2018 ; Madoré, 2004b). Pour certaines situations, la privatisation des biens et leur enclosure peuvent prendre une ampleur importante : des terrains privés servant à la circulation publique ou semi-publique (par exemple, dans le cas des servitudes³) se retrouvent fermés, clôturés, ou du moins limités dans leur accès par le biais de paiements, en raison d'une volonté commune des copropriétaires d'un quartier ou d'une rue de faire usage de leur droit de propriété. Ces actions vont augmenter le nombre d'espaces privés et diminuer le nombre d'espaces publics, rendant ainsi l'accès impossible aux plus pauvres et/ou aux usagers en droit de circuler mais qui ne sont pas propriétaires (Davis & Monk, 2008 ; Dorier & Dario, 2018). Si la privatisation des biens donne aujourd'hui naissance à la *fermeture résidentielle* dans nos quartiers, c'est aussi une réponse à la suite d'un besoin de contrôle et d'exclusivité du bien. Avec la *fermeture résidentielle*, les habitants s'assurent d'une certaine maîtrise de l'environnement immédiat en créant une discontinuité avec l'extérieur par « un marquage rigide de la frontière entre espace public et privé » (Loudier-Malgouyres, 2013, p.20-21).

² « Le droit de propriété confère directement au propriétaire le droit d'user de ce qui fait l'objet de son droit, d'en avoir la jouissance et d'en disposer. Le propriétaire a la plénitude des prérogatives, sous réserve des restrictions imposées par les lois, les règlements ou par les droits de tiers. » Art. 3.50, livre III « les biens », du Code civil. (Portail du droit belge, 2022, 14 mars)

³ « Une servitude est une charge grevant un immeuble, dit fonds servant, pour l'usage et l'utilité d'un immeuble appartenant à autrui, dit fonds dominant. Une servitude peut également être constituée entre : 1° des immeubles appartenant à la même personne si l'un d'entre eux est grevé d'un droit réel d'usage au profit d'un tiers ; 2° des immeubles dont la même personne est pour l'un propriétaire et pour l'autre copropriétaire. [...] La servitude doit être en rapport direct et immédiat avec l'usage et l'utilité du fonds dominant. » Art. 3.114, livre III « les biens », du Code civil. (Portail du droit belge, 2022, 14 mars)

Ce marquage est essentiel car il permet, sans pour autant rompre avec les environs, de faire acte de sécession et de développer le sentiment d'intériorité et l'entre-soi (Loudier-Malgouyres, 2013 ; Madoré, 2004b).

La périurbanisation

Si la *fermeture résidentielle* a permis d'assouvir un sentiment de contrôle et d'exclusivité de ces biens et de ses environs par le biais de la privatisation des biens, c'est aussi grâce à la périurbanisation. En effet, la périurbanisation, qui est un phénomène considéré comme une des composantes de la *fermeture résidentielle*, a pris son essor à la seconde moitié du XX^e siècle avec la modernisation de la voiture et des équipements, et a donné lieu aux habitants de la ville d'explorer la périphérie urbaine en terme d'habitat plus tranquille et individuel (Ascher, 2008 ; Géoconfluences, 2003, octobre). La périurbanisation va jouer un rôle important dans la construction du phénomène de la *fermeture résidentielle*, avec l'apport notamment d'une notion qui permet de comprendre cette tendance : l'entre-soi (Charmes, 2005). En effet, « le milieu périurbain constitue un terrain très favorable au développement de l'entre-soi résidentiel » (Teller, 2009, p.552). Très appréciés pour sa qualité de basse densité de population et de la présence de poches agricoles ou naturelles protectrices, les espaces périurbains offrent une qualité de tranquillité et d'intériorité aux habitants (Teller, 2009). Ces derniers, éloignés de l'ambiance de la ville, font le choix de vivre avec ceux possédant les mêmes envies, les mêmes valeurs,... le même habitus (Ascher, 2008 ; Charmes, 2005 ; Loudier-Malgouyres, 2007). Un repli communautaire s'opère (Teller, 2009), permettant aux habitants de rester entre-soi et d'étendre ce sentiment d'intimité au delà de la propriété privée, notamment en privatisant les espaces publics du quartier et en marquant le territoire d'une fermeture (Davis & Monk, 2008 ; ENS de Lyon avec Body-Gendrot, 2007, 19 avril ; Loudier-Malgouyres, 2013). Cette idée de l'entre-soi garanti par la périurbanisation, va finalement assurer aux habitants un contrôle social, celui de leur voisinage en terme de style de vie, et se réduire au quotidien à des relations connues (Loudier-Malgouyres, 2007). Cependant, ce repli communautaire induite par la périurbanisation, crée une distance sociale par l'entre-soi, et spatiale, par l'éloignement de la ville. Des répercussions de divisions sociales apparaissent entre le quartier périurbain et les autres quartiers de la ville, créant au final, une éventuelle fragmentation urbaine (Charmes, 2005 ; Dorier & Dario, 2018). Ainsi, la périurbanisation engendre une ségrégation socio-spatiale et favorise donc un enclavement, c'est-à-dire celui de la *fermeture résidentielle* des quartiers périurbains.

Le sentiment d'insécurité lié à la peur du crime

Pour la dernière cause du thème étudié dans ce mémoire, celle-ci est souvent considérée comme la principale motivation de la *fermeture résidentielle*, au détriment des deux premières. En effet, si des protections et des dispositifs de sécurisation sont mis en place par un habitant ou par un quartier, cela peut être vu avant tout comme un sentiment d'insécurité ou d'une peur du crime, venant de l'extérieur de la sphère privée. Ces ressentis sont dûs le plus souvent, dans un contexte de basse criminalité, à l'origine des médias relatant la délinquance d'ailleurs et d'une impression d'abandon de la part de l'Etat ou d'impuissance de la justice et de la police, pour la sécurité des habitants (Cusson, 2009 ; ENS de Lyon avec Body-Gendrot, 2007, 19 avril ; Loudier-Malgouyres, 2013 ; Madoré, 2004b). En effet, comme l'avait souligné Jane Jacobs, il en faut peu pour que les gens aient peur dans la rue de leur quartier (1961/1991). Ces derniers vont donc cultiver par eux-mêmes une peur et une méfiance de l'autre qui ne va cesser d'amplifier au fil du temps, pour au final, développer une obsession sécuritaire (ENS de Lyon avec Body-Gendrot, 2007, 19 avril ; Soulier, 2012 ; Vidal, 2017). Il y a donc un certain « fantasme du danger « qu'eux » constituent pour « nous » » (Lemaître, 2009, p.544). Pour empêcher qu'un quelconque crime ne se réalise, les individus s'auto-protègent, pratiquent la prévention situationnelle au sein de leur habitat et/ou de leur quartier (Cusson, 2009). Ainsi, avec cette préoccupation devenue centrale, ils mettent en place des techniques et opérations de sécurisation : celles-ci étant malheureusement des démarches stérilisantes de l'espace, elles empêchent au final toute relation spatiale informelle. Pourtant ces protections leur permettent d'assouvir cette peur du crime et ce sentiment d'insécurité, sans pour autant qu'il existe réellement le crime (Madoré, 2004b ; Soulier, 2012). Toutefois, malgré cette origine possible de l'enclosure très médiatisée et connue, il est important de replacer dans son contexte que la *fermeture résidentielle* n'est pas toujours choisie à cause d'un sentiment d'insécurité par rapport à l'extérieur de la propriété : elle peut tout à fait venir tout simplement d'une volonté d'améliorer l'intimité à l'intérieur de la propriété par rapport à son extérieur, de marquer la frontière entre le privé et le public, ou bien d'une volonté du repli communautaire. C'est le sentiment d'intériorité, venant du concept d'entre-soi et du repli excessif dans la sphère privée, et qui pouvant d'un point de vue externe, être vu comme la peur de l'autre (Loudier-Malgouyres, 2013 ; Teller, 2009).

Autre possibilité d'origines de l'enclavement

Ces trois composantes de la *fermeture résidentielle* qui viennent d'être explicitées, ne sont pas uniques dans leur usage : elles peuvent, dans certains contextes, être combinées ensemble dans

la justification de la pratique de l'enclavement. Cependant, celle-ci n'apparaît pas toujours pour ces causes, elle peut naître par un simple besoin développé par des campagnes de vente et de marketing. Elle ne peut pour autant pas être considérée comme une origine, étant donné que ces campagnes sont réalisées suite à l'apparition de ce nouveau concept dans nos régions. Pourtant, celles-ci participent activement à la médiatisation de la *fermeture résidentielle* et sa popularité (Madoré, 2004b), et peuvent donc devenir une composante secondaire du phénomène. Le marché fonctionne plutôt bien sur les individus en quête d'un habitat sûr : il se nourrit des incertitudes et des aspirations individualistes que ceux-ci peuvent éprouver et s'en servent comme argument de vente (Loudier-Malgouyres, 2013 ; Madoré, 2004b ; Porcu, 2013). Ces incertitudes et ces aspirations proviennent le plus souvent à l'origine des trois composantes générales qui ont pu être retenues pour expliquer le concept de *fermeture résidentielle* (Lemaître, 2009). De cette manière, la vente et son argumentation sur la sécurité facilitent grandement et banalisent l'enclavement, comme une nouvelle norme en terme d'habitat (Dorier & Dario, 2018 ; Madoré, 2004b ; Porcu, 2013). Aussi, avec ce facteur favorisant envers le phénomène, une boucle infinie s'enchaîne : si des promoteurs immobiliers et autres vendeurs d'habitat font la promotion de l'enclosure, c'est bien parce d'autres concurrents l'ont fait avant eux (Madoré, 2004b). Ainsi, si la *fermeture résidentielle* est en plein expansion, c'est aussi en partie et indirectement, à cause d'un mouvement de marketing.

Pour terminer cette partie des origines de l'enclosure au sein de quartiers résidentiels, il a été possible de constater que la connaissance de ces dernières est assez maîtrisée et connue au niveau de la revue de la littérature, en raison que ce phénomène est normalisé dans la question du développement urbain à l'heure actuelle, comme il a été dit précédemment dans l'introduction (Dorier & Dario, 2018 ; Madoré, 2004b ; Porcu, 2013). Il existe donc plusieurs contextes à la fermeture, avec des facteurs plus ou moins favorisants, mais peu importe la raison portée pour l'appliquer, cela sera toujours dans le rapport d'éloignement ou de rejet de l'autre, allant même parfois jusqu'à la « ghettoïsation » (Lemaître, 2009, p.543). Mais si les raisons pouvant conduire à de la *fermeture résidentielle* semblent connues, est-il possible pour autant de reconnaître sous quelle(s) caractéristique(s) le phénomène peut-il se concrétiser ?

3. Vers une définition opérationnelle de la fermeture résidentielle

Après la présentation plus qu'étoffée sur les trois composantes de la *fermeture résidentielle*, il sera question ici de se pencher sur le coeur de la thématique de ce travail : la mesure de l'enclavement et ses différentes formes possibles. Au premier abord, il est possible de déboucher rapidement sur les études de Blakely, Snyder, Luymes et Blandy, qui proposent effectivement déjà un recensement de type de résidences fermées avec des enquêtes de terrain précises et complètes, mais seulement dans le cas du modèle des gated communities et dans un contexte anglo-américain (Billard & Madoré, 2010 ; Porcu, 2013 ; Vidal, 2017).

Si la connaissance sur le phénomène de *fermeture résidentielle* dans nos régions est examinée de plus près, le constat est clair : malgré une popularité de cette tendance à l'enclavement, les recherches et les connaissances sur le sujet restent pourtant approximatives, voire inexistantes (Billard & Madoré, 2010 ; Madoré, 2004a ; Madoré, 2004b ; Madoré & Glazse, 2003). En effet, une certaine difficulté émerge quant à la définition et la méthodologie de ce concept. Suite à ces difficultés éprouvées, quelques études ont été menées par certains chercheurs de différents domaines (uniquement géographique, sociologique et urbanistique) sur la *fermeture résidentielle*. Ces derniers sont les seuls chercheurs à aborder le sujet de *fermeture résidentielle* et ont permis d'ouvrir la voie quant à la connaissance sur ce phénomène et ont guidé les pas de ce travail. Ainsi, la connaissance des caractéristiques de l'enclavement a été traitée principalement par ces auteurs : Gérald Billard et François Madoré, Élisabeth Dorier et Julien Dario, Céline Loudier-Malgouyres, et enfin, Nicolas Soulier. Leurs études vont apporter à ce travail des informations non négligeables dans le fonctionnement de la mesure et des formes de la *fermeture résidentielle*.

Gérald Billard et François Madoré

Une première étude menée par ces chercheurs peut introduire le sujet de la *fermeture résidentielle* : celle-ci est portée sur la conception de deux méthodes de recensement de l'ampleur de l'enclavement en France. Lors de cette approche, les chercheurs ont pu également y établir une typologie schématique des formes de quartiers fermés (Fig.1) (Billard & Madoré, 2010). Cependant, cette typologie reste élémentaire et peu détaillée d'un point de vue architectural, puisque le but premier était d'abord d'esquisser une première représentation de l'ampleur géographique dans le pays étudié, de la présence de ces résidences à caractère enclavé. La typologie qui a pu être esquissée lors de cette étude, démontre simplement leurs critères de recherche pour déterminer la présence de *fermeture résidentielle* ou non. Malgré tout, l'étude apporte de toutes premières

informations utiles sur la définition et le champ lexical des éléments de fermeture, qui sont possibles d'exister dans ces types de quartier. Ces éléments peuvent donc être explicites (mur, clôtures) ou implicites (pancartes, changement de revêtement de sol) qui se veulent dissuasifs à l'approche d'inconnus (Billard & Madoré, 2010). Ainsi, cela peut nous permettre de cerner les premiers moyens de reconnaissance d'une *fermeture résidentielle*.

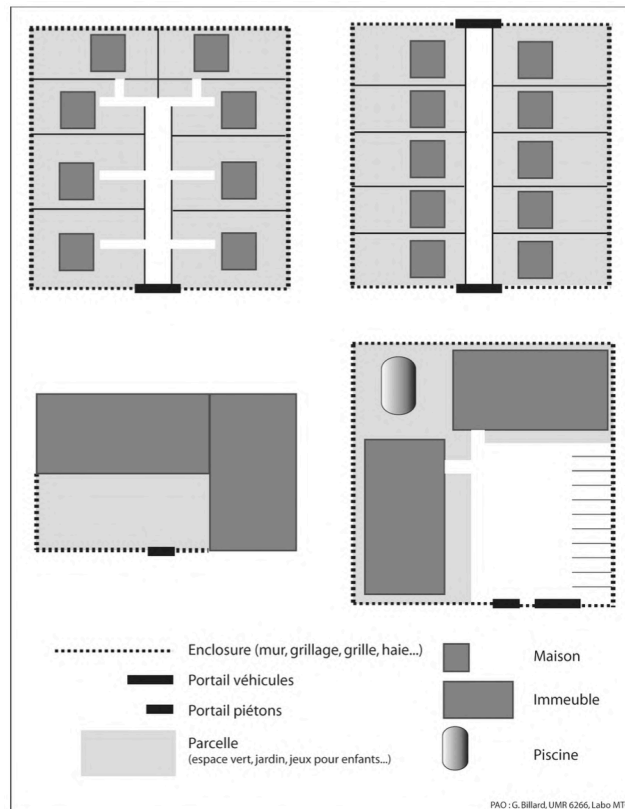


Fig.1. Typologie schématique des principales formes de résidences fermées en France selon Billard et Madoré

Cependant, l'un des deux auteurs de cette recherche, François Madoré avait auparavant développé le concept étudié de manière plus approfondie que la première définition élémentaire donnée (Billard & Madoré, 2010). Lors d'une de ses recherches réalisées sur la *fermeture résidentielle* (2004b), François Madoré, tout en soulignant le fait que l'enclavement ne sera pas égal en milieu urbain qu'en quartier périphérique, dégage effectivement un élément de mesure intéressant par la notion de contrôle des accès aux habitations. Ces dernières intègrent le plus souvent une première inspection, intitulé contrôle individualisé, c'est-à-dire le passage de l'entrée au logement. Mais ce type de contrôle peut s'accompagner d'un deuxième, pour augmenter la sécurité et/ou l'exclusivité du logement : le contrôle mutualisé. Il consiste en un premier barrage directement à la rue, avant de pouvoir rentrer dans les espaces extérieurs privés, peu importe si c'est un habitat collectif ou individuel. Selon Madoré, ce type de contrôle est souvent équipée d'un arsenal technologique plus important que le contrôle individualisé : digicode, interphone,

vidéosurveillance, vidéophone, accompagné(s) d'une grille ou d'un portail. Par ce fait, un contrôle social est établi par le(s) riverain(s). Il est facilité par l'obligation de passage par ces deux types d'inspection et donc la *fermeture résidentielle* sera d'autant plus forte si l'habitat possède ces deux types de contrôle. Ces dernières peuvent alors être un moyen de mesure supplémentaire dans le travail (Madoré, 2004b).

Élisabeth Dorier et Julien Dario

Pour ce qui est d'une autre observation de cas de fermeture réalisée en France également, Élisabeth Dorier et Julien Dario se sont uniquement concentrés sur Marseille, avec pour objectif d'en comprendre les dynamiques et l'emprise de l'enclosure résidentielle, mais toujours d'un point de vue géographique, et d'en évaluer les conséquences socio-spatiales pour la ville. La recherche s'est donc concentrée sur la fragmentation urbaine engendrée par cette *fermeture résidentielle* de plus en plus présente à Marseille (2018). Cette recherche nous permet d'en tirer une seconde nuance sur les formes que peut prendre la fermeture d'un quartier, notamment en deux types : la fermeture a posteriori et les projets neufs sécurisés (Dorier & Dario, 2018). Ils montrent également un résultat intéressant dans la privatisation des espaces publics dû à cette *fermeture résidentielle* : comme de nombreux quartiers à Marseille se referment, les rues traversant ces quartiers, qui sont à l'origine publiques, deviennent privées par le dispositif de grilles sécurisés et rendent les déplacements difficiles pour les piétons et les véhicules d'un point A vers un point B. Cette difficulté est éprouvée surtout pour les passants qui avaient l'habitude de prendre ces rues pour leurs déplacements, avant l'enclosure du quartier. Pour prouver l'ampleur d'une simple fermeture à posteriori, ces deux chercheurs ont également réalisés différents parcours avant et après l'intervention, en mettant en évidence le détour et le temps de déplacement supplémentaires, et parfois la dangerosité du nouveau circuit, que cela engendre pour un usager quotidien (Fig.2) (Dorier & Dario, 2018). Il y a donc une forte présence de ségrégation socio-spatiale en ces lieux fragmentés par la *fermeture résidentielle*.

D'une manière beaucoup moins forte, la difficulté de déplacements et la fragmentation engendrés par la *fermeture résidentielle*, peut aussi se traduire au travers de mobiliers urbains plus discrets que les grilles ou les clôtures : des chicanes, des barrières végétales, des casses-vitesses,... Ces derniers sont effectivement beaucoup plus perméables, puisque leur but premier est avant tout de se positionner en tant que barrières symboliques (Teller, 2009). Elles vont permettre de dissuader les intrus et surtout de marquer le territoire d'un quartier où le respect des normes à celui-ci est de mise pour le passant (Loudier-Malgouyres, 2013 ; Teller, 2009). Avec la disposition de ces barrières

symboliques au sein de la rue, il est possible de rapidement comprendre que les habitants du quartier ont une certaine appropriation de l'espace public de leur quartier et qu'ils y sont attentifs.

Céline Loudier-Malgouyres

Toujours au travers du questionnement de l'espace public et de la fragmentation urbaine au travers de la *fermeture résidentielle*, Céline Loudier-Malgouyres, a également traité l'enclavement du quartier, et plus spécifiquement à l'îlot.

Un premier cas ressortant de ces études est la pratique de zonage graduel de l'espace. En effet, l'individu, avant d'arriver à son espace domestique, passe par diverses couches protectrices où chacune d'entre elles ont un statut social (public, habitant, voisin et domestique) à respecter pour pouvoir s'y trouver. L'espace se retrouve fragmentée en réalité, en une multitude de zones qui peuvent être développées avant d'arriver à la zone intime, zone d'arrivée (2013). Dès lors, une notion de succession d'échelle sociale apparaît dans le concept de l'enclosure. Au travers de ces différentes zones, l'auteure en souligne une zone en particulier, une zone intermédiaire qui pourrait devenir un point pivot entre le statut social du public à celui de l'habitant : celui de l'espace défendable (Loudier-Malgouyres, 2007). L'espace défendable d'Oscar Newman, pourrait effectivement être considéré comme un moyen de *fermeture résidentielle*, en raison de ses qualités de protection contre la délinquance par la disposition supplémentaire d'espaces semi-publics, semi-privés, et par la forme et l'architecture de l'habitation. Avec son contrôle visuel d'accès et sa territorialité très forte, le passant étranger se baladant dans ce type d'espace se trouvera vulnérable à toute surveillance du voisinage, même si l'espace défendable est un espace public (Loudier-Malgouyres, 2007). Dès lors, la succession de couches protectrices et l'espace défendable constituent en soi des moyens de protections, donc des variantes de la *fermeture résidentielle*, car ils participent à la ségrégation socio-spatiale de quartiers d'habitation.

Loudier-Malgouyres recense également comme le fait Billard et Madoré (2010) mais de manière plus précise, une typologie de quartiers pouvant présenter une *fermeture résidentielle* : l'impasse, la raquette et la boucle (Fig.3) (Loudier-Malgouyres, 2007). Ces types de trame viaires restent publiques, mais par leur forme deviennent de véritables zones d'enclavement. Ces trois typologies peuvent être toutes vues comme une grande parcelle collective avec un seul accès et qui, à l'intérieur, distribue des parcelles individuelles. Cela devient des lieux « où l'on ne passe pas par hasard, étant donné qu'ils ne mènent nulle part ailleurs que dans des lieux privés » et font penser à une forme urbaine typique des cités-jardins anglais, le « close » (Panerai, P., Castex, J., & Depaule J.-P., 1997, p.56-57). Rien que par son appellation, qui signifie « fermé » en anglais, la forme de

cette partie d'îlot évoque donc un enclavement. Pour reprendre un autre exemple faisant penser à ces trames, celles-ci sont tout à fait comparables au système de la ferme à cour carré : les différentes

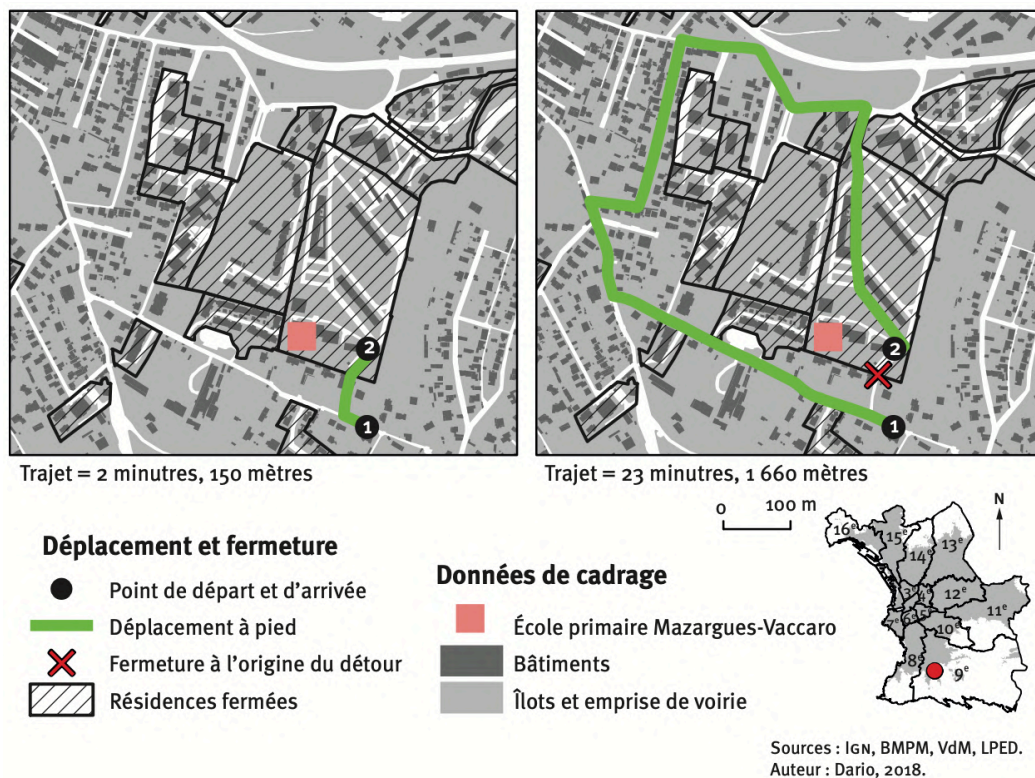


Fig.2. Reconstitution du chemin d'un élève avant et après la fermeture d'une rue, Mazargues, 9^e arrondissement, Marseille

fonctions de la ferme sont distribuées dans la cour, dont l'accès à cette dernière ne se fait que par une seule entrée principale. Ainsi, tout le fonctionnement de la ferme est étanche à rue, comme le font les parcelles dans un quartier d'habitation avec une typologie d'enclavement (Loudier-Malgouyres, 2007).

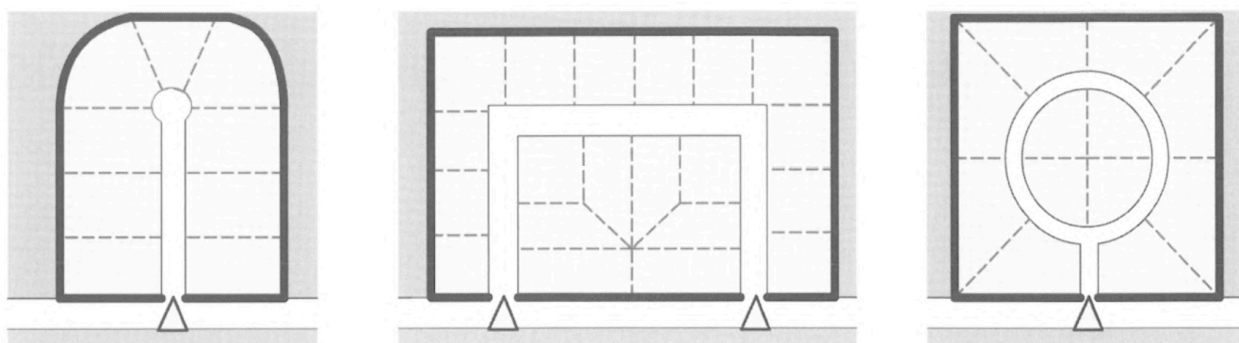


Fig.3. Les trois trames viaires, de gauche à droite : l'impasse, la boucle et la raquette, selon Loudier-Malgouyres

Par ailleurs, ce type de trames viaires étudiées par Loudier-Malgouyres, a été prouvé lors de différentes études criminologies, qu'elle contribue à la diminution de cambriolages au sein de quartier. En effet, la formation d'une rue en cul-de-sac vont désintéresser les criminels, en raison de

l'augmentation du risque qu'elle engendre pour le passage à l'acte. Inversement, « de manière générale, la fréquence des cambriolages est plus élevée quand une maison est situé sur un coin de rue ou sur une rue passante » (Cusson, 2009, p.77). La production de ces trames viaries est donc un argument évident quant à la prévention du crime, mais cela reste un moyen d'enclaver la ville et qui plus est rend les rues monofonctionnelles, étant donné que la rue ne sert uniquement aux résidents de celle-ci (Ascher, 2008). Ces formes de rue ont été, au travers du concept d'espace défendable, déjà préconisées par Oscar Newman à l'époque : l'auteur proposait effectivement d'aller plus loin dans son concept, et de proposer la formation de mini-neighborhood. Ces quartiers se constituaient de ce fait par la fermeture de rues passantes, connectées à une seule voie permettant de sortir du quartier, formant ainsi des grappes de rues, dont leur tronc est une barrière symbolique (Fig.4). À l'intérieur, l'espace public est à l'abri de la ville et approprié par les riverains, comme le recommandait Newman (1996). Combinés à la théorie de l'espace défendable qui prône la surveillance de quartier et la privatisation de l'espace public, ces formes deviennent de véritables fermetures de quartier (Loudier-Malgouyres, 2007). Dans la réalité résidentielle, en plus d'être fragmenté entre le dedans et le dehors, cela peut avoir d'autres problèmes au quotidien, tels que les embouteillages à ce seul accès à la ville pour les habitants de ce quartier enclavé (Loudier-Malgouyres, 2007 ; Loudier-Malgouyres, 2013).

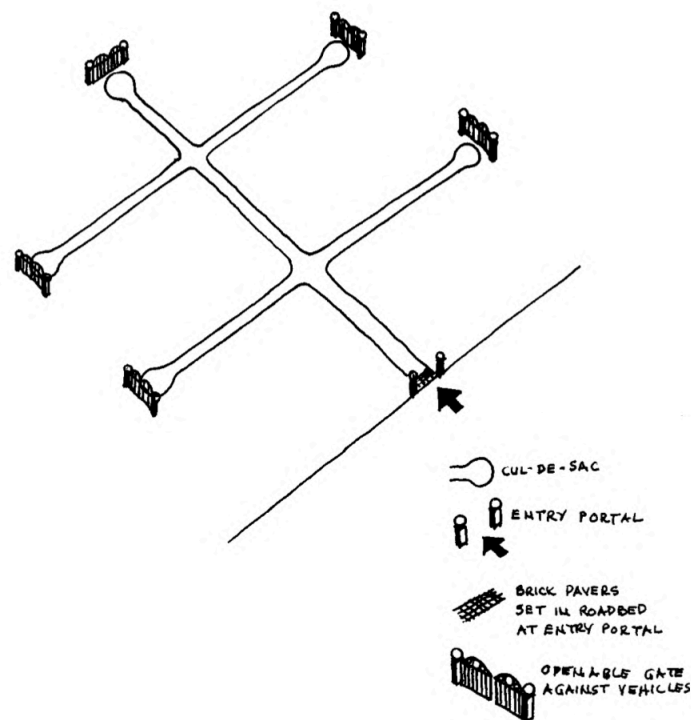


Fig.4. La disposition d'un mini-neighborhood idéal de plan en croix grecque selon Oscar Newman

Pour finir, l'auteure rajoute au travers de ses études sur la *fermeture résidentielle*, un autre aspect de mesure qui permet de catégoriser la fermeture sur deux dimensions, peu importe sa forme dans la trame viaire de la ville : la dimension endogène et exogène. La dimension endogène est un système de fermeture beaucoup plus enclavé que la deuxième, en raison qu'il existe une conscience et un travail sur le marquage entre le dedans et le dehors, mais également un contrôle symbolique du franchissement de l'entrée. Il y aura donc une importance sur la matérialité et le type d'élément utilisé pour fermer le quartier. Concernant la deuxième dimension, celle-ci caractérise sa fermeture en profitant du pouvoir isolant d'un élément de la nature ou d'un élément déjà présent sur place dans l'environnement proche (2013). Cela peut être une forêt, un champ agricole, un terrain de golf,... Ces poches agricoles ou naturelles agissent comme de véritables intercalaires entre les différents groupes sociaux et culturels (Teller, 2009). Fortement présentes en milieu périurbain, elles sont tout particulièrement affectionnées pour leur qualité paysagère et tranquillisante, en tant que voisinage. De même, pour renforcer ce pouvoir de sécurité et de tranquillité, les annonces immobilières n'hésitent pas à mettre en avant ces deux dimensions, mais également un investissement dans l'appellation du quartier ou du logement : « le Clos », « le Domaine », « la Villa », « le Hameau », « les Demeures », « la Résidence », « le Village »,... La simple description faite par l'annonce permet également de mettre en évidence une fermeture et transmet un « idéal-type résidentiel » (Loudier-Malgouyres, 2013, p.16). Les études de Céline Loudier-Malgouyres apportent beaucoup d'éléments de réponse afin de mesurer la *fermeture résidentielle*, mais celles-ci restent fortement axées sur le maillage urbanistique et l'environnement.

Nicolas Soulier

Dans le cadre de la mise en place d'une définition de la *fermeture résidentielle* et de ses variations, une dernière approche peut être intéressante pour son questionnement vers une échelle plus adaptée à l'architecture de la rue : la stérilisation des *frontages* de l'architecte et urbaniste Nicolas Soulier (2012). Etant donné la condition première du frontage, à savoir sa position entre la façade de l'habitation et la voie publique impliquant ainsi une relation frontale entre le riverain et le passant, cette partie de terrain est souvent sujette à des interventions d'enclavement dans le cadre d'une *fermeture résidentielle*. Même si, au sein de ses études empiriques, Soulier n'aborde pas à proprement parler le concept étudié dans ce travail, il le présentera tout de même sous une autre forme, celle de la *stérilisation résidentielle*, un élément dérivé de la stérilisation de l'espace. Par cette production, l'auteur souhaite avant tout proposer une reconquête des rues, en employant la politique des frontages actifs pour nos villes (se voulant accueillants, vivants et variés), ce qui est

ainsi tout le contraire de la *fermeture résidentielle*. En conséquence, ce qui semble intéressant pour le questionnement de ce travail, c'est bien la partie où l'auteur dénonce les frontages stérilisés (étant peu accueillants et froids), véritables acteurs d'une *fermeture résidentielle*. D'après l'auteur, les riverains utilisent des opérations de sécurisation dans leur frontage, dans le but de se protéger contre tout sorte d'intrusion au sein de leur espace privé, ainsi comme il est pratiqué dans le phénomène de *fermeture résidentielle*. Par ce type d'action, les riverains *stérilisent* leur frontage et de ce fait, ils amplifient le phénomène de fermeture avec la rue. L'auteur déduit notamment plusieurs manières possibles de stériliser le frontage : frontage-parking, frontage-poubelle, frontage-rideau, frontage-tampon et frontage condamné. Dans le premier cas de stérilisation de frontage, les riverains profitent de l'espace de ce dernier pour y placer leur(s) véhicule(s) personnel(s). Avec l'ajout de ces objets statiques⁴ dans le frontage, l'espace de devant l'habitation est encombré d'obstacles volumineux et au visuel peu agréable pour le passant, supprimant ainsi toute forme de vie ou de développement potentiel du riverain. Pour ce qui est du frontage-poubelle, celui-ci est assez similaire à celui concernant les voitures dans le frontage : les poubelles, les locaux-poubelles, ou autre forme de stockage de déchets, sont des éléments peu agréables, et les rejeter dans le frontage de l'habitation renforce l'éloignement entre l'individu étranger et l'habitant. Concernant le troisième type de frontage stérilisé, le frontage-rideau est tout ce qui est ou ressemble à des barrières opaques entre l'habitation et la rue. Il n'a donc pas cet inconvénient des deux premiers frontages de faire perdre de l'espace de vie au riverain à cause de l'emplacement d'objets encombrants et/ou peu appréciables, mais ce type d'installation rend en réalité la rue plus morne et moins sûre. En effet, même si l'habitant veut protéger son intimité derrière ces éléments opaques et si tous les habitants de la rue décident également de faire de même, la rue ne serait plus qu'un long corridor, où les murs d'enceinte d'habitation se succèdent, ne laissant pas l'occasion au passant de s'arrêter. Quant au troisième type de stérilisation de frontage, le frontage-tampon est l'une des seules interventions stérilisantes n'utilisant pas d'objets opaques, ni d'obstacles pour calfeutrer la vue que peut avoir le passant, bien au contraire : la propreté, la verdure et la transparence, n'en sont pas moins des enclaves. C'est souvent le cas, par exemple, pour les pelouses taillées, vertes et propres, avec l'absence de personnalité. Dans ce cadre-ci, l'étranger venant de la rue comprend directement le message envoyé de la part du riverain : tout est figé, tout doit rester à sa place comme il est convenu par son propriétaire, et rien ne doit être dérangé par quiconque passant par là. Enfin le dernier frontage stérilisé recensé par l'auteur, est le frontage condamné. Ce type de

⁴ La voiture roule 5% du temps et stationne 95% du temps (Soulier, 2012).

stérilisation est assez radicale, pour cause qu'elle enlève la fonction principale du frontage, celle de condamner les entrées principales à la parcelle de l'habitation (Soulier, 2012). En condamnant ainsi les entrées, la rue n'a donc plus d'utilité, puisqu'elle est privée de ses riverains et des liaisons qu'elle est censée établir (Ascher, 2008 ; Jacobs, 1961/1991). Elle ressemblera à un long corridor, une route où il n'est pas bon de s'arrêter, comme lors de l'utilisation du frontage-rideau. Au regard de la diversité des types de frontages stérilisés, la stérilisation résidentielle ne se fait pas toujours au final au travers d'un obstacle, mais elle peut se faire également par la transparence ou par une matérialité. Dans tous les cas, le but de ces interventions est finalement de rompre volontairement le dialogue avec l'espace public (Soulier, 2012). Ainsi, bien que l'auteur soit le seul à évoquer ces questionnements et par contre, n'aborde pas le terme de *fermeture résidentielle*, la théorie de la stérilisation des frontages étoffe quelque part la définition d'un certain enclavement, où la communication entre l'espace public et l'espace privée est fermée, dans une échelle très spécifique qu'est le frontage d'une habitation. C'est pourquoi les frontages stérilisés font partie de ce recensement sur la *fermeture résidentielle*.

4. Finalisation de la question de recherche

S'il a pu être constaté que les connaissances des causes de la *fermeture résidentielle* semblent relativement déjà étoffées, c'est également le cas pour la mesure des différentes formes que peut prendre cette fermeture. Toutefois, le questionnement posé au début de ce travail, à savoir la délimitation des représentations et des modalités de la *fermeture résidentielle*, reste toujours plus ou moins non élucidé malgré l'apport de l'état de l'art. En effet, les diverses études menées sur le sujet semblent pourtant assez disparates et non régulées dans la définition du phénomène. Chacune d'entre-elles ouvrent la discussion quant à l'enclavement présent dans nos quartiers et habitations et apportent divers points d'informations importants pour le questionnement posé. Cependant, aucune ne s'accordent sur une seule et même ligne conduite méthodologie et conceptuelle. Cela peut notamment s'expliquer par le fait que les diverses études choisies pour la revue de la littérature possèdent parfois des orientations scientifiques différentes : sociologique, géographique, urbanistique,... Si cette recherche de références s'étend vers plusieurs domaines, c'est parce que le sujet reste peu exploité et vaste, et qu'il existe un véritable manquement au niveau de la représentation globale du phénomène d'un point de vue spatial et de toutes les formes que celui-ci peut prendre. Or, la *fermeture résidentielle* concerne directement l'architecture de nos lieux de vie et ceux de nos quartiers. L'absence de connaissances architecturales et spatiales sur ce sujet a conduit parfois même à aller chercher plus loin dans des théories qui n'abordent pas vraiment le concept de *fermeture résidentielle*, mais peuvent cependant aider à la recherche de modalités de ce phénomène.

Ainsi, la question de recherche en ce début de mémoire reste en suspens et mérite d'être révisée : le concept de *fermeture résidentielle* doit pouvoir être abordée avec le regard d'un architecte, celui qui pourra apporter des notions et des réponses spatiales à ce phénomène d'enclavement. L'étude réalisée dans le cadre de ce mémoire pourra toujours effectivement porter sur la conception d'un outil d'analyse des modalités de la *fermeture résidentielle* comme il a été suggéré, mais en prenant en compte les caractéristiques déjà proposées par les diverses théories reprises dans la revue de la littérature, et en apportant de nouvelles modalités via l'étude de terrain. L'outil va rassembler ces différentes modalités, les cadrer sous un aspect spatial et les coordonner toutes ensemble sous une même approche d'analyse. Par cette approche, il y aurait la possibilité de déterminer les différentes modalités spatiales de la *fermeture résidentielle*.

Par ailleurs, les études retranscrites dans l'état de l'art sont pour la plupart réalisées en France, ce qui entraîne un réel questionnement sur les autres pays en Europe. De ce fait, il a été

proposé dans l'introduction que l'analyse des modalités de la *fermeture résidentielle* dans le cadre de ce travail pouvait se réaliser au travers des cas de Liège et de Maastricht : ces deux villes, venant respectivement de la Belgique et des Pays-Bas, apporterait une autre dimension à celle connue actuellement sur la thématique. Cette approche par ces deux villes frontalières permet à la suite de compléter l'outil d'analyse et la recherche des modalités spatiales pour l'enclavement. La question de recherche peut dès lors, porter sur une analyse des modalités spatiales de la *fermeture résidentielle* en ville, avec l'appui des cas de Liège et de Maastricht.

PARTIE II : MÉTHODOLOGIE

Afin de définir et de mesurer de manière complète les modalités spatiales de la *fermeture résidentielle*, il est proposé de réaliser un outil d'analyse prenant en compte toutes les variations possibles de l'enclavement. Au vu des différentes explorations réalisées sur le sujet, il a été conclu que les connaissances actuelles présentaient certains manquements, traitant le phénomène de manière superficielle. En effet, ces manquements sont, de manière générale : une absence d'informations au niveau de l'architecture de l'enclavement, et des représentations assez différentes et bien trop élémentaires sur le sujet. C'est pourquoi, l'outil qui sera réalisé dans ce mémoire devra, tout en utilisant la matière théorique déjà élaborée, pouvoir contrer ces carences avec l'apport de nouvelles données de fermeture d'une dimension plus architecturale. Ainsi, le travail permettra de rassembler sous une seule et même grille d'analyse, toutes les informations relatives aux modalités de la *fermeture résidentielle*, avec comme objectifs de les visualiser et de les catégoriser plus facilement. Afin de réaliser cet objet, le travail progresse dès lors sous la forme d'une méthodologie inductive. De cette manière, la méthode demande de partir du particulier pour aller vers le général du sujet, comme le suggère Nicolas Perrin (2005) : dans le cas de ce travail, la méthode en résultera qu'en partant depuis le traitement et la récolte de données particulières sur les modalités de *fermeture résidentielle*, celle-ci vont par la suite construire la grille, élément général de cet étude.

Pour la conception cet élément central qu'est la grille d'analyse, le travail partira depuis deux directions : la première, concernera la construction du squelette de la grille d'analyse avec le traitement des modalités déjà relevées dans la théorie, tandis que la deuxième portera sur l'apport d'informations d'enclavement depuis les enquêtes de terrain. Ces deux directions ne sont pas limitatives entre elles, bien au contraire, elles se veulent complémentaires en évoluant parallèlement dans leur processus. En effet, les informations récoltées comme connaissances actuelles de la *fermeture résidentielle* qui constitueront la base de la grille d'analyse, seront alimentées et affinées par l'apport de nouvelles données acquises lors des enquêtes de terrain, à savoir dans les villes de Liège et de Maastricht. Ainsi, l'outil développé apportera un moyen d'évaluation précis et complet des modalités d'enclavement résidentiel et à finalité, de mieux repérer et appréhender ce phénomène dans son intégralité.

Étant donné que les deux parties proposées dans cette méthodologie peuvent être développées parallèlement l'une de l'autre, il ne sera donc pas question d'une démarche linéaire et classique. Un véritable échange s'établit entre la création du canevas sur base des études reprises dans l'état de l'art et la recherche de modalités enclavantes dans les cas d'étude. Cela enrichira la réflexion posée sur les formes et les variations de la *fermeture résidentielle*. Cette démarche implique donc que l'ordre de développement des parties importe peu à la compréhension du travail,

laissant ainsi le libre choix de détailler en premier lieu la section souhaitée. Dans notre cas, nous choisissons globalement de traiter d'abord la grille d'analyse des modalités de la *fermeture résidentielle* et puis ensuite de préciser les résultats émis lors de l'analyse des cas d'étude. En conséquence, chacune des sections du travail seront expliquées dans leur méthodologie propre, indépendamment l'une de l'autre, suivant cette introduction sur la direction prise par le travail. Cependant, malgré ce choix d'ordre, il est important de rappeler que les réponses collectées lors de la deuxième partie alimenteront la première, et inversement. Par la construction de ces deux parties, la grille d'analyse des modalités de la *fermeture résidentielle* pourra dès lors voir le jour. Cette grille d'analyse sera bien entendu disponible à part de ce travail écrit, étant donné l'ampleur qu'elle constitue à elle seule⁵. Il est conseillé d'en prendre connaissance en parallèle des écrits sur la méthodologie et sur les réponses apportées dans les différentes sections du travail, afin de mieux de comprendre le processus de formation de ce tableau et d'en saisir ses subtilités.

⁵ Voir annexes A3 « Grille d'analyse des modalités de la fermeture résidentielle ».

1. Préconception de la grille d'analyse avec la théorie existante

Pour cette partie du mémoire concernée par l'apport d'informations déjà récoltées depuis l'état de l'art, celle-ci commence en réalité d'abord par la constitution du squelette de la grille. En effet, cette première étape est relativement importante car c'est celle-ci qui apportera la première pierre à l'édifice, et posera les bases et directions à prendre pour ordonner l'orientation de la *fermeture résidentielle*. Ce squelette se présente d'une manière très simple mais complète sous la forme d'un tableau à cinq entrées verticales, dont chacune constitue un filtrage pour chaque caractéristique de l'enclavement. Plus le tableau progresse dans ses colonnes, plus les caractéristiques se précisent et s'affinent dans le but d'un apport de définition et de représentation de la fermeture. Ainsi, il sera possible via cette grille d'analyse et ce filtrage par colonnes, de cerner les modalités, de les nommer, de les développer, de savoir par quels moyens et par quels outils pour les déceler, en l'occurrence, ceux de l'architecte. Dans l'ordre, chacun de ces filtres sont les maillages spatiaux, les modalités d'enclavement, les différents questionnements relatifs aux modalités, les supports de recherche et pour finir les outils utilisés pour apporter des réponses sur la fermeture du cas étudié. Chacune de ces entrées sont justifiées et appréhendées.

Lorsque le squelette du tableau est mis en place, il sera alors question de le remplir. Dans un premier temps, le maillage spatial, qui est la première catégorisation de la grille, va permettre d'analyser le phénomène sous plusieurs échelles et d'appréhender sa démultiplication possible. Comme il a été vu dans la revue de littérature, la *fermeture résidentielle* ne se limite pas simplement au stade unique de l'habitat, mais concerne parfois des échelles spatiales complètement différentes. Il est donc nécessaire de pratiquer déjà un premier filtrage à ce niveau, et de pouvoir définir les maillages pertinents à cette catégorisation. La mise en place d'une définition d'un maillage peut aussi parfois se faire graphiquement : ce qui aidera par la suite à mieux comprendre comment la *fermeture résidentielle* peut s'inscrire dans ce maillage spatial. Grâce à cette première catégorisation spatiale, la disposition dans le tableau des modalités de la *fermeture résidentielle* retenues dans l'état de l'art pourra être dès lors réalisable. En effet, les différents points relevés par les auteurs sont classifiés par le maillage spatial qui leur sont concerné, et de ce fait, se retrouvent perçus sous le même canevas d'analyse. À ces modalités sont rajoutées par la suite les nouvelles, venant d'une réflexion personnelle ou recensées lors des observations des études de cas. C'est également à cette étape, que chacune de ces modalités sont expérimentées d'une phase de questionnement : les questions émises dans ce filtrage permettent d'ouvrir le point de vue et la recherche de la mesure de l'enclavement. Chaque questionnement est donc une déclinaison de la modalité de la *fermeture*

résidentielle. Elles peuvent provenir soit de la théorie, dont l'auteur semble avoir donné un aspect complet sur la modalité concernée, soit d'une réflexion personnelle, ou bien de l'analyse suite à l'étude de cas. Finalement, les deux derniers filtrages regroupent l'application des compétences de l'architecte : les moyens de recherche et les documents exécutant les réponses. Celles-ci n'étant peu ou voir pas du tout abordées dans les diverses études trouvées, sont généralement issus d'une réflexion personnelle. La réflexion personnelle prononcée dans ce travail reste importante, car elle va permettre d'apporter cette dimension architecturale manquante dans la thématique de la *fermeture résidentielle*. Avec ma formation dans le domaine de l'architecture, différents points de vue et techniques peuvent être développés pour représenter la *fermeture résidentielle* autrement que celle qui est actuellement dans le monde scientifique et apporter une complétude au sujet. Ceux-ci seront donc passés en revue et jugés dans l'application de leur pertinence, lors de la conception de cette entrée dans le tableau. De ce fait, la présence de la réflexion personnelle est nécessaire dans la grille d'analyse. Par ailleurs, cet apport personnel par les techniques de l'architecte sera également présente tout du long de la construction de la grille, par la réalisation de schémas ou dessins, qui jusqu'ici, étaient replacés dans le travail sous leur forme original donnée par leurs auteurs. Ainsi, s'il y a l'utilisation de théories de l'état de l'art lors des deux parties consacrées à la construction du canevas d'analyse, celles-ci seront réinterprétées par des schémas ou dessins personnels.

Chacune de ces entrées seront explicités de manière détaillée lors de la présentation de la grille d'analyse. Ainsi, par le processus d'élaboration de ces cinq entrées dans le tableau, ce dernier sera déjà en partie construite.

2. Observation de l'enclavement par l'étude de cas

Après la fabrication d'une base plus théorique à la grille d'analyse des modalités de la *fermeture résidentielle*, l'étude de cas va permettre de compléter cette grille via les différentes observations et analyses relevées sur terrain. Afin d'être le plus complet de l'obtention de nouvelles données nécessaires à la construction de cette grille, il est essentiel de respecter un certain processus d'application quant aux méthodes de mesure et d'observation des cas d'étude. Avant tout chose, il faut pouvoir choisir la ville qu'il est souhaité d'analyser. Il n'y a pas forcément de règles spécifiques à cela, si ce n'est qu'une certaine pertinence quant à la culture et à la politique du pays où la ville se situe, concernant le phénomène d'enclavement. Dans le cas de ce mémoire, s'il a été décidé de prendre non pas une, mais deux villes de deux pays différents, c'est pour effectivement obtenir des données sur la *fermeture résidentielle* plus diversifiées pour la suite de la construction du tableau d'analyse, étant donné qu'il est souhaité de la rendre la plus complète possible. C'est également pour comprendre et comparer comment deux villes de deux pays différents, mais aux caractères similaires, gèrent le phénomène de *fermeture résidentielle* et s'il existe une définition globale de modalités pouvant s'appliquer à ces deux situations.

Une fois la ville ou les villes à analyser sont choisie(s), il est important d'abord de la connaître intrinsèquement. Cela demande une recherche plus générale sur la ville, et c'est pour cela qu'une présentation de chacune sera exposée dans ce travail. Elle devra comprendre globalement l'histoire de la ville, sa culture, sa politique sociale, sa structure urbaine,... Cette recherche peut se faire directement via les sites internet de la ville, pour comprendre comment elle se représente elle-même et comment elle se perçoit. Les thématiques abordés lors de cette présentation de la ville permettront de mieux s'approprier celle-ci, mais leur explication devra rester toutefois concise et bref, en raison que le travail effectué pour ce mémoire n'est pas une recherche historique, ni économique, ni politique. Le but de ce travail reste avant tout de connaître les modalités spatiales de la *fermeture résidentielle*, mais nécessitera tout de même une première acquisition d'informations globales sur la ville, pour savoir dans quel contexte la recherche est réalisée.

Dans cette recherche générale de la ville, il est nécessaire aussi de s'informer sur la délimitation des quartiers et des districts que celle-ci a établit politiquement. Cette connaissance servira au choix des quartier à observer, mais aussi pour la définition d'un maillage spatial de la grille d'analyse. De ce fait, les délimitations des différents secteurs de la ville choisie, doivent être claires. Lorsque celles-ci sont déterminées et connues, il sera question dès lors, de choisir les quartiers et leurs zones d'intérêt, pour l'analyse de l'étude de cas : ce choix se veut libre et basé sur

les ressentis d'enclavement lors des premières visites. La seule contrainte de choix apposée sur le quartier est que celui-ci soit de nature résidentielle. À partir de ce moment-là, le quartier est uniquement choisi sur le sentiment personnel d'être en présence d'une *fermeture résidentielle*, avec le bagage théorique de l'état de l'art. En conséquence, ce choix devra toujours passer par une question-mère, présente tout au long de ce travail : « Dans cette situation, est-ce que j'ai le sentiment d'être face à une enclave ? » Suite à la réponse émise, le quartier ou une zone en particulier de celui-ci sera choisi ou non pour l'analyse des études de cas. Par ailleurs, dans le cas de cette étude où deux villes sont sélectionnées pour l'observation de l'enclavement, le choix des quartiers et de leur zone soit similaire dans leurs caractéristiques (environnement, style de bâti, densité de bâti,...). Cela permettra que l'analyse soit égale dans la situation d'une ville à l'autre.

Enfin, afin de récolter les données nécessaires à la complétude de la grille d'analyse des modalités de la *fermeture résidentielle*, des visites de terrain seront effectuées. Elles auront toutes une approche systématique pour répondre au mieux aux demandes de cette recherche. Comme il a été suggéré, une ou deux visites globales de la ville est réalisée dans le cadre d'une « découverte » de cette dernière. Étant d'abord nécessaire à la détermination des quartiers et de leur zone à analyser, elle sert également à s'imprégner de l'atmosphère de la ville, de comprendre ses spécificités. Elle n'est réalisée qu'une ou deux fois grand maximum, pour éviter de perdre ce regard neuf de la « découverte », et de construire déjà des interprétations. Ensuite, viennent des visites plus spécifiques des quartiers et de leur zone analysée, qui entreront dans une observation plus profonde de la *fermeture résidentielle*. Pour ces visites, il est proposé trois types de mode de déplacement : en voiture, en vélo et à pied. Du transport plus rapide au transport doux, ces trois manières d'observer le terrain teinteront les visites d'un processus de déplacement et permettront de comprendre à quel stade de transport se déclare l'enclavement. Avec ces visites spécifiques, il sera alors possible d'obtenir des données différentes et donc d'apporter encore plus de possibilités de mesure à la grille d'analyse de la *fermeture résidentielle*. Après la réalisation de ces visites, viendra ainsi, un remplissage du tableau et un apport au niveau des questionnements, notamment par la réalisation de différents croquis et schémas uniquement personnels.

Pour rappeler ce qu'il a été convenu lors de l'approche méthodologique par l'induction de ce travail, les parties concernant la grille d'analyse par les modalités existantes et l'observation des cas sont complémentaires, et donc au service de l'une et de l'autre : ce qui convient que les outils exposés dans la grille d'analyse peuvent tout à fait être exploités afin de vérifier certaines modalités sur le terrain, mais également à l'inverse, que les modalités retenues depuis le terrain puissent être

vérifiées quant à leur engagement dans la grille. C'est en tout cas, ce qui va être mis en avant lors de les études de cas sur Liège et Maastricht, avec la mise en avant de certaines modalités déjà énoncées dans la revue de littérature. Ainsi, les deux parties ensemble, vont construire le tableau d'analyse des modalités de la *fermeture résidentielle*.

3. Limites de la recherche

Ce processus de construction d'une grille d'analyse des modalités de la *fermeture résidentielle* peut cependant avoir quelques limites. Dans un premier temps, bien que la recherche se veut complète au travers de la double approche pour construire une grille d'analyse des modalités d'enclavement, il est possible toutefois de mettre en évidence le choix limitatif des cas d'étude, les villes de Liège et de Maastricht, et de l'impact qu'il pourrait avoir sur la conception de la grille. En effet, les réponses qui seront donnés au travers l'observation de cas choisis, vont certes nourrir le canevas d'analyse, mais vont également apporter de nouvelles approches limitées qu'aux démonstrations de l'enclavement présentes dans ces villes, et qui ne sont peut-être pas toujours applicables ailleurs. Il est pourtant évident que ce mémoire ne pourra pas se permettre de rassembler toutes les données d'observation de toutes les villes de l'Europe, voire du monde, pour obtenir toutes les modalités possibles et existantes sur la *fermeture résidentielle*. Pour tenter tout de même au maximum de contrer cette limite, il a été proposé au sein du processus de formation de la grille d'analyse par les connaissances scientifiques, de prendre en considération également de nouvelles modalités et des questionnements issus d'une réflexion personnelle. Cette approche permettra donc d'inclure un autre type d'enrichissement au canevas d'analyse sur la *fermeture résidentielle*, qui se veut au maximum complet.

Une deuxième limite à ce travail peut être également énoncée : s'il est souhaité de créer une grille d'analyse des modalités de la *fermeture résidentielle*, il faut pouvoir la tester pour l'approuver de son efficacité. Cela peut effectivement se faire par l'application d'une ville sous la totalité de ce tableau, pour déceler et mesurer les éléments d'enclavement de cette dernière. Or, ce mémoire ne permet pas cette démarche puisque l'entièreté de celui-ci est déjà porté sur la création de la grille en tant que tel, et qui plus est les maillages spatiaux étudiés depuis les cas d'étude ne commencent qu'à partir de celui du quartier, ce qui signifie qu'il n'y aura pas de possibilité d'aborder une autre échelle plus grande dans le cadre de l'enquête de terrain. Si cette situation se présente ainsi, c'est en raison que les cas d'étude ici présents ne servent pas de test au canevas d'analyse, mais plutôt d'apport pour la construction de ce dernier. L'objectif premier de ce travail est bel et bien avant tout de produire une grille d'analyse des modalités de l'enclavement et que celle-ci en soit complète et approfondie dans son questionnement. Il faudrait cependant une application de la grille d'analyse sur une ville ou plusieurs villes, mais cela peut faire l'objet d'un travail futur plus conséquent que ce que ce mémoire peut apporter dans sa capacité.

4. Synthèse de la méthodologie

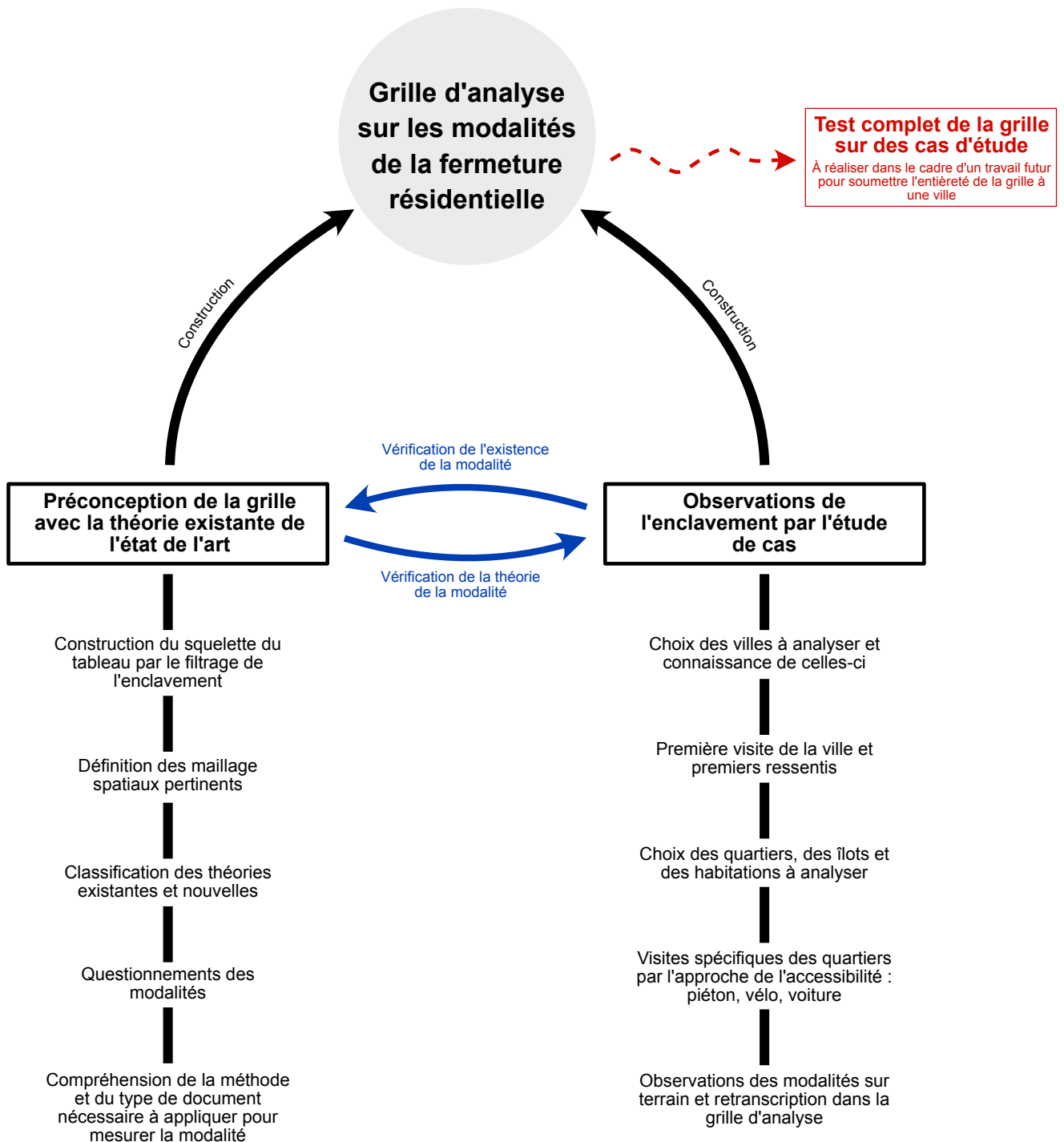


Fig.5. Schéma de la méthodologie afin de construire la grille d'analyse des modalités de la *fermeture résidentielle*

PARTIE III : GRILLE D'ANALYSE

Afin de concevoir la grille d'analyse des modalités de la *fermeture résidentielle*, un tableau de cinq entrées est constitué : chacune de celles-ci se présente comme un filtrage progressif, où la modalité de la fermeture y est soumise. Ces cinq entrées sont les maillages spatiaux, les modalités d'enclavement, les différents questionnements relatifs aux modalités, les supports de recherche et les outils permettant d'apporter des réponses sur la fermeture du cas étudié. Alimentées soit par les différentes études remarquées dans la revue de littérature, soit par la réflexion personnelle, ou bien soit par les observations d'enclavement ressortant des enquêtes de terrain dans les villes de Liège et de Maastricht, ces cinq entrées au tableau d'analyse vont balayer les différentes facettes de la mesure de la *fermeture résidentielle*.

Chacune de ces entrées feront l'objet d'une section détaillée dans cette partie III. Elles seront le miroir de la réflexion réalisée lors de la conception du tableau d'analyse des modalités, se trouvant à part de ce travail.

1. Les maillages spatiaux

Les maillages spatiaux sont donc les premiers éléments de filtrages, qui vont permettre de catégoriser la *fermeture résidentielle*, sous une dimension spatiale. Cette catégorisation est nécessaire étant donné que le phénomène d'enclavement ne se limite pas à une seule et unique échelle : c'est ce qu'il a été possible de comprendre au vu de la diversité des études réalisées par les auteurs scientifiques ayant traité le sujet, mais aucun d'entre eux n'ont évoqué cette idée de multiples échelles, ou du moins seulement nuancé, ce qui est le cas par exemple des études de Céline Loudier-Malgouyres (2013). La *fermeture résidentielle* peut donc se démultiplier au travers de plusieurs échelles et de prendre des formes différentes en fonction de ces dernières. Ainsi, les modalités d'enclavement déjà trouvées dans les différents écrits scientifique, seront mieux traitées spatialement avec la mise en place de ce système d'échelle dans la grille. Ces mailles spatiales peuvent s'étendre du macro au micro, et chacune d'entre elles, dans l'ordre décroissant, vont être définies clairement pour comprendre à quel type de modalités de fermeture peuvent-elles correspondre. Il a été trouvé pertinent d'aborder les prochaines :

- Ville
- District
- Quartier
- Îlot
- Rue
- Frontage
- Habitation
- Micro-design

Par ces huit échelles spatiales, la *fermeture résidentielle* les lie intimement en oscillant entre deux grandes dimensions, le public et le privé, et c'est dans cette dernière que l'individu a une totale emprise sur la décision de son propre enclavement. Pour ce qui est de l'apparition du phénomène au sein d'une dimension plus publique, celle-ci peut survenir lorsqu'il sera question d'un enclavement impliquant plutôt un groupe de personnes, décidant ensemble volontairement ou involontairement, de pratiquer la *fermeture résidentielle*. Ce type de situation engendrera donc plus facilement une plus grande ségrégation socio-spatiale, il est donc important de comprendre si la *fermeture*

résidentielle semble être appliquée dans une dimension publique ou plutôt dans une dimension privée.

Le premier maillage étudié pour discerner la *fermeture résidentielle* est celui de la ville en elle-même. La détermination de ce maillage dépendra bien sûr du choix établi pour l'application de la grille d'analyse, car chaque ville est différente et c'est elle-même qui dessine ses frontières, ses divisions et ses sous-divisions. Ainsi, selon la ville qui est soumise à l'analyse de la *fermeture résidentielle*, la délimitation des échelles varie en fonction de la définition donnée par la ville à ce propos. Ce qui implique qu'il est nécessaire d'en avoir la connaissance avant de recenser l'enclavement sous cette échelle. Cette démarche-ci peut également s'appliquer sur le maillage spatial des districts et des quartiers, étant donné que la ville a également des délimitations claires pour ceux-ci, souvent pour des raisons administratives et que peu de théories existent quant à la définition de l'une ou de l'autre. Toutefois, Jane Jacobs, malgré la difficulté de les définir, a tenté de comprendre ces divisions de ville (1961/1991). Selon elle, celles-ci sont nécessaires pour une meilleure gestion de la ville, mais elles doivent cependant toujours se compléter et mener à bien leur interconnexion par leurs différentes échelles. Le district est effectivement le premier découpage proposé pour la ville. Il n'est pas toujours évident d'en distinguer ses limites, en raison qu'il n'est que visible la plupart du temps dans les plans et cartes, économiques et politiques de la ville. Le district n'a en effet pas de réelle valeur physique si ce n'est que de faire la transition entre l'échelle du quartier et de la ville, permettant à chaque individu d'être entendu, malgré la grandeur de la ville. Cependant, il peut exister des écarts et des délimitations plus ou moins fortes entre les districts des villes, en fonction de leur puissance politique et de leur richesse, ce qui peut conduire à des inégalités matérielles ou sociales, créant une fragmentation entre ces différentes sections de la ville. Pour ce qui est du quartier, Jacobs le considère comme étant l'ensemble de la rue est son environnement immédiat. Elle ne précise pas la taille que celui-ci doit adopter, étant donné que l'objectif premier du quartier est de tisser le lien social pour la surveillance de rue. Le quartier ne s'arrêtera qu'à partir du moment où l'individu semble satisfait dans ses besoins en terme de vie quotidienne, que peut lui apporter le secteur (Jacobs, 1961/1991). Malgré une vision très interconnectée du quartier, ce dernier est toutefois vu comme un « morceau de la ville » où l'entresoi de groupes sociaux prend le dessus sur sa formation, créant parfois une délimitation claire (Ascher, 2008, p.121). Ainsi, les trois premières mailles de la grille d'analyse peuvent être cernées de la sorte : définies en priorité par les divisions communiquées par la ville choisie et par l'apport de quelques définitions théoriques en ce qui concerne le district et le quartier.

À la suite de ces trois premières échelles, un pivot s'établit dans la délimitation des maillages spatiaux : en effet, la ville et ses données donnent de moins en moins d'informations concises à ce stade, il faut dès lors se renseigner plus précisément sur la littérature scientifique pour définir les prochaines échelles choisies pour la grille d'analyse. C'est donc également le moment de pouvoir y intégrer une dimension plus architecturale au sein de la catégorisation des mailles de l'outil, puisque les prochaines à définir sont des éléments beaucoup plus maîtrisés par des architectes et des urbanistes. Le prochain maillage concerné par cet apport plus théorique, est celui de l'îlot. Il semble quant à lui, plutôt connu par les auteurs scientifiques dans sa définition et sa délimitation. L'îlot a été souvent considéré comme une source de confusion, quant à sa reconnaissance dans l'espace. D'une manière globale, sa définition la considère comme étant la plus petite unité spatiale de la géographie urbaine et appelé « pâté de maisons » dans un cadre plus familier (Cléménçon, 2015, septembre). L'îlot, au sens étymologique est une « petite île, [...] une portion du territoire urbain « isolé » des voisines par des rues. [...] L'îlot se lit dans le plan de la ville, en négatif du tracé des voies, le dessin même l'isole » (Panerai, P., Castex, J., & Depaule J.-P., 1997, p.182). Malgré que sa définition a le mérite d'être claire, elle a été toutefois contestée pour sa lecture réductrice. En effet, l'îlot ne doit pas être considéré comme une forme dans sa finalité (sauf dans le cas où elle ne comprend qu'un seul bâtiment) mais bien comme une structure reprenant deux subtilités : elle présente une bordure et un intérieur (Fig.6). En bordure, il peut y avoir l'expression d'une densité ou d'une transparence, d'une volonté de cacher ce qui se trouve derrière. À l'intérieur, la complexité de l'îlot s'intensifie en raison qu'il peut accueillir des passages semi-publics, des vides privés comme des cours multiples et des jardins, des différentes densités, des différents types de bâtiment,... (Cléménçon, 2015, septembre ; Panerai, P., Castex, J., & Depaule J.-P., 1997).

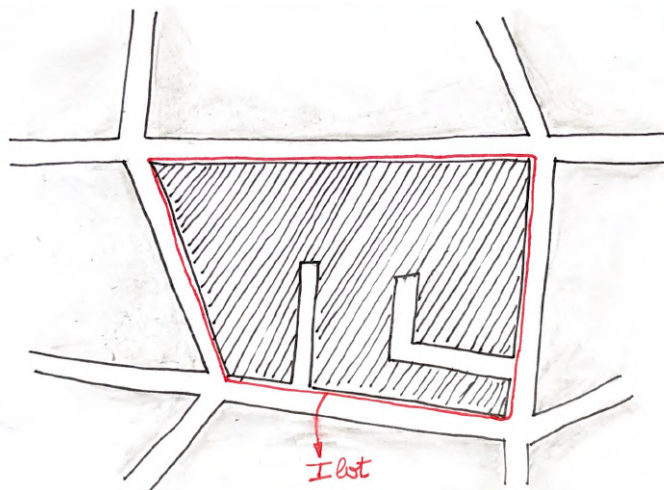


Fig.6. Schéma de la délimitation intérieure et extérieure d'un îlot

La rue, considérée comme le maillage spatial suivant à définir, a été longuement traitée par l'auteure Jane Jacobs dans son ouvrage « Déclin et survie des grandes villes américaines ». Elle décrit la rue comme multifonctionnelle : elle sert donc à de multiples usages et appropriations, et elle n'est pas juste une chaussée praticable pour les véhicules (1961/1991). Ce qui lui permet sa multifonctionnalité, c'est avant tout parce qu'elle transite, dessert et accueille. Elle est donc animée, traversée et habitée par les individus et par les bâtiments en bordure (Ascher, 2008). Cependant, la rue, dont l'origine provient du mot latin *ruga* signifiant « chemin bordé de maisons » (Dictionnaire de l'Académie française, n.d.), ne prend de sens que si elle fait la liaison entre la voie publique et les habitations qu'elle dessert, son voisinage immédiat (Fig.7) (Ascher, 2008 ; Jacobs, 1961/1991). De ce fait, si la rue perd cette aspect qui lui est propre, elle pourrait être considérée comme une route, c'est-à-dire une rue monofonctionnelle, où aucun individu ne s'arrêtera (Soulie, 2012). Les rues monofonctionnelles peuvent également concerner les impasses résidentielles, qui ne servent en réalité qu'à ses résidents (Ascher, 2008). Elles empêchent donc le lien social, par leur dimension quasiment privée. En conséquence, elles condamnent par la suite la surveillance naturelle que la rue offre habituellement par ses différents usagers. La rue est effectivement d'abord un espace public et fait partie des espaces principaux d'une ville : elle est considérée comme l'un des organes vitaux de cette dernière. Ce qui signifie que la rue doit pouvoir vivre et de ce fait, par les liaisons qu'elle crée, pour que la ville puisse vivre aussi (Jacobs, 1961/1991).

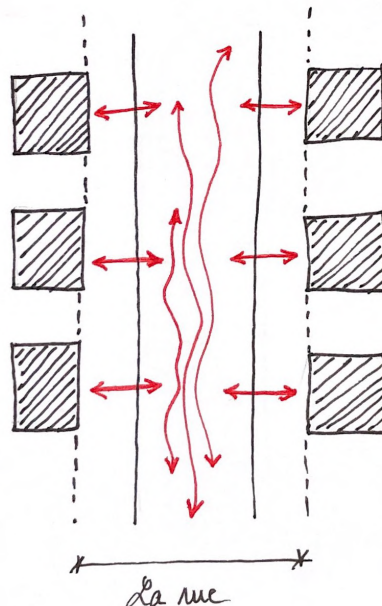


Fig.7. Schéma de la rue et sa fonction de liaison

Entre la rue et l'habitation, à l'endroit où le changement du public vers le privé s'opère, il existe en réalité un maillage spatial, le frontage. Déjà considéré dans l'état de l'art par l'explication

de Nicolas Soulier (2012), le frontage peut subir différentes possibilités d'enclavement. Celui-ci doit donc pouvoir être connu dans sa définition et ses délimitations. Ce maillage spatial est en effet important par le fait qu'il se trouve être l'interface de deux milieux, de deux systèmes distincts, avec d'un côté la vie des riverains et de l'autre l'effervescence de la rue. Il y a donc lieu un point de clivage que constitue le frontage, et semble toutefois fort discuté quant à sa définition : qu'est-ce que le frontage peut-il bien représenter ? Jardin de devant, jardin sur rue, front bâti, bordure, cour sur rue, bas-coté,... Beaucoup de termes peuvent être employés pour définir le frontage, mais l'auteur Soulier ne semble considérer qu'une seule définition claire et complète, permettant d'en apercevoir ses limites franchement, celui que le frontage est la partie de terrain entre le front bâti et la voirie. Bien sûr, cette portion de l'espace peut être précisée dans sa définition par plusieurs subtilités comme le fait que le frontage possède une zone privée, s'étendant du bâti jusqu'à la limite de la propriété et une zone public, s'entendant de la limite de propriété à la chaussée (Fig.8). C'est également le frontage qui va donner vie à la fonction de liaison qu'entretient la rue : les entrées dans les lieux que la rue dessert, se trouvent en fait dans les frontages (Soulier, 2012). Ainsi le frontage, malgré qu'il se trouve comme étant l'interaction de deux mondes différents de la vie sociale, il n'en reste pas moins un maillage spatial important dans la catégorisation des modalités de la *fermeture résidentielle*.

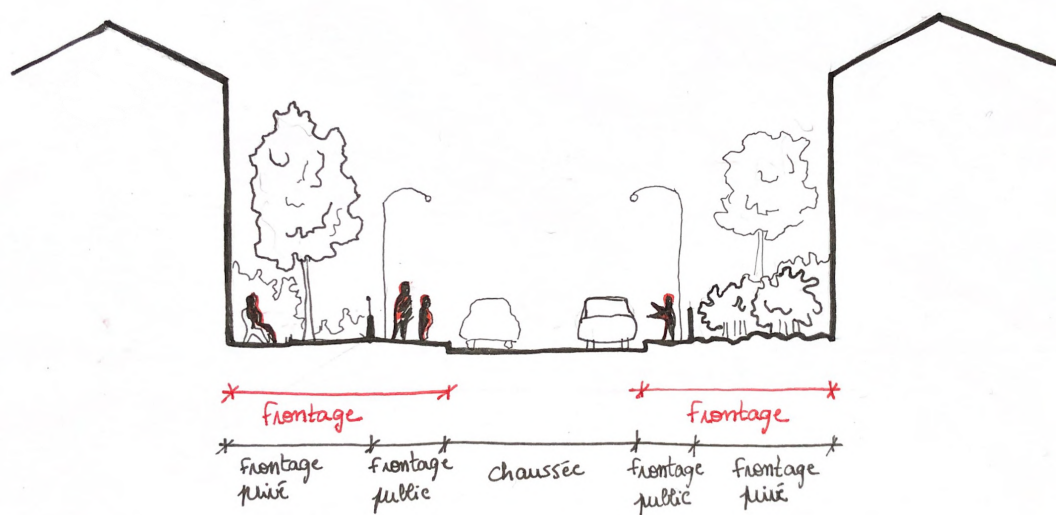


Fig.8. Coupe schématique de la réparation des frontages dans la rue

Ensuite, l'habitation sera également considérée comme un maillage spatial, étant donné qu'il abrite l'espace final pour arriver à la sphère intime de l'individu. C'est donc également à cette échelle que l'individu va donc tenter de protéger son espace privé, voire dans certains cas son espace semi-privé. C'est à priori à cette échelle que l'individu, comme il est dans son espace

personnel, pourra agir en toute liberté dans son envie ou non de pratiquer de la *fermeture résidentielle*. Ses décisions pour protéger sa vie privée sont donc légitimes dans ce type d'espace. Par ailleurs, le maillage spatial de l'habitation est aussi une occasion afin d'aborder à proprement parler l'architecture du bâti et si celle-ci peut avoir des caractéristiques enclavantes. Pour la délimitation de cette maille, il faudra cependant qu'elle soit flexible, car l'espace privé peut être multiforme et inclure tous les types d'habitations : en effet, ceux-ci peuvent tous être concernés par la *fermeture résidentielle*. Selon les définitions de type d'habitations données par Oscar Newman lors de ces recherches sur l'espace défendable, il existe donc la maison individuelle à quatre façades, la maison double ou mitoyenne, l'appartement dans un walkup, ou l'appartement dans une tour (Fig.9) (1976). C'est le plus souvent, la maison individuelle qui se trouve au centre des débats pour la question de l'enclavement, étant donné qu'elle est l'habitation la plus répandue dans les quartiers périurbains et qu'elle évoque un certain individualisme par son utilisation de l'espace (Ascher, 2008).

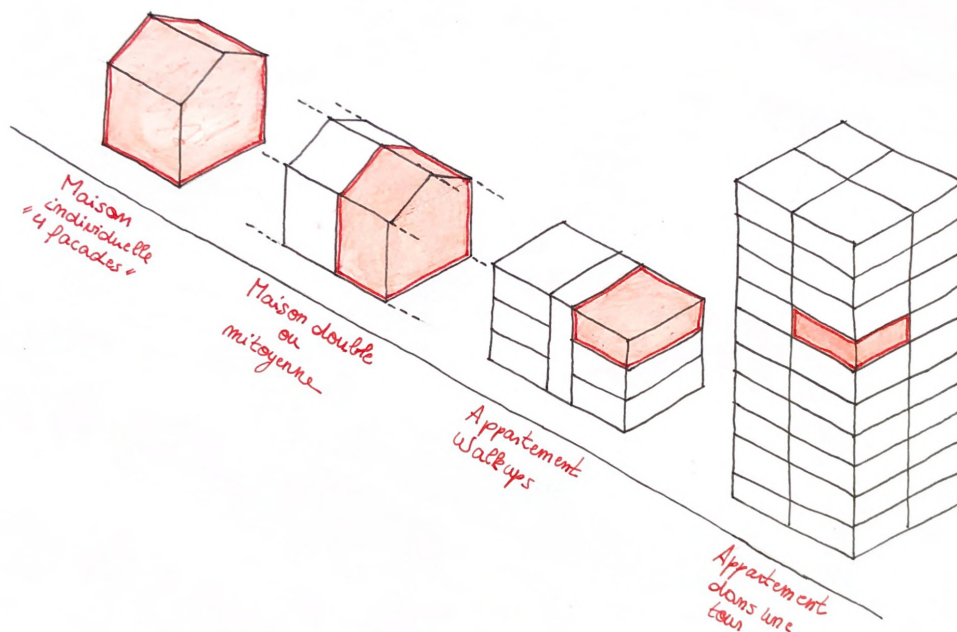


Fig.9. Axonométries schématiques du type d'habitation possible

Pour finir, le dernier maillage spatial qui sera abordé dans ce tableau d'analyse, c'est la question du micro-design. Ce dernier maillage est proposé uniquement depuis une réflexion personnelle suite à la constitution de l'état de l'art et des observations depuis les enquêtes de terrain. La maille du micro-design va reprendre tout ce qui peut être en rapport avec les objets créés spécifiquement pour garantir la sécurité et l'entre-soi de l'individu. Cette maille va donc traiter des questions d'objets faisant partie du quotidien de l'individu, et qui « habillent » la maison, allant aussi bien dans le design de la barrière entourant la propriété, jusqu'à la sonnette de la porte

d'entrée. Ces objets restent avant tout des choix privés, mais malheureusement elles restent beaucoup poussées par les ventes marketing des experts en sécurité résidentielle. Ces derniers ont été abordés en partie dans les études de la *fermeture résidentielle*, mais toujours de manière superficielle, étant donné que ce n'était pas le but de leurs recherches de recenser ce genre de paramètre sur la thématique. Ainsi, c'est au travers de cette micro-échelle, que la *fermeture résidentielle* pourra s'exprimer en dernier.

2. Les modalités de la fermeture résidentielle et les questionnements

Une fois les maillages spatiaux définis, il est dès lors possible de classer dans le tableau les modalités retrouvées dans l'état de l'art. Chacune de ces dernières sont donc catégorisées, en fonction de l'échelle concernée, et mesurées dans leur forme spatiale : elles peuvent être ainsi replacées sous leur rapport à l'espace. Elles se voient également accompagnées par l'apport de nouvelles modalités, ressortant soit d'une réflexion personnelle ou bien de l'analyse des cas d'étude. Celles-ci sont aussi placées en fonction de leur maillage spatial correspondant. Puisque les modalités mises en place par les études sur la *fermeture résidentielle* sont déjà connues depuis le début de ce travail, celles-ci ne seront donc pas réexpliquées totalement. Toutefois, un listing des modalités et un résumé par modalité peut être nécessaire pour avoir un aperçu clair de ce qui est proposé. Ce listing reprendra donc toutes les modalités cités par les auteurs de l'état de l'art, triés dans l'ordre dans lequel elles apparaissent dans la grille. Pour ce qui est des nouvelles modalités, celles-ci seront donc développées soit au travers des études de cas réalisées à Liège et à Maastricht, soit dans cette section dédié aux nouvelles modalités si elles concernent les réflexions personnelles émises sur la thématique de l'enclavement. Chacune de ces modalités, peu importe leur provenance, sont donc remises dans le tableau sous la forme d'une courte expression, résumant sa caractéristique.

À chaque modalité, est suivi d'un phase de questionnement sur celle-ci. C'est effectivement l'objet du troisième filtrage du tableau d'analyse, comme il a été annoncé lors de la mise en place d'une méthodologie de ce travail. Cette phase de questionnement va permettre en réalité de préciser les intentions et la déclinaison de la modalité étudié face à la *fermeture résidentielle*. En, effet, au travers de cette étape, des questions sont donc ainsi formulées : exactement à la manière de la conception des modalités, celles-ci peuvent survenir selon trois manières, soit par mon propre raisonnement, soit par l'étude de cas, ou soit par les auteurs scientifiques qui donnent un aspect complet de leurs propres théories sur l'enclavement. Alors que le dernier n'exige aucune intervention personnelle, les deux premiers demandent néanmoins une véritable exploration dans les expériences, vécus et réflexions qu'il est possible de tirer sur la *fermeture résidentielle*. Pour construire ces questions, apportant une nouvelle dimension au sujet, celles-ci s'inspirent toujours de la question-mère présente tout au long de ce travail : « Dans cette situation, est-ce que j'ai le sentiment d'être face à une enclave ? » et également de la base théorique établie au début de ce travail, par les définitions au préalable des notions socio-spatiales. En fonction de la réponse obtenue, la caractéristique relevée sera ou non placée dans la grille d'analyse. Dans tous les cas,

toutes ces questions, aussi illimitées qu'elles peuvent l'être, sont établies dans ce tableau d'analyse dans le seul but d'ouvrir la discussion et de soumettre ainsi un moyen d'évaluation de la *fermeture résidentielle* lors de l'application d'un cas à la grille.

Les modalités reprises de l'état de l'art

Toutes les modalités existantes et connues depuis la revue de littérature ont été développées dans cette partie, avec un résumé concis. Parmi celles-ci, sont reprises celles qui abordaient clairement le terme de *fermeture résidentielle*, au travers notamment des études de Gérald Billard et François Madoré, d'Élisabeth Dorier et Julien Dario, de Céline Loudier-Malgouyres, et enfin, de Nicolas Soulier. Elles se voient accompagnées par d'autres modalités également retrouvées dans l'état de l'art, depuis des théories qui montraient implicitement l'existence et les caractéristiques possibles d'un enclavement. Toutes ces modalités sont classifiées dans l'ordre dans lequel elles apparaissent dans la grille. Cela permet donc d'avoir un visuel complet sur celles-ci :

Modalité théorique	Auteurs	Explications
Formation d'agrégats de quartiers homogènes et distincts socialement	<ul style="list-style-type: none"> • Charmes, 2005 • Davis & Monk, 2008 • Dorier & Dario, 2018 • Le Goix, 2003 • Seguin, 2011 	Si la ségrégation socio-spatiale est trop grande, des quartiers peuvent se fragmenter et morceler la ville. Cette ségrégation socio-spatiale survient lorsque des groupes sociaux décident de rester entre-soi et de repousser les autres en terme d'habitat, et pratiquent pour se faire, la fermeture et la périurbanisation.
Statut de l'individu	<ul style="list-style-type: none"> • Loudier-Malgouyres, 2013 	Lorsqu'un individu se trouve dans une des zones protectrices de l'habitat, celui-ci doit pouvoir obtenir le statut social nécessaire pour continuer à rester dans la zone (habitant, voisin et domestique).
Difficulté de déplacement dans certaines zones de la ville	<ul style="list-style-type: none"> • Dorier & Dario, 2018 	Certains endroits de la ville se retrouvent enclavés naturellement ou artificiellement, rendant ainsi certaines zones de la ville peu praticables pour des passants, ce qui rend leur déplacement beaucoup plus long que prévu.
Statut politique et richesse du district/quartier	<ul style="list-style-type: none"> • Jacobs, 1961/1991 • Sampson, 2012 	Le statut d'un district peut parfois influencer sur ses délimitations et sur les écarts sociaux avec les autres districts.
Autosuffisance du quartier (Dorier & Dario, 2018)	<ul style="list-style-type: none"> • Dorier & Dario, 2018 	Certains quartiers peuvent tout à fait fonctionner en autonomie et ainsi de répondre aux besoins quotidiens des habitants. Cela a pour conséquence que les habitants n'ont plus besoin des autres quartiers pour vivre et s'enferment dans leur propre quartier.
Reconnaissance, appellation et publicité	<ul style="list-style-type: none"> • Loudier-Malgouyres, 2013 • Madoré, 2004b 	Le quartier peut devenir populaire pour ses qualités enclavantes : ainsi, elle peut prendre des noms comme « Résidence », « Village », « Clos », « Domaine »,...évoquant une bulle résidentielle tranquille et le repli sur soi.
Surveillance de quartier	<ul style="list-style-type: none"> • Jacobs, 1961/1991 • Newman, 1976 • Cusson, 2009 	La surveillance de quartier permet de prévenir le crime et l'arrivée d'intrus, la catégorisant ainsi aujourd'hui parmi les techniques de prévention situationnelle.
Fermeture a posteriori ou constructions neuves	<ul style="list-style-type: none"> • Dorier & Dario, 2018 	Il est possible de distinguer deux types de fermetures : celle pratiquée après la création de la rue ou celle qui sont réalisées lors de la mise en oeuvre de la nouvelle rue résidentielle. C'est la première qui sera la plus enclavante en raison qu'elle bloque des passages qui pouvaient être faisables avant la fermeture.

Présence de barrières symboliques par le mobilier urbain	• Teller, 2009	L'enclavement d'un quartier peut aussi se montrer par le marquage des entrées de celui-ci par du mobilier urbain (chicanes, barrières végétales, casses-vitesses,...). Ces barrières symboliques sont placées dans un but dissuasif quant à la venue d'étrangers.
Dimension exogène et endogène du quartier	• Loudier-Malgouyres, 2013	La dimension endogène est un type de fermeture de quartier axé sur le marquage du dedans et du dehors, avec un système d'enclave plus important. Alors que la dimension exogène permet une fermeture du quartier grâce à un environnement isolant (forêt, terrain de golf, champs,...)
Typologie de l'îlot par trois formes enclavées : la raquette, l'impasse et la boucle	• Cusson, 2009 • Loudier-Malgouyres, 2007	L'impasse, la raquette et la boucle sont des formes de rue enclavées. En effet, cela permet qu'il n'y ait pas de passages d'étrangers, étant donné qu'ils n'ont aucune raison d'être dans une rue en cul-de-sac.
Mini-neighborhood	• Newman, 1996	Le mini-neighborhood est formé par la fermeture de plusieurs rues passantes en cul-de-sac. Celles-ci se rejoignent toutes par une seule voie, pourvue d'une barrière symbolique. À l'intérieur de cet îlot, l'espace public de ces rues se retrouvent appropriés en espace semi-privé / semi-public.
Premières marques de fermeture dès l'entrée de la rue	• Billard & Madoré, 2010	Selon les auteurs, il est possible de comprendre facilement les tous premiers signes que peut prendre la <i>fermeture résidentielle</i> : ils peuvent être explicites (barrières, grilles, digicode,...) ou implicites (changement de revêtement de sol, pancartes,...)
L'espace défendable	• Loudier-Malgouyres, 2007 • Newman, 1976	L'espace défendable est un mode d'aménagement de l'espace pour instaurer une surveillance naturelle dans la rue par les résidents. La forme de l'architecture, la privatisation de certains espaces et la mise en place de barrières symboliques, vont placer certaines zones sous tension d'observation pour les intrus.
Stérilisation des frontages	• Soulier, 2012	Les interventions d'enclavement se réalisent aussi par la stérilisation des frontages. Ceux-ci peuvent être stérilisés selon cinq manières : le frontage-parking, le frontage-poubelle, le frontage-rideau, le frontage-tampon et le frontage-condamné.
Contrôle mutualisé et contrôle individualisé	• Madoré, 2004b	Il peut exister deux types de contrôle auquel l'étranger est soumis avant de franchir une habitation : le contrôle mutualisé (premier barrage à la rue, par des digicode, clôtures,...) et le contrôle individualisé (deuxième barrage, qui correspond au franchissement de la porte d'entrée du logement).

Les nouvelles modalités

En ce qui concerne les nouvelles modalités personnelles apportées à la grille d'analyse, ainsi hors celles qui sont ressorties lors des études de cas, celles-ci sont développées selon quatre types de réflexions possibles à propos de la *fermeture résidentielle*. Grâce aux expériences vécues, à mon raisonnement et l'appropriation de la base théorique des notions socio-spatiales énoncées lors de la première partie de ce mémoire, ces quatre sujets de réflexions sont l'aspect général et la connaissance globale de la ville étudiée, les normes réglementaires et sociales dans le cadre de la vie résidentielle, l'architecture de l'habitation, et enfin les objets de prévention situationnelle et de design. Chacun de ces champs d'études vont être explicités dans le but de comprendre la raison de leur utilisation de l'étude sur la *fermeture résidentielle*.

Tout d'abord, il a semblé important qu'avant de plonger dans le vif du sujet de la mesure de la *fermeture résidentielle* dans une ville, il faut pouvoir prendre connaissance des spécificités de cette dernière. En effet, se familiariser avec une ville et saisir les subtilités qu'elle pourrait présenter, pourra éviter plus tard dans l'analyse, de se tromper dans une conclusion hâtive. La ville doit être connue de manière globale et comprise dans son fonctionnement, car chaque ville est différente et chaque rapport d'analyse de la *fermeture résidentielle* en sera dès lors, différent. Cela permet dans un premier temps de repérer les premières grandes lignes d'enclavement, comme les quartiers périurbains, les regroupements de groupes sociaux, des éléments typo-morphologiques séparateurs,... ainsi la connaissance de grandes caractéristiques de fermeture qui pourront, dans la suite de la grille, être développées, avec plus de finesse. Ainsi, il est donc nécessaire que ce type de modalité se trouvent en amont dans la grille d'analyse de l'enclavement, afin d'éviter les confusions et les oublis plus tard lors de l'application d'une ville à la grille.

Ensuite, tout au long du tableau d'analyse, plusieurs modalités se sont vues rajoutées suite à la construction d'une réflexion basée sur les normes, les règlements, les prescriptions et le contrôle possibles pouvant survenir au sein d'un quartier, d'un îlot, et ce pour une habitation ou un mode de vie résidentielle. Dans certaines observations personnelles, il arrive parfois qu'une habitation se situe dans une zone gérée par des organisations de type associations des propriétaires, copropriétés,... Ces dernières prennent un rôle très actif dans le quotidien des riverains et peuvent dès lors imposer toute une série de normes et règlements afin de garantir une quiétude, un entre-soi et une cohésion sociale au sein du quartier ou au sein de l'îlot. Cependant, ces règlements et normes favorisent en même temps un écart avec les autres quartiers qui ne répondent pas aux critères de l'organisation et de ce fait, engendre une ségrégation socio-spatiale. À l'intérieur de ces quartiers ou îlots, l'imposition de ces règles peuvent toutefois être contraignantes pour l'individu et son habitation : son espace personnel se voit stérilisé et normé, ne lui permettant pas ainsi d'exprimer sa propre personnalité. De ce fait, il se retrouve enclavé malgré lui dans sa propre habitation normée sous les conditions de l'organisation. Une véritable stérilisation réglementaire est dès lors souvent appliquée dans ce genre de situation (Soulier, 2012). De même, cette aspect réglementaire peut parfois être imposé par une institution plus grande que celles des associations des propriétaires, comme par exemple celle de la commune. Cette dernière, par des prescriptions urbanistiques assez strictes, peut faciliter la mise en place d'un contrôle et d'une politique enclavante de l'habitation ou du quartier. Recherchée par un type de groupe social, cette politique favorise ainsi l'entre-soi dans sa zone d'habitat. Dans certains cas, un élitisme de la commune s'impose par rapport aux autres et crée une fragmentation communale (Ascher, 2008).

Le troisième type de modalité pouvant être rajouté à la grille semble évident dans ce travail : l'apport de l'architecture est nécessaire et a un rôle à jouer dans le concept de *fermeture résidentielle*. Malgré que la plupart des auteurs scientifiques ne semblent pas s'approprier cet aspect dans l'enclavement, le style architectural peut toutefois aider à favoriser le phénomène et ce par plusieurs éléments retenus : la disposition de formes architecturales, les ouvertures en façades, la matérialité du bâtiment,... En effet, dans un premier temps, certaines formes architecturales peuvent évoquer une surveillance naturelle instaurée par le riverain, comme l'a suggéré Oscar Newman (1976), au travers de ses théories sur l'espace défendable. Ces formes peuvent aussi bien se montrer enclavantes par le fait qu'elle décourage les étrangers à venir s'y attarder. Mais il sera retenu également, que la position et la forme d'une habitation dans sa parcelle évoque également une volonté de rompre le contact à la rue, au quartier,... Celle-ci peut être soutenue dans sa quête de repli par l'architecture des ouvertures et par la matérialité choisie en façade : l'habitation peut prendre un aspect de véritable forteresse dont l'étranger peut avoir la sensation d'impossibilité d'atteindre l'intimité de l'habitant, par l'application d'un nombre limité d'ouvertures ou/et de leur caractéristiques occultantes (vitres miroir, tentures,...), et par l'application d'une matérialité suggérant la protection d'un mur épais et plein. Un véritable jeu de texture pleines et occultantes s'offrent à la mesure de la *fermeture résidentielle*, et pourtant aucun auteur dans la revue de littérature n'a semblé le développer.

Pour finir cette partie sur le développement des nouvelles modalités, le dernier sujet de réflexion personnelle à propos de l'enclavement porte sur les objets de prévention situationnelle et de design. Avec la conception d'un nouveau maillage spatial, le micro-design, la *fermeture résidentielle* peut désormais s'exprimer parmi l'échelle des objets. Différents auteurs scientifiques, Billard et Madoré, ont effectivement développé quelques premiers paramètres d'enclavement à cet échelle, avec notamment la définition d'objets de type digicode, interphone, vidéosurveillance, grille, portail, mur, clôtures et pancartes décourageantes (2010). Lors de leur étude sur le phénomène, les auteurs n'ont ainsi développé que cette liste d'objets cités. Cela éveille alors un questionnement quant à la possibilité qu'il puisse exister d'autres objets évoquant l'idée d'une fermeture. En réalité, ces éléments font partie des techniques de prévention situationnelle, car ils sont uniquement conçus dans le but de dissuader les criminels à s'en prendre à l'habitation et certains de ceux-ci peuvent parfois être élégants et discrets par leur touche design. Dès lors, il est nécessaire de solliciter d'autres objets comme ceux développés dans la définition de la prévention situationnelle. Ce concept rassemble en fait huit catégories possibles de techniques contre le crime, En ce qui concerne la prévention dans un cadre plus résidentielle, il n'est utile que de traiter quatre

techniques sur huit. Les autres catégories, bien qu'elles soient toutes intéressantes, ne concerne soit pas réellement le sujet étudié dans ce mémoire, ou bien soit ont déjà été désigné comme un paramètre de mesure de la *fermeture résidentielle* plus haut dans la grille, ce qui est le cas par exemple de la catégorie détournement avec la proposition de formation de rues passantes en cul-de-sac. Ainsi, les autres catégories prises en charge dans ce travail sont :

- **Les surveillances et les vérifications** : gardien de sécurité, patrouilleur de la police, concierge, portier, voisins organisé en « cocon », caméras, système d'alarme, chiens de garde, et éclairage pour une meilleure surveillance.
- **Les protections physiques** : portes renforcées, clôtures, barrières, serrures, grilles et absence de portes arrières dans les résidences pour ralentir le délinquant dans sa fuite.
- **Les contrôles d'accès** : Barrières, grille, gardien, système d'entrée par clé magnétique et interphone pour contrôler les individus rentrer dans le quartier ou la zone d'habitation(s).
- **Les désintéressements** : Marquage et burinage d'objets de valeurs par les groupes de surveillance du quartier.

Si ces différentes techniques et objets sont donc installées dans un but de prévention de crime (Cusson, 2009), elles n'en sont pas moins enclavantes et menaçantes pour une personne étrangère au quartier, peu importe ses intentions. Ainsi, le vocabulaire des objets du maillage micro-design se voit enrichi par les caractéristiques de la prévention situationnelle. Ceux-ci seront donc repris dans le tableau, et permettront comme cela de clôturer la grille d'analyse avec le dernier maillage.

3. Les supports de recherche et les documents de réponses

Les deux dernières entrées de la grille d'analyse sur la *fermeture résidentielle* concerne la manière dont il est possible de répondre aux modalités et leurs questionnements, construits précédemment. Ces deux étapes dans la grille sont importantes pour pouvoir donner une réponse complète à l'analyse de l'enclavement : elles vont consister d'abord en une détermination de l'endroit où l'information peut être trouvée, notamment via des supports de recherches, et ensuite la manière dont elle peut être représentée pour communiquer l'information, notamment via des documents de réponses. Afin de pouvoir réaliser ces deux étapes, la grille propose donc de solliciter les compétences et les réflexes de l'architecte. Tout d'abord, la partie concernant les supports de recherche peut être facilement appréhendée grâce aux différentes ressources que l'architecte collecte au cours de sa formation, pour solutionner ses sujets d'observation et projets. En effet, ces dernières vont pousser l'architecte à développer la manipulation de plusieurs supports et méthodes, voire parfois l'exploration d'autres possibilités utiles pour comprendre un phénomène spatial. Ce qui semble intéressant en l'occurrence pour le sujet de cette étude, étant donné qu'il traite les modalités spatiales de la *fermeture résidentielle*. Les supports sont assez variables dans leur proposition pour trouver l'information recherchée, il est donc nécessaire qu'un tri parmi ceux-ci soit effectué pour leur pertinence dans leur récolte de réponses et d'y apporter un raisonnement utile correspondant au sujet. Chacune d'entre elles sont disposées dans la grille d'analyse en fonction de la modalité et son questionnement auquel elles tentent de répondre :

- **Les visites de site** : l'architecte pratique la méthode de relevé pour comprendre son site d'étude, avec l'observation et la prise de note, de croquis,... C'est la méthode la plus utilisée pour mesurer un phénomène sur un terrain d'étude.
- **Les visites virtuelle de site** : Les visites de site via des sites internet peuvent être intéressantes pour l'apport d'informations supplémentaires dans des zones peu accessibles sur le terrain ou encore pour mettre en évidence d'une vue qui n'est pas visible sur place (vues 3D, Vues satellites,...). Les sites internet utilisés pour ce type de visite sont Google Maps, Google Earth et Google street View.
- **Les cartes thématique et chronologiques** : Ces cartes thématiques qu'il est possible de retrouver sur National Georegister (Pays-Bas) et WalOnMap (Wallonie) vont renseigner beaucoup d'éléments quant aux caractéristiques d'un territoire, comme par exemple le cadastre, les zones végétales, les zones d'habitat,...

- **Les documents urbanistiques mis à dispositions par la ville** : ces documents sont utilisés pour comprendre les politiques mises en place par la ville pour leur conception de l'habitat.
- **Le site internet de la ville** : la ville peut tout à fait communiquer des rapports statistiques, cartes thématiques et autres, sur son fonctionnement et ses activités dans son territoire.
- **Les sites de vente immobilière de la région** : C'est au travers de ces sites internet qu'il sera possible de retrouver les critères, les attendus et d'un individu en terme de recherche d'habitat et de quartier.
- **Les enquêtes et questionnaires** : ces méthodes, malgré qu'elles ne sont pas forcément apprises lors de la formation de l'architecte, sont toutefois utiles pour comprendre les tendances d'habitat et les volontés d'un quartier.
- **Mobilisation de la littérature** : lorsque la modalité du tableau concerne un sujet abstrait et théorique, il est alors nécessaire de s'informer via la littérature.

Ces supports, replacés dans la grille, apportent donc des informations nécessaires pour déclarer ou non la présence d'une *fermeture résidentielle*. Certains d'entre eux sont démontrés lors des études de cas, mais d'autres supports qui nécessitent de beaucoup plus de temps et d'investissements, ne pourront pas être développés dans ce travail. Cependant, ceux-ci restent tout aussi importants pour la prise en charge complète du phénomène au travers de la grille.

En fonction de l'information trouvée dans les différents supports de recherche, il est désormais question de la représenter. Mettant toujours à profit les différentes compétences et ressources de l'architecte, les documents communiquant les réponses aux questionnements sur la *fermeture résidentielle* sont donc plutôt visuelles et axées sur le fonctionnement spatial. Par conséquent, il est question de traiter des représentations graphiques et descriptives sur la *fermeture résidentielle*. Ces représentations sont propres au monde de l'architecte et permet ainsi d'apporter une approche rationnelle et sensible, et une lecture plus aisée de la tendance. Cela a donc plus d'impact sur le lecteur à propos des critères d'évaluation de l'enclavement. Ces représentations sont reproduites suite à la consultation des supports de recherche, et peuvent être considérées comme une retranscription de l'observation du phénomène :

- **La description architecturale**
- **Les photos**
- **Les croquis faits à la main**

- Cartes de la ville avec les zones d'intérêt et représentation générale
- Capture d'écran venant des vues virtuelles
- Rapport d'enquête (questionnaires et enquêtes)
- Plans des quartiers avec leur cadastre, voiries et bâti
- Schémas de fonctionnement d'un quartier, d'un îlot
- Schémas d'entrée dans un quartier, un îlot, une habitation
- Schéma en coupe du quartier, d'un îlot

Suite à cette liste d'outils possibles d'être exploités pour mettre en évidence la *fermeture résidentielle*, il convient maintenant de réfléchir à la manière dont comment l'information récoltée sur la fermeture peut être communiquée. Ces outils sont donc choisis avec soin pour être replacés en fonction du type de modalité correspondant. Exactement comme pour les supports de recherche, certaines représentations seront ainsi plus privilégiées que d'autres dans l'étude de cas de ce travail.

Ce dernier passage développé sur ces deux derniers filtrages du tableau de la *fermeture résidentielle* clôture le développement plus théorique et réflexif de la création de la grille d'analyse. Il a été observé tout au long de sa conception, qu'un certain développement spatial pouvait tout à fait convenir au phénomène. Il était donc nécessaire de suggérer une contribution de la part de l'architecte. En effet, cela a permis d'apporter une classification claire et une démultiplication du sujet de l'enclavement : celui-ci ne s'arrête pas simplement à une mesure, à une situation particulière ou à l'espace privée, mais il peut se traduire à plusieurs échelles de la ville et de ce fait dans les autres espaces, semi-privés, semi-publics, voire publics. Ainsi, chacune des théories existantes de l'état de l'art et des raisonnements personnels ont pu dès lors construire en grande partie la grille d'analyse des modalités de la *fermeture résidentielle*. Cependant, il est question maintenant de pouvoir la compléter avec des faits réels observés depuis des études de cas, permettant d'appuyer la grille d'une version adaptée à la réalité du terrain.

PARTIE IV : ÉTUDES DE CAS

Suite à la conception plus théorique de la grille d'analyse des modalités de la *fermeture résidentielle*, deux études de cas vont permettre d'apporter plus de diversité et de questionnements à cette grille. Comme il a été annoncé précédemment dans le travail, ces deux études de cas sont les villes de Liège et de Maastricht. Si ces deux villes ont été sélectionnées pour compléter la grille d'analyse, c'est d'abord en raison qu'elles apporteront une autre dimension par rapport aux études déjà réalisées en France sur la *fermeture résidentielle* et présentes dans l'état de l'art de ce travail, mais aussi pour leur proximité d'étude. Pourtant, elles n'ont pas été choisies uniquement pour ces raisons. En 2008, des chercheurs, mais cette fois-ci liégeois, se sont également brièvement intéressés sur le concept de quartiers résidentiels fermés comme les gated communities, dans le cadre d'un séminaire⁶ sur l'insécurité et son impact sur la qualité de vie et sur la cohésion sociale. Lors de ce séminaire, la réflexion collective a effectivement confirmé l'essor de ces lieux sécurisés en Europe, mais elle a aussi évoqué que certains pays, tels que la Belgique et les Pays-Bas, n'étaient pas réellement concernés par ce type de phénomène de fermeture (Lemaître, 2009). En dehors du fait que la réflexion pensée lors de ce séminaire ne concerne que la tendance progressive des gated communities en Europe, est-ce que ce constat pour la Belgique et pour les Pays-Bas ne peut-il pas être nuancé et comprendre un autre type d'enclavement tel que la *fermeture résidentielle* ? Est-ce que les propos tenus pour ces pays concernés par ce séminaire ont-ils évolués aujourd'hui ? C'est pourquoi la ville de Liège et la ville de Maastricht, étant deux villes situées respectivement en Belgique et aux Pays-Bas, ont été choisies comme étude de cas pour cette recherche. Elles seront soumises à une observation des mesures possibles d'enclavement, afin de découvrir de nouvelles modalités et des nouveaux questionnements possibles à la grille, mais aussi à vérifier certaines modalités existantes dans un cadre d'étude de terrain réel. À nouveau, cela permet de nuancer la partie plus théorique de la grille d'analyse, qui se réalise en simultanément des études de cas ici présentes.

Prises ensemble dans un seul mouvement d'analyse qu'impose ce mémoire, cela est l'occasion pour Liège et Maastricht d'être comparées, étant donné le lien intéressant qui lie les deux villes : elles agissent en miroir de part et d'autre de la frontière qui les sépare avec comme point commun le paysage que donne la Meuse et leurs similarités historiques. Par leur situation géographique proche, elles établissent de nombreuses connexions physiques, démontrant une

⁶ « Séminaire de l'Action de Coordination CRIMPREV (Assessing Deviance, Crime and Prevention in Europe), financée par la Commission Européenne dans le cadre du 6e PCRD [...] (Projet coordonné par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) [www.crimprev.eu] » (Lemaître, 2009, p.543).

accessibilité évidente entre les deux villes, et bien au-delà, au travers de partenariat et de relations⁷. Ainsi, leur comparaison va pouvoir relever les différentes caractéristiques que peut prendre la *fermeture résidentielle* d'un pays à l'autre aux cultures politiques et sociales différentes, mais dans des villes aux situations similaires et à la position géographique proche.

Après avoir fait une rapide présentation générale de chacune des deux villes et de leur découpage spatial interne, les quartiers et îlots retenus comme pertinents pour cette récolte de nouvelles modalités potentielles, seront présentés. Chacun de ces terrains sont dès lors détaillés par les caractéristiques d'enclavement qu'il a été observé sur place. En partant ainsi à la recherche de nouvelles modalités dans ces différents terrains, la détermination de celles-ci se fait essentiellement sur base du ressenti personnel de l'enclavement sur le moment de l'observation, avec comme bagage les compétences de l'architecte et les connaissances exposés sur le sujet grâce à l'état de l'art. Ces nouveaux éléments récoltés lors de ces observations de terrain seront donc arrangés avec les autres modalités existantes dans la grille d'analyse des modalités de la *fermeture résidentielle*.

⁷ Liège et Maastricht, ainsi que trois autres villes, entretiennent des relations privilégiées dans le cadre de l'Eurégio Meuse-Rhin. Elles constituent la « MAHHL » (Maastricht, Aix-la-Chapelle, Hasselt, Heerlen et Liège) (Ville de Liège, n.d.)

1. MAASTRICHT

Considéré comme la plus vieille ville des Pays-Bas, la fondation de Maastricht remonte à l'époque romaine, aux environs du premier siècle de notre ère. Grâce aux eaux de la marée basse, le terrain de la future ville devient le lieu idéal pour le passage des marchands romains de la Via Belgica (la route reliant Boulogne-sur-Mer en France et Cologne en Allemagne) et rapidement, le premier pont du pays et un fort romain y sont érigés. Elle en tirera plus tard son nom néerlandais, avec son appellation d'origine latine *Mosa Trajectum*, qui signifie « passage de la Meuse » (Gemeente Maastricht, 2008, 17 novembre ; Ville de Liège, n.d.). Avec le Moyen-Âge, Maastricht se développe grâce au christianisme sous le siège de nombreux évêques et devient un lieu de pèlerinage important. C'est également à cette période de l'histoire que la ville voit la construction de sa première enceinte encore visible actuellement par endroits, notamment dans le Jekerkwartier avec sa Helpoort. Une seconde enceinte de la ville est édiflée pendant la période des architectures défensives de Vauban du XV^e siècle : elle inclut et explore dès lors la rive droite de la Meuse, le faubourg Wyck, faisant de Maastricht une ville double. Cette enceinte va également, beaucoup plus tard, servir à la survie de la ville lors de la seconde guerre mondiale, grâce à ses nombreuses galeries souterraines construites à l'époque (Bezoek Maastricht, n.d. ; Stichting Maasticht Vestingstad, 2021). Avec l'architecture de Vauban, la ville se voit également enrichi par le courant de la renaissance mosane, engendrant ainsi beaucoup de bâtiments de ce style qui caractérise la ville. Après un passé plutôt militaire, la ville, devenue la capitale de la province du Limbourg des Pays-Bas, prend une tournure plus industrielle au XIX^e siècle, avec sa spécialisation dans la fabrication de la céramique. Les industries de *Sphinx Royal* deviennent la nouvelle identité de la ville, apportant la formation des quartiers plus industrialisés au nord de la ville et malheureusement de mauvaises conditions sociales de travail. Malgré tout, avec l'arrivée de l'enseignement universitaire après la seconde guerre mondiale et avec la signature du traité de Maastricht en 1992, une nouvelle page se tourne pour la ville et définit ce qu'elle est actuellement : intellectuelle, pour ses recherches scientifiques importantes, et internationale, par sa position géographique à frontière de trois pays européens mais aussi par l'accueil qu'elle a fourni à la création de l'Europe (Bezoek Maastricht, n.d. ; Gemeente Maastricht, 2008, 17 novembre). Ces nouvelles visions de la ville attribuent à celle-ci une nouvelle vie socio-économique internationale, avec l'arrivée des étudiants étrangers mais aussi visiteurs étrangers, pour le shopping notamment.

Aujourd'hui, avec ses quelques 120 000 habitants (Ville de Liège, n.d.), la ville de Maastricht accueille majoritairement une politique libérale et progressiste, basée sur la tolérance de

l'individu et le respect de l'autre. Avec cette perception, la ville adopte des objectifs très clairs en terme de vie communautaire : unis, les résidents prônent pour la sécurité et la beauté de la ville (Gemeente Maastricht, n.d.). Pour se faire, Maastricht adopte une délimitation de son territoire très distinctement en 7 districts et 44 quartiers. Par section, la municipalité de la ville met en place des installations locales, comme des conseils de quartier, des règles internes et la désignation de responsable, afin d'assurer une cohésion sociale au sein des quartier, et ainsi, de prospérer socialement. Cela implique que le citoyen doit participer activement à la vie de son quartier concernant la sécurité, l'entraide, la propreté,... (Thuis in Maastricht, n.d.). Cette politique sociale évoque sans doute les propos de Jane Jacobs (1961/1991) concernant le neighborhood watch, sur la nécessité d'instaurer une confiance mutuelle entre les résidents et une participation de ceux-ci pour assurer une entraide et une surveillance de quartier. Cependant, si un individu du quartier ne désire pas rentrer dans ce système d'organisation du quartier ou qu'il ne respecte pas ce dernier, il risque de ne pas pouvoir bénéficier des dispositions et avantages émis de cette politique, tels que la sécurité de sa propre habitation, de l'aide de la part d'autres résidents,... Dès lors il existe un risque pour celui-ci que le quartier et son groupe de résidents, se referment à lui ou à un étranger. Cela peut être une situation probable à Maastricht avec l'application de ce système et peut créer une gestion différente de la *fermeture résidentielle* par rapport à d'autres villes.

1.1. Choix des quartiers analysés pour Maastricht

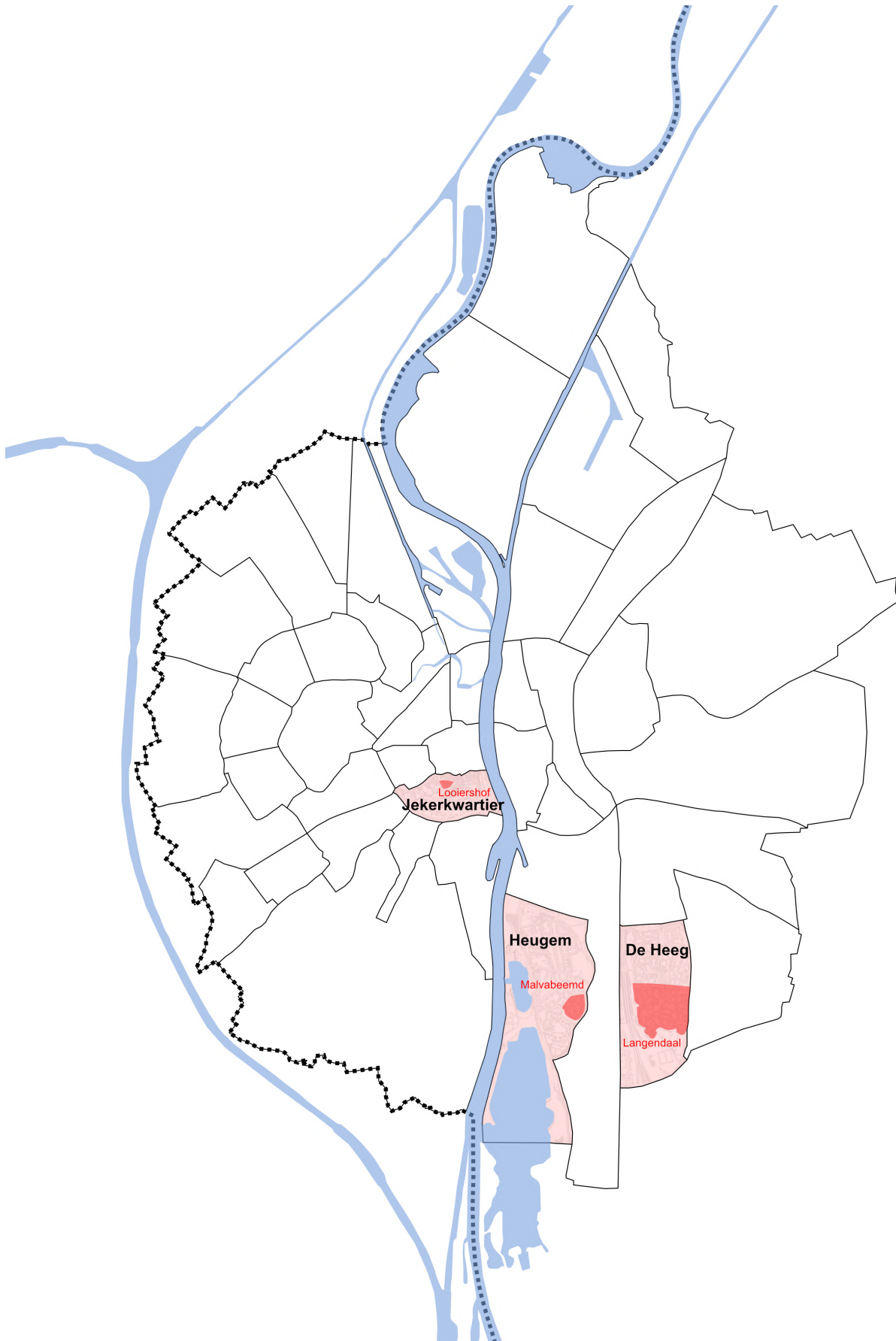


Fig.10. Carte de Maastricht représentant les trois choix de quartiers et leur zone d'intérêt pour les études de cas

Suite à la connaissance des délimitations de quartiers à Maastricht, il a été facile de vaquer de quartier en quartier lors des premières visites « découverte » de la ville et de faire un choix parmi ceux-ci. Ce sont les quartiers et leur zoom De heeg (Langendaal), Heugem (Malvabeemd) et Jekerkwartier (Looiershof) qui ont été sélectionnés pour cette étude de cas des caractéristiques spatiales de la *fermeture résidentielle* (Fig.10). Leur choix s'expliquent tout d'abord par la nature résidentielle du quartier, et ensuite par les impressions personnelles d'enclavement émises à leur sujet, lors des visites de la ville. Même si le quartier Jekerkwartier n'est pas réellement considéré comme entièrement résidentiel, l'expérience de fermeture qu'il en a été fait pour un de ses îlot en particulier, le Looiershof, mérite qu'il soit abordé dans ce travail. En revanche, les autres quartiers choisis, De Heeg et Heugem sont entièrement de nature résidentielle. Au vu de la grandeur de ces secteurs et du style homogène de modalités de fermeture à tout le quartier, certains îlots seront plus considérés que d'autres : pour le quartier De Heeg, cela concerne la zone de Langendaal et pour le quartier Heugem, celle de la zone de Malvabeemd.

1.2. De Heeg (Langendaal)

De Heeg est en réalité le tout premier quartier visité lors des différentes observations sur site et celui-ci peut présenter quelques caractéristiques de *fermeture résidentielle*. En effet, lorsque j'ai commencé ma toute première visite « découverte » de la ville à Maastricht, ne sachant pas spécialement par où commencer la promenade, j'ai pris comme point de départ le sud de la ville, puisque c'est le premier endroit rencontré sur la route depuis la Belgique. Dès lors, en prenant la toute première sortie d'autoroute indiquant Gronsveld / Maastricht-Zuid, je suis arrivée dans les premiers quartiers de la périphérie de Maastricht, en particulier celui de De Heeg. Bien que cela soit le tout premier quartier auquel j'ai été confrontée pour commencer ma visite, il y avait déjà quelques points d'enclosure étonnants sur celui-ci. En effet, malgré que le quartier est très accessible, que ce soit à pied, à vélo ou en voiture, il possède une nature « cachée », que seuls les habitués de ce quartier peuvent percevoir dans son entièreté et en comprendre son fonctionnement. À partir du moment où je me suis engagée sur Langendaal, je rentre normalement dans le quartier : la route défile, or je ne vois toujours pas de vie résidentielle, tout semble caché derrière les fourrées et la végétation, car de temps à autre une ouverture s'établit pour engager l'entrée à une partie du quartier. A l'intérieur de cette partie du quartier De Heeg, je me suis pourtant sentie à l'extérieur. Je me suis alors intéressée à ce secteur que constitue Langendaal⁸, et d'analyser les groupements d'habitations, dissimulés et répartis organiquement dans le quartier. Suite à l'observation de ce quartier, quatre caractéristiques d'enclavement sont ressortis : les maisons tournant le dos à la rue principale, la formation de grappe de rues, les limitations de vitesse progressives et enfin les panneaux « buurtpreventie ».

Maisons tournant le dos à la rue principale Langendaal

Arrivé depuis l'extérieur du quartier, le passant débarque sur une voie principale, qui est le Langendaal. Cette rue traversante au secteur, ne possède en aucun cas une activité résidentielle à première à vue, comme il a été ressenti lors de la première visite de site. En effet, les bordures de la voie possède une végétation abondante et assez camouflante pour cacher l'intimité des habitations périurbaines (Fig.11). Cependant à certains endroits où il n'y a pas ou peu de végétation, le bâti résidentiel se dévoile : le constat montre que les habitations tournent en réalité le dos à la voirie et ne possèdent aucune entrée principale à cette dernière, puisque les espaces entre le bâti et la rue sont les jardins privés. Les résidents, légitimes, installent donc des grandes palissades en bois, pour

⁸ Pour prendre connaissance de la zone analysée, voir l'annexe « Cartes « Langendaal » (De Heeg) »

protéger leur intimité (Fig.12). Par ce type de positionnement de la maison, un enclavement et une stérilisation de la voirie est quasiment obligatoire pour les habitants souhaitant un minimum profiter de leurs espaces privés situés à l'arrière de leur habitation.



Fig. 11. Début de la rue Langendaal, à l'intérieur du quartier



Fig. 12. Les habitations tournant le dos à la rue Langendaal

Par contre, s'il est souhaité d'avoir accès à l'entrée de ces habitations le long de Langendaal, il faut dès lors faire le tour de l'îlot, voire de plusieurs îlots, via des rues secondaires (Fig.13), pour accéder à l'avant de la maison, ce qui peut en décourager ou en perdre plus d'un.

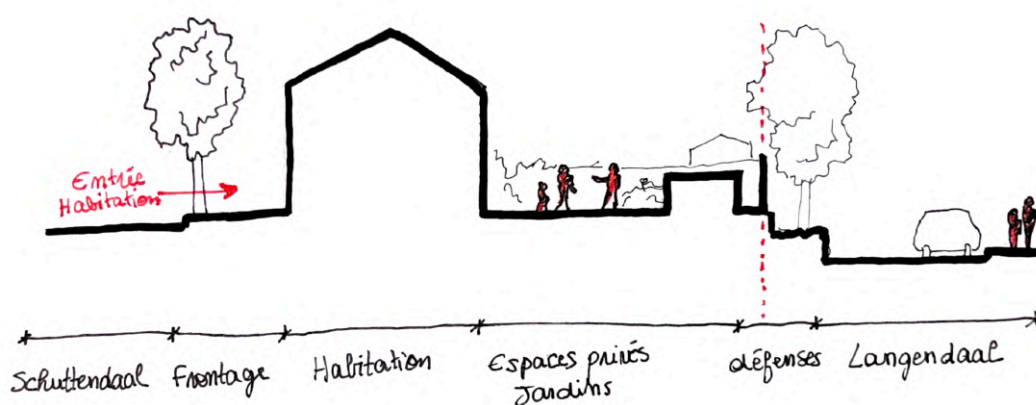


Fig.13. Coupe schématique de l'îlot et positionnement de l'entrée aux habitations par rapport à Langendaal

Ainsi, Langendaal se retrouve stérilisé de toute vie résidentielle, au simple fait que les maisons lui tournent le dos. Cela peut être vue comme une marque de *fermeture résidentielle* à la rue et pose donc question quant à l'appellation de ce dernier (Ascher, 2008 ; Jacobs, 1961/1991 ; Soulier, 2012) : elle n'est plus une rue, mais une route, juste utile à la circulation.

Formation de grappes de rues relié à la rue principale Langendaal

S'il est souhaité d'accéder à l'une des habitations de cette partie du quartier De Heeg, il faut alors rentrer par les voies secondaires, chacune connectées à Langendaal, à un intervalle

relativement écartée. À chacune de ces connexions, un casse-vitesse y est présent avec un changement de revêtement de sol en briques, ce qui signifie que le lieu devient plus intime et protégé. Une fois le seuil de ces connexions passé, un vrai labyrinthe de rues organiques se révèle et rassemblent les habitations en grappes (Fig.14). La plupart de ces rues se terminent le plus souvent sous la forme d'impasse, de boucle ou de raquette, les formes dites « enclavées » par les études de Céline Loudier-Malgouyres (2007). L'ensemble de ces grappes s'accrochent ainsi aux connexions établies avec la rue Langendaal et construisent un environnement interne protégé et calfeutré dans la végétation, rendant les espaces semi-publics voire semi-privés. Cette disposition peut en partie répondre au concept de mini-neighborhood d'Oscar Newman (1996), pour cause qu'elle oblige les étrangers et les passants à rester sur la voie principale s'ils ne sont pas invités à rentrer à l'intérieur de ces grappes de rues. Néanmoins certains points de la théorie de Newman sont modifiés pour ce cas de quartier : toutes ces rues internes ne se terminent pas toujours par des impasses et l'ensemble peut parfois se connecter à plusieurs endroits (deux ou trois connexions maximum) de la voie principale.

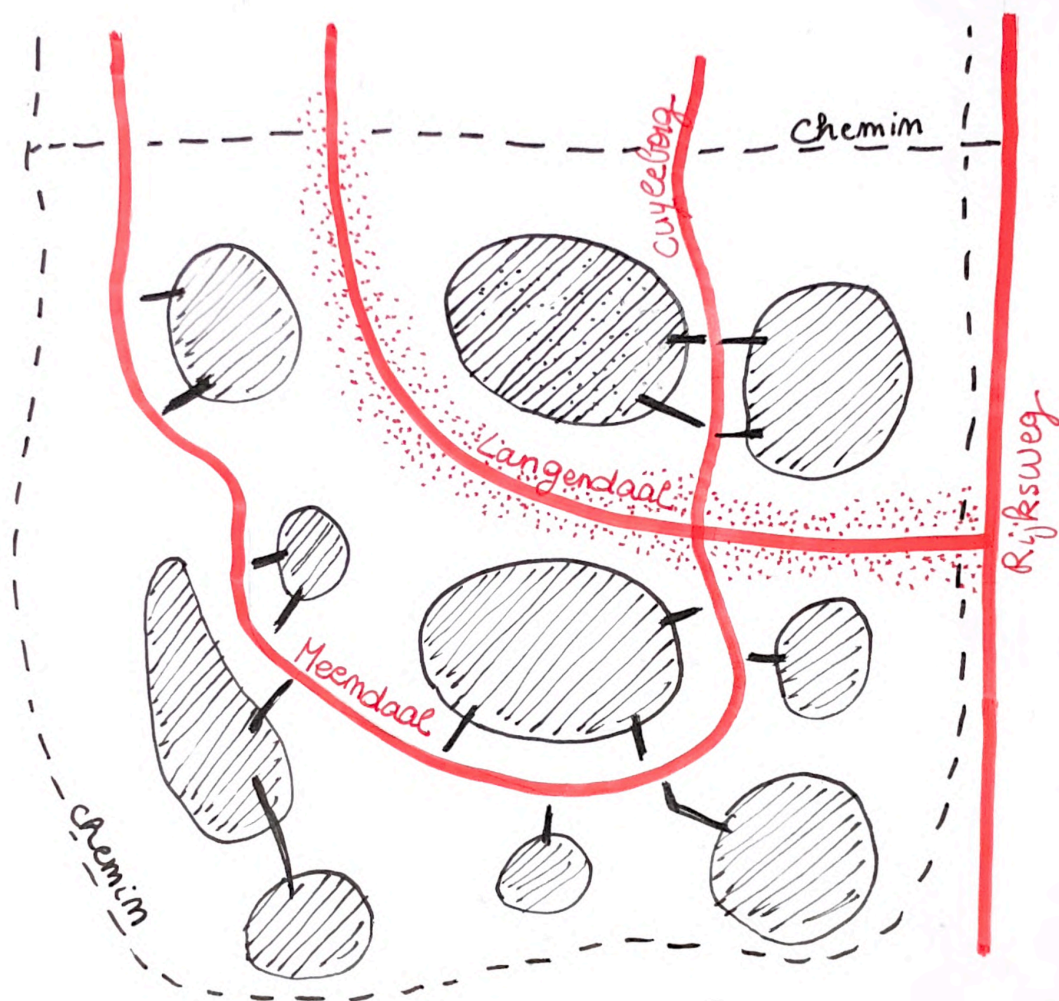


Fig.14. Schéma de fonctionnement du secteur Langendaal dans le quartier De Heeg

Autour de cette partie du quartier De Heeg, des sentiers réservés aux piétons et aux cyclistes, encerclent l'ensemble de ces grappes d'habitation. Ils bouclent ainsi le périmètre sud du quartier et le protègent en maintenant une distance entre les parties de celui-ci. En effet, ce chemin est protégé d'une végétation dense, et coupe le quartier De Heeg en deux parties d'habitations (Fig.15).



Fig.15. Sentier pédestre entourant le secteur de Langendaal

Les limitations de vitesses progressives

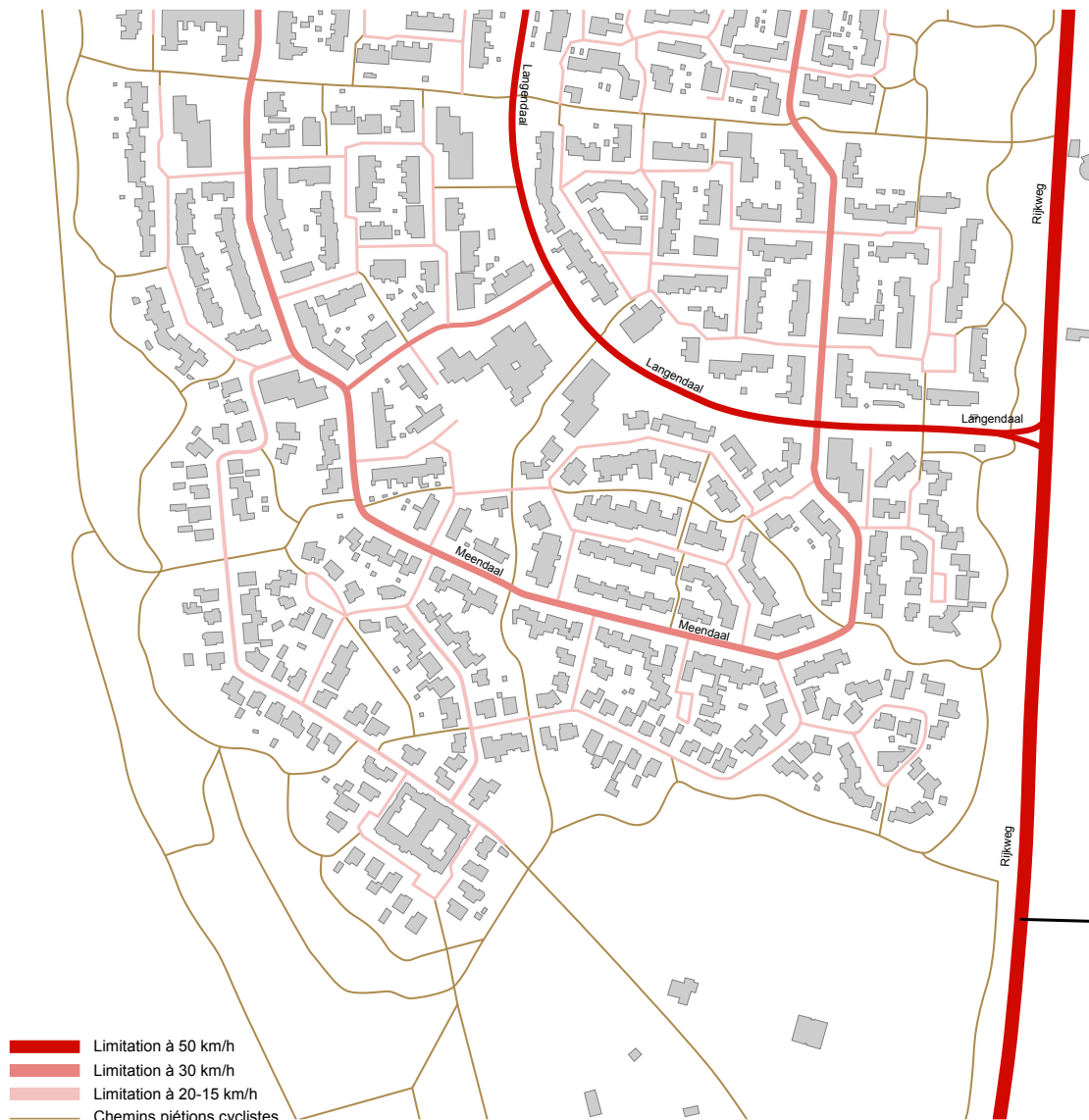


Fig. 16. Plan avec les limitations de vitesse au sein du secteur Langendaal

En plus d'une formation en grappes de rues, ce secteur du quartier De Heeg adopte un fonctionnement de limitation progressive de vitesse. Plus l'individu s'enfonce dans les parties organiques et calfeutrées du quartier, plus les restrictions de vitesse sont grandes (Fig.16). Ce qui engendre un ralentissement progressif jusqu'à l'arrivée de la maison. Ces ralentissements sont rendus possibles par la matérialité de ces rues et par les dispositifs de casse-vitesse : à chaque croisement de voies, un imposant surélévement est installé, et les sols des rues dont la limitation est à 20 km/h maximum, sont totalement en briques ou en pavés (Fig.17). Par la disposition de ces grappes avec des formes de rues enclavées et par la matérialité continue de ses sols avec une limitation de vitesse progressive, une ambiance d'intériorité règne et empêchent indirectement que l'individu étranger ait une raison à passer ou à venir s'attarder dans ce secteur du quartier De Heeg.



Fig.17. Entrée dans une des rues dont la limitation est de 20 km/h

Pancartes « buurtpreventie »

Situé à presque tous les coins de rues et à l'entrée du quartier, ces panneaux de prévention de quartier sont comme une piqûre de rappel pour les étrangers : en effet cette technique de prévention situationnelle avertit ces derniers qu'ils peuvent être observés, et les menace en quelque sorte, au cas où ils possèderaient de mauvaises intentions envers le quartier. Cependant ce panneau vise également un autre groupe d'individus, les résidents. Le message renvoyé à ces derniers se veut bienveillant, en leur rappelant que le quartier veille sur eux et que l'entraide entre habitants est disponible



Fig. 18. Panneau « buurtpreventie »

quoi qu'il arrive. Cela est rendu possible par le fait qu'ils utilisent les nouvelles technologies tels que le smartphone et WhatsApp, permettant à tous de pouvoir s'exprimer à ce sujet au travers du groupe (Fig.18).

1.3. Heugem (Malvabeemd)

Le choix pour le quartier Heugem n'est arrivée que bien plus tard dans mes observations, alors que celui-ci est pourtant voisin du quartier De Heeg, dont j'apporte un intérêt dès le début de mon travail. En effet, Heugem ne m'a intéressée qu'à partir du moment où j'ai pu découvrir une petite partie de celui-ci, en traversant la rue Malvabeemd⁹. Longeant cette rue, habitations et haies se succèdent. Cependant une haie en particulier s'ouvre sur un long passage étroit et mène à tout un pan de quartier auquel je n'avais pas fait attention jusque là. Un peu comme le quartier De Heeg, j'ai décidé de zoomer sur cette partie de quartier qui m'a intrigué, tant que pour ses espaces publics que pour son architecture, apportant un autre genre de fermeture. À la suite de cette découverte j'ai pu engager quelques caractéristiques utiles à la grille d'analyse : la proximité d'espaces naturels comme élément isolant, les barrières symboliques, la conception d'espaces défendables et l'architecture « hostile ».

La proximité d'espaces naturels comme élément isolant

Au sud-ouest du quartier Heugem, se trouve non loin des poches d'eau, tels que la Marina Maastricht et le Grindgat Oost-Maarland, provenant de la Meuse. Elles sont de véritables réserves naturelles (Fig.19), dont une accueille un port de plaisance calme. Ces deux environnements accolés au quartier apporte une dimension exogène d'enclavement : ils sont d'excellents voisinages pour Heugem, apportant tranquillité et qualité paysagère, mais aussi un statut isolant par rapport à l'animation de la ville (Fig.20). Ainsi, l'environnement paisible que procurent ces deux replis de la Meuse tout près de Heugem, permet à ce dernier d'être isolé et protégé dans le milieu périurbain, mais tout en étant tout près de la ville.



Fig.19. Espace naturel entre les deux poches d'eau au sud de la ville

⁹ Pour prendre connaissance de la zone analysée, voir l'annexe « Cartes « Malvabeemd » (Heugem) »

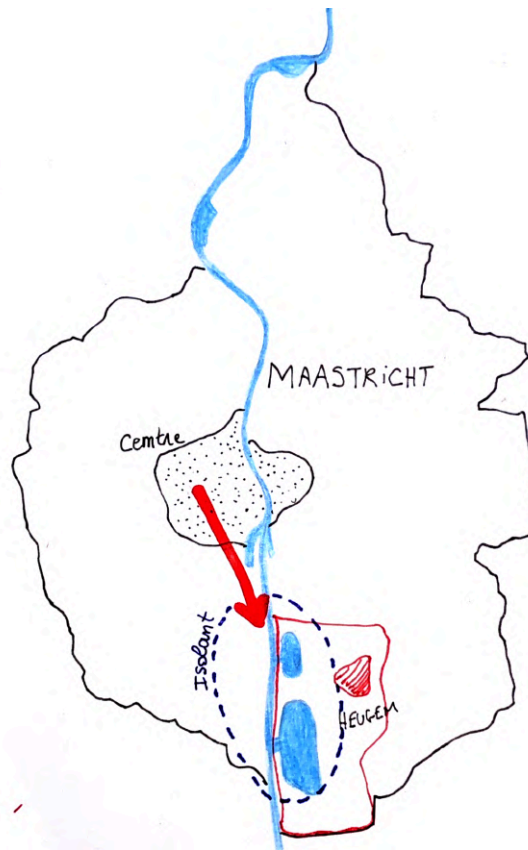


Fig.20. Le pouvoir isolant de ces deux poches naturelles pour le quartier

Les barrières symboliques à la zone d'habitat

En longeant la rue Malvabeemd, il est possible de rentrer dans le zoom choisi pour Heugem par trois entrées de rues, toutes possédant des barrières symboliques. Comme il a été expliqué par Jacques Teller, ces dernières, certes perméables à toutes venues, restent avant tout des messages aux passants à la zone d'habitat : elles indiquent le commencement d'un territoire où l'individu étranger n'est pas forcément le bienvenu. La barrière symbolique va donc marquer le dedans et le dehors de la zone, au moyen de mobiliers urbains, ou tout autre intervention architecturale (2009). En l'occurrence, les entrées à la zone sud longeant Malvabeemd présentent ce type de processus, et ce par plusieurs interventions physiques : une bordure saillante, un changement de revêtement de sol, et la position de haies imposantes, de part et d'autre de l'entrée de la rue. Tandis que la matérialité du sol était un élément déjà exploité dans le quartier De Heeg, les caractéristiques de bordure et des haies semblent être de nouveaux éléments à prendre en compte dans la constitution d'une barrière symbolique. En ce qui concerne la bordure, celle-ci engendre en réalité une hésitation chez le passant, en raison de sa taille : est-ce que c'est le trottoir de la rue principale qui continue ? Est-ce que j'arriverais à passer avec mon véhicule ? C'est avec cette première hésitation qu'il y a déjà un remise en question de la part de l'individu à passer par là. Ensuite, pour la seconde caractéristique

de la barrière symbolique présente à Malvabeemd, deux grandes bordures végétales, aussi hautes qu'une taille humaine, encadrent l'entrée de la rue. Ce sont des haies de sapin, ce qui permet de conserver leur pouvoir occultant tout au long de l'année (Fig. 21). Continuant sur au moins vingt mètres, elles forment un long couloir d'entrée aux îlots, un endroit stérile. Le passant, qui s'engage dans ce couloir, a donc encore le temps de remettre en question sa décision d'entrer dans le territoire semi-public ou de faire demi-tour (Fig. 22).

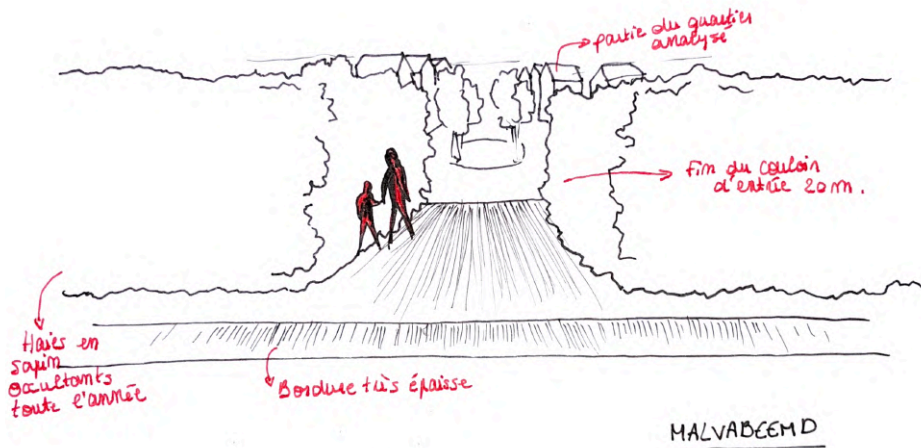


Fig.21. Entrée aux îlots analysés par la rue Malvabeemd



Fig.22. Le long couloir végétal pour rentrer dans le secteur analysé

Les espaces défendables

Une fois à l'intérieur de ce morceau de quartier protégé de barrières symboliques, il n'est plus question d'une dimension cachée ou dissimulée : les résidents s'approprient l'espace public et les habitations sont accessibles à même à la rue. Cependant, un élément considéré comme enclavant peut être souligné, c'est celui du positionnement des maisons qui engendre un espace défendable. Ces dernières sont effectivement disposées de telle sorte que leur façade avant soit légèrement oblique par rapport à l'entrée de la rue, afin d'avoir un regard direct sur les va-et-vient qui s'y effectuent. Le constat est le même que pour les habitations aux croisements des rues de cette zone analysée, elles sont positionnées pour regarder à l'intérieur de l'intersection et pour surveiller qui sort et qui rentre dans les rues (Fig.23). Ainsi, l'espace de cette zone est considéré comme semi-public, puisque le regard des habitants est constamment dans l'espace de la rue et cette dernière leur appartient : cela engendre une zone de tension sous cette surveillance dû à la forme et la position de l'architecture, c'est-à-dire un espace défendable, comme le suggérait Newman (1976). Avec ce type d'espace et la surveillance naturelle qu'elle engendre, cette partie du quartier pratique la *fermeture*

résidentielle en créant rapidement un sentiment de malaise ou de ne pas être à sa place, à un individu étranger s'attardant un peu trop longtemps en ce lieu.

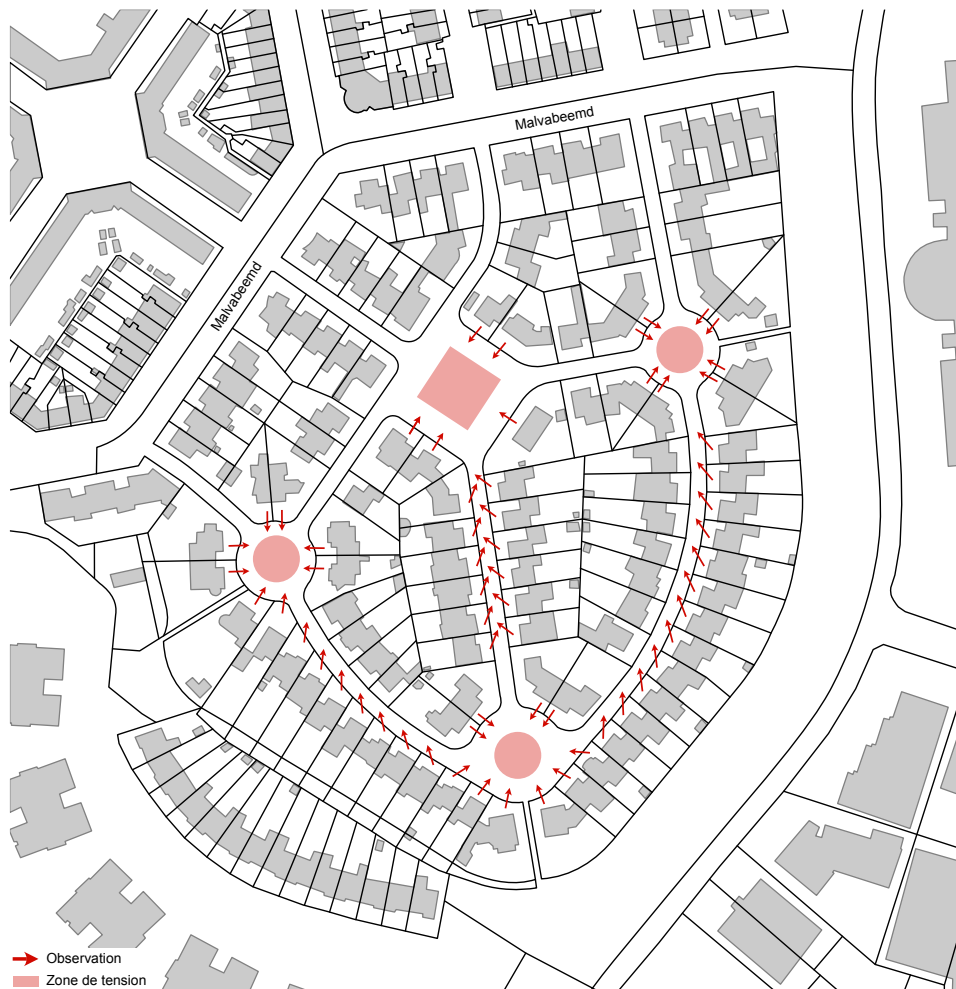


Fig.23. Plan du quartier avec le sens de l'observation sur la rue, engendré par la position des habitations

Cette sensation d'observation est tout de suite perceptible dès l'entrée de la rue : toutes les maisons regardent vers la voirie tels des tours de garde (Fig.24). L'espace public de cette rue est donc un espace défendable, par ce fait, montre une *fermeture résidentielle* évidente.



Fig.24. La façade des maisons regardant la rue

Architecture « hostile »

Un autre élément qui a marqué ma visite de Heugem, c'est le style architectural employé pour certaines maisons. En effet, ces dernières ont été parfois conçues dans une certaine recherche enclavante en terme d'architecture. Après avoir découvert la présence d'un possible espace défendable dans cette zone de quartier, au tournant de plusieurs rues, je découvre curieusement un ensemble bâti constitué de boîtes blanches. Toutes ces habitations étaient en réalité des parallélépipèdes rectangles complètement étanches à la rue, ce qui pose question quant à la destination réelle de ces bâtiments. Mais au vu du contexte résidentielle du quartier et de la présence de marques de vie quotidienne d'individus sur le devant de ces boîtes blanches, il a bien semblé que ces dernières étaient bel et bien des habitations.

En dehors du fait que ce soit un style architectural peut être voulu pour son esthétique et de ce fait, n'est pas le sujet de ce mémoire, cela engendre tout de même des questionnements concernant les motivations de la conception de cette architecture enclavante. Depuis un point de vue extérieur, elle en tout cas, une volonté de refuser tout type de communication avec l'espace public, stérilisant ainsi la rue : cela est rendu possible par son frontage, qui est soit un frontage-parking ou soit un frontage-poubelles ou parfois les deux, et aussi par la composition étanche de sa façade. Cette dernière ne possède pas beaucoup, voire pas du tout d'ouvertures, et si c'est le cas, cela sera uniquement positionné de manière propice à une surveillance sur l'extérieur. Dans l'exemple d'une maison (Fig.25), celle-ci se ferme complètement aux regards extérieurs, sauf à un seul endroit où une fine ouverture est découverte à la hauteur des yeux et située près de l'entrée, afin que le résident puisse porter le regard sur qui approche de l'habitation. Le deuxième exemple pris dans cette rue (Fig.26), peut être considérée comme une variante de la première, avec certes plus d'ouvertures, mais moins grandes et plus troubles, en raison de l'utilisation de la brique de verre comme vitrage.



Fig. 25. Maison présentant une *fermeture résidentielle* évidente



Fig. 26. Variante possible de la première maison présentée

Avec la brique de terre cuite comme matière en façade, l'habitation renforce son côté plein, rigoureux et protecteur. Ce type de matérialité et la façon dont il est employé ici comme une enveloppe couvrante, peuvent évoquer les forteresses médiévales et leurs meurtrières. La volonté de protection est la même, mais dans une version plus moderne et individualisée.

1.4. Jekerkwartier (Looiershof)

Le dernier quartier choisi pour analyser la *fermeture résidentielle* à Maastricht est le Jekerkwartier. Malgré que celui-ci ne soit pas totalement de nature résidentielle, il a été pourtant choisi pour seulement l'analyse d'un de ces îlots en particulier, le Looiershof¹⁰. Celui-ci est par contre résidentiel, ce qui répond finalement aux critères de cette recherche. Lors de ma seconde visite « découverte » de la ville où j'avais décidé cette fois-ci de parcourir le centre à pied, j'ai pu visiter le looiershof en rentrant par curiosité à l'intérieur d'un îlot entièrement réservé aux piétons et situé sur la Grote Looiersstraat. Une fois à l'intérieur, je comprends que l'ensemble des bâtiments est neuf, et qu'il est constitué d'immeubles à appartements et de maisons mitoyennes. Voulant continuer ma balade, je progresse à travers les venelles de cet îlot pour retrouver la rue principale. Cependant, je me confronte à plusieurs voies barrées, ce qui m'oblige à faire demi-tour et de ressortir de là d'où je suis arrivée. Malheureusement, l'entrée par laquelle j'étais passée avait été refermée par une grille en métal-bois, que je n'avais pas aperçue au départ, au raison de son design, permettant bien son intégration avec le mur et la nouveauté de l'îlot. J'ai néanmoins pu sortir de l'îlot par la présence de boutons poussoirs de sortie à chaque portail, qui par chance n'étaient équipées que de serrures. Ainsi, lors que je me suis retrouvée seule au sein de cet îlot fermé, j'ai pu avoir le temps d'analyser ces espaces d'enclavement, complètement vides et neufs, et j'ai pu énoncé quelques caractéristiques supplémentaires à la grille : l'ensemble d'habitations protégé à l'intérieur d'un îlot, l'enceinte de la ville reprenant sa fonction de protection et la construction d'un entre-soi personnalisé mais artificiel.

Ensemble d'habitations protégé à l'intérieur de l'îlot

Avec l'expérience qui est ressortie lors de la visite « découverte » de Maastricht, cet ensemble d'habitations appelé Looiershof, est véritablement protégé par les habitations en bordure de rue. Depuis Grote Looiersstraat, la seule partie visible de ce nouvel ensemble est une entrée en façade, qui se veut voyante et élégante (Fig.27). Les deux autres entrées se font plus discrètes et moins accueillantes par des grilles constamment closes. À part ces trois percées dans l'îlot, l'enveloppe de celui-ci est hermétique grâce à deux éléments :



Fig.27. Entrée principale du Looiershof

¹⁰ Pour prendre connaissance de la zone analysée, voir l'annexe « Cartes de l'îlot Looiershof (Jekerkwartier) »

les propriétés privées en bordure de l'ensemble et l'enceinte de la ville accompagnée de son canal. (Fig.28). Tandis que Looiershof s'adosse au nord sur la première enceinte de la ville, les propriétés situées autour constitue une épaisse protection pour la résidence par rapport à la rue. Cette situation d'intériorité de l'îlot favorise un repli naturel pour les habitants, écarté de l'animation de la rue. De plus, avec l'absence de sonnettes et de noms aux trois entrées (il n'existe qu'un simple digicode pour rentrer dans l'ensemble de logements), cela renforce l'éloignement entre le public et l'habitant, de sorte qu'il soit inatteignable.

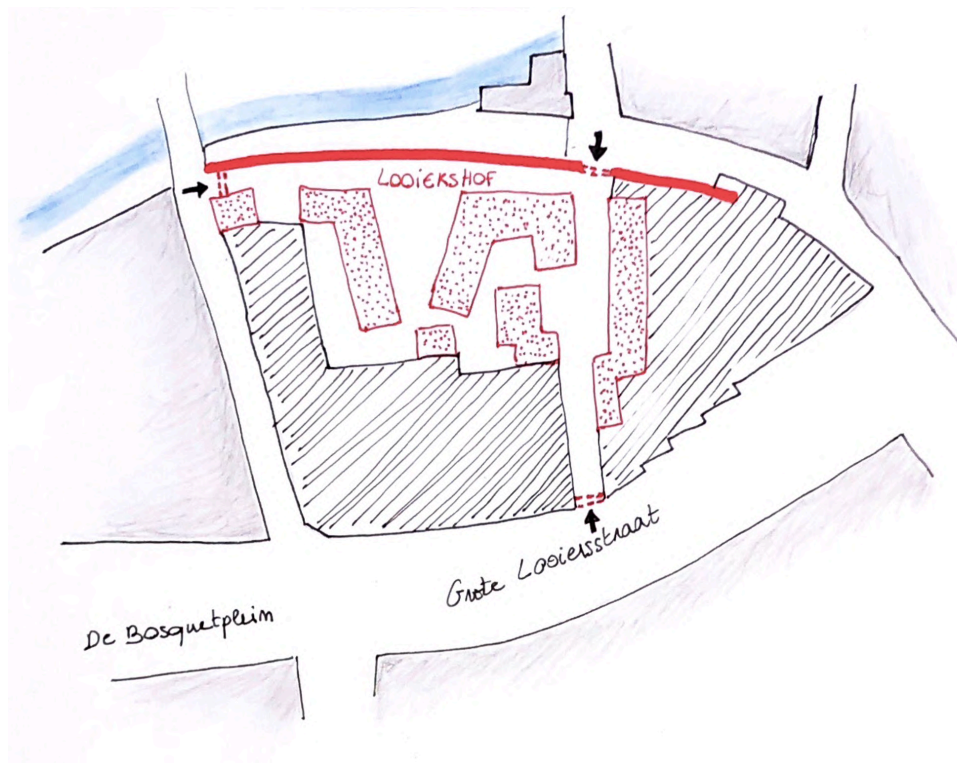


Fig.28. Schéma de fonctionnement de l'îlot Looiershof

L'enceinte de la ville reprenant sa fonction initiale de protection

Avec le bâti se trouvant en bordure d'îlot, l'ancienne enceinte de la ville constitue une barrière protectrice à l'ensemble Looiershof (Fig.29). En effet, une partie de l'espace dédié à ces habitations profite de la présence de ce mur pour se protéger et se cacher du reste de la ville. Ainsi, cette enceinte n'est plus seulement considéré comme un vestige du passé à conserver, mais reprend sa fonction initiale, celle de protéger sa population. Celle-ci se voit accessoirisée et remis à jour en terme de protection d'un espace : des dispositifs physiques et techniques de sécurisation sont mis en place, tels que des caméras, de grilles automatiques, digicode,... Avec le neuf qui se mélange à l'ancien, il y a dès lors une modernisation du mur d'enceinte pour qu'il puisse s'adapter aux nouvelles exigences de protection à l'heure actuelle



Fig.29. La présence de l'enceinte et sa fonction de protection pour Looiershof

Il y a pourtant une réflexion qui pourrait être posée dans l'observation de ce mur pour l'îlot de Looiershof : étant donné que cette partie du quartier se trouve du côté extérieur de la muraille, Looiershof se situe donc contre le versant qui devait être défendu pour la ville. Cela est visible grâce aux renforts présents du côté centre (Fig.30), tandis qu'à l'intérieur de l'ensemble d'habitations, le mur y est hostile et lisse (Fig.31). Ce qui signifie qu'il ne trouve actuellement pas du bon côté initial à défendre. Cependant, Looiershof utilise l'enceinte pour enclore ses espaces de vie et ce contre la ville. Il retourne donc la fonction initiale de « protéger la ville », en « se protéger de la ville ».



Fig.30. Côté intérieur de l'enceinte



Fig.31. Côté extérieur de l'enceinte, mais intérieur à Looiershof

Construction d'un entre-soi personnalisé mais artificiel

Depuis l'extérieur, l'ensemble de logements Looiershof ne montre aucun signe de vie résidentielle, et ce pour plusieurs raisons qui ont déjà été cités : présence d'une activité plus mixte dans le quartier, peu de connexions avec la rue, absence de sonnettes aux trois entrées,... Mais pourtant lorsqu'il est question de l'intérieur de l'îlot, il existe d'une dimension beaucoup intime. Tout de suite, quelques signes montrent la volonté d'une activité résidentielle, comme des jardinets, des paillasons aux entrées des portes, des pots de fleurs, des buissons, et même les noms aux entrées des habitations (Fig.32). Cependant, tout semble en réalité cadré et artificiel, construit de toute pièce esthétiquement et proprement. Même les inscriptions sur les portes d'entrée, adoptent toutes la même typologie pour renseigner le nom des habitants, avec une même désignation de « Fam. » pour *familie* en néerlandais (Fig.33). Il n'y a donc pas la présence d'un seul désordre, et cela montre une volonté de montrer certes une activité résidentielle et un développement de l'entre-soi, mais seulement en surface. L'individu s'adapte au système de représentation homogène de l'ensemble de logements et cache sa vraie vie privée au sein de son logement, derrière cette esthétique de surface. L'application de ce type d'esthétique peut donc être une mesure de la *fermeture résidentielle*.



Fig.32. Devanture des habitations à l'intérieur du Looiershof



Fig.33. Inscription du nom de la famille sur la porte de l'habitation

2. LIÈGE

Comme Maastricht, Liège trouve ses origines durant l'époque romaine, également aux environs du premier et deuxième siècle de notre ère. Tandis que Maastricht consiste en un point de passage idéal sur la Meuse et commence tout doucement à se développer, le territoire de Liège, à une trentaine de kilomètres de là, est exploitée dans un tout autre registre, par la construction d'une villa romaine sur les rives de la Légia, une rivière se déversant non loin dans la Meuse. C'est autour de cette *villa rustica*, qu'une occupation plus dense se construit au cours des siècles suivants et s'étend progressivement sur la rive de la Meuse. Plus tard en l'an 700, sur les ruines de la villa romaine, est édifiée l'église Saint-Lambert, accueillant les reliques de ce dernier mort assassiné en cette place (Brutsaert, 2010). Le monument sera en réalité l'élément décisif pour l'avenir et la richesse de la ville de Liège : l'église devenue cathédrale en raison d'un très grand succès auprès des pèlerins pour le martyr de Saint-Lambert, va finalement engendrer le déplacement de la résidence principale des évêques de Tongres-Maastricht, à Liège. Un peu plus tard au X^e siècle, un de ces évêques, Notger, fait de Liège la capitale d'un grand territoire ecclésiastique, la principauté de Liège. Cet événement engendre la construction de nombreux clochers et de premières enceintes, et conduit la ville à une grande prospérité et à des richesses pendant plusieurs siècles. Malgré les différents troubles du XV^e siècle avec notamment la mise à sac de la ville par Charles le Téméraire, la ville tient bon et continue de grandir avec notamment l'arrivée des fortunes d'Érard de la Marck et de Jean Curtius, et la mise en place du courant de la renaissance mosane qui marque relativement l'aspect architectural de la ville (Ville de Liège, n.d.). Après le passé glorieux de la principauté de Liège et la chute de l'Ancien Régime, Liège devient comme Maastricht, une ville industrielle : celle-ci va se spécialiser dans la métallurgie et la sidérurgie, octroyant très vite des connections de chemins de fer à la ville et la mise en place d'expositions universelle et internationale, en 1905 et en 1930. Cet essor et reconnaissance économique accélère au XIX^e siècle l'urbanisation de la ville, avec notamment la construction de quais et le comblement de nombreux bras de la Meuse en boulevards. Cependant avec la seconde guerre mondiale et le déclin de l'industrie sidérurgique au cours du siècle passé, Liège ne fut guère épargnée par les destructions et la retombée économique. Aujourd'hui, elle reste la « Cité ardente », connue pour la ténacité de son peuple face aux différents assauts, et continue de chercher sa propre voie (Brutsaert, 2010 ; Ville de Liège, n.d.). Elle se développe actuellement dans le domaine social, dans la recherche aérospatiale et technologique, mais aussi dans la logistique, étant donné sa position géographique qui lui vaut d'être une plaque tournante aux frontières de trois pays européens, comme la ville de Maastricht.

Liège est connue pour son histoire mouvementée, mais aussi et surtout pour sa culture festive. C'est ce qui la définit au travers de différents festivals, folklores, événements musicaux et traditions, notamment avec les festivités estudiantines tout au long de l'année. Terre du folklore, de l'amusement et de la rencontre, elle endosse un côté très social dans sa culture. Cet aspect social est renforcé par son passé industriel, et donne lieu à une politique socialiste à ses 200 000 habitants. Ses objectifs vont donc aller vers la construction d'une ville pour tous et dans la lutte contre les injustices (Ville de Liège, n.d.). Cette politique ne donnera pas lieu aux mêmes priorités définies par Maastricht, en autres pour les sujets d'habitat et de gérance de quartier. Cela aura un impact différent quant à la forme de la *fermeture résidentielle* en ville.

Au niveau de la définition de ses divisions, la ville a déjà des quartiers bien caractérisés depuis du temps de la principauté de Liège, et ce pour son organisation administrative de l'époque (Ville de Liège, n.d.). Toutefois au fil du temps, il n'y a plus eu clairement de nouvelles définitions ou de changements évidents par rapport à celles données de l'époque. La connaissance de ceux-ci est peu précise, en tout cas pas aussi bien que les quartiers de Maastricht. Mais d'une manière globale, il a pu être recensé 27 quartiers pour la municipalité de Liège.

2.1. Choix des quartiers analysés pour Liège

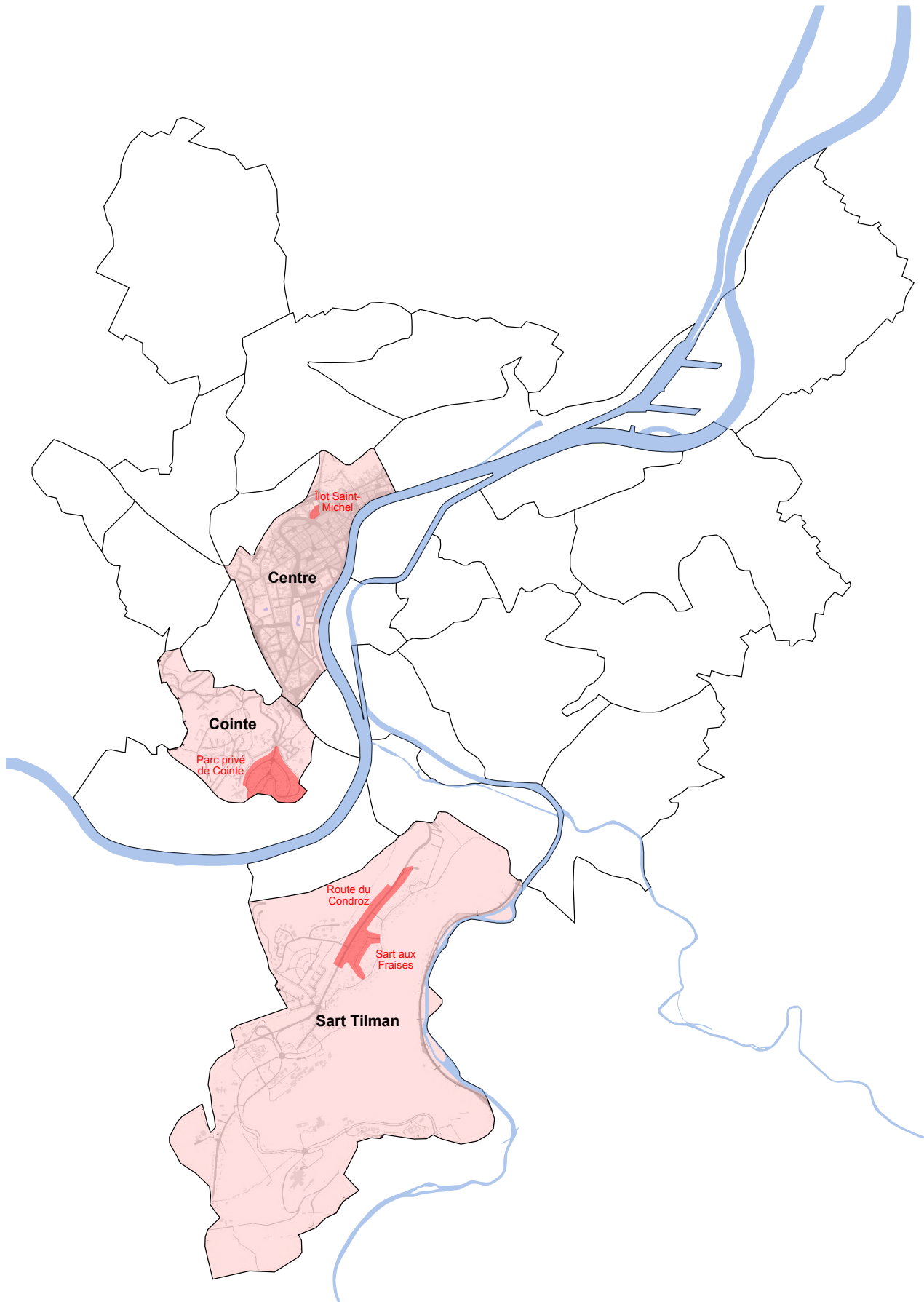


Fig.34. Carte de Liège représentant les trois choix de quartiers et leur zone d'intérêt pour les études de cas

Avec cette proposition de délimitation des quartiers à Liège et les différentes visites de la ville, trois quartiers et leur zoom ont été choisis pour l'analyse de la *fermeture résidentielle* : Centre (l'îlot Saint-Michel), Cointe (le parc privé) et Sart Tilman (Route du Condroz et Sart aux Fraises) (Fig.11). Tout comme Maastricht, le choix s'est effectué sur la nature résidentielle du quartier et le ressenti d'enclavement éprouvé lors des visites. Les trois quartiers sélectionnés pour Liège sont assez similaires à ceux présentés pour Maastricht dans leur constitution (proportionnalité en grandeur, environnement, population). En effet, par exemple, exactement comme pour le Jekerkwartier, le quartier du centre n'est pas entièrement de nature résidentielle, mais accueille en son sein une zone en particulier, l'îlot Saint-Michel, qui attire l'attention pour ce travail, en matière de *fermeture résidentielle*. Les deux autres quartiers choisis sont quant à eux entièrement résidentiels, et auront des zones vues plus en détail, en raison de situations d'enclavement favorables à certains îlots au sein de leur territoire : le parc privé de Cointe, et la route du Condroz et la rue du Sart aux Fraises pour le Sart Tilman.

2.2. Sart-Tilman (Route du Condroz et Sart aux Fraises)

Exactement comme pour la visite « découverte » de Maastricht, j'ai commencé à faire mes visites par le sud de la ville de Liège. De ce fait, venant de cette direction, le premier secteur qu'il est possible de rencontrer est le Sart Tilman. Contrairement aux quartiers de Heugem et de De Heeg où leurs limites sont clairement définies par des espaces naturels, le Sart Tilman est un quartier dont il est difficile de percevoir son commencement, étant donné que les routes d'accès à la ville et son secteur sont déjà urbanisés par des habitations éparses. Cependant, le quartier reste facilement reconnaissable par ses bâtiments universitaires, mais aussi pour l'accès important qu'il donne à la ville depuis le sud. Cet accès, descendant vers la vallée, est effectivement la Route du Condroz. Cette dernière présente un caractère résidentiel pour ses nombreuses habitations en bordure, malgré son importante circulation pour aller et sortir de la ville. Cette zone sera donc prise en compte pour mesurer la *fermeture résidentielle*. Il a été également intéressant d'inclure dans l'observation de cette zone, les rues parallèles à la Route du Condroz, qui se développent également sous une nature résidentielle. Une de ces rues a été choisie et c'est le Sart aux Fraises¹¹. Même si à l'origine, dans ma visite « découverte », j'ai été tentée d'entrer dans cette rue par pure curiosité pour son nom, j'ai pu en réalité y relever certaines caractéristiques de fermeture qui lui est propre.

Avec l'analyse de la Route du Condroz et le Sart aux Fraises, deux environnements voisins mais différents par leur circulation, il est constaté que les données relatives à l'enclavement de cette zone tournent généralement autour du point thématique de la visibilité ou non de l'habitation. De ce fait, les différents points relevés sont : le pouvoir isolant des bois du Sart Tilman, la visibilité de l'habitation depuis la rue, la visibilité virtuelle de l'habitation, les parcelles derrière les parcelles, l'aménagement urbain décourageant sur la voirie et enfin, les pancartes diverses.

Pouvoir isolant des bois du Sart Tilman

La route du Condroz et le Sart aux Fraises profitent grandement du pouvoir isolant des bois, une des principales caractéristiques du quartier du Sart Tilman. En effet, après une lecture du plan de secteur de la ville de Liège¹², le Sart Tilman semble être le seul quartier de toute la ville de Liège à posséder une grande zone d'espaces naturels et forestiers. Il est donc privilégié et recherché par les habitants souhaitant les biens faits de la tranquillité, du calme et de la vue que ces bois peuvent procurer. En cherchant à habiter dans cet ensemble isolant et camouflant, les individus s'isolent de

¹¹ Pour prendre connaissance de la zone analysée, voir l'annexe « Cartes de la route du Condroz et du Sart aux Fraises (Sart Tilman) »

¹² Voir annexe « Plan de secteur de Liège »

la ville, mais tout en étant proche de celle-ci. Étant donné que le Sart Tilman est quasiment sur sa totalité recouvert d'espaces verts, il devient donc à lui même une fermeture à dimension exogène pour tous ses ensembles résidentiels, y compris la route du Condroz et le Sart aux fraises.

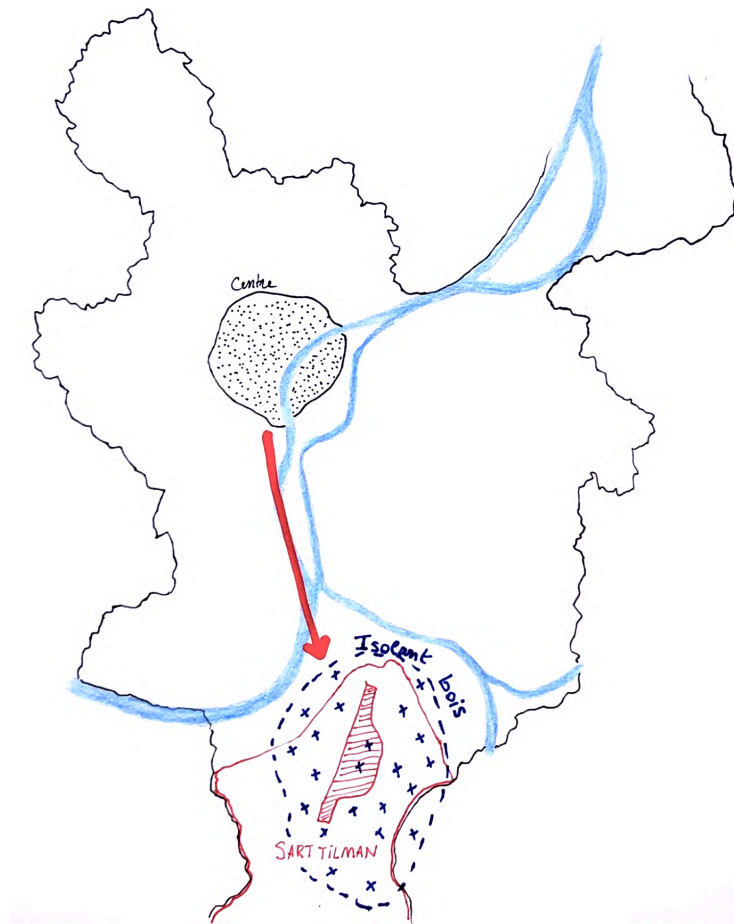


Fig.35. Le pouvoir isolant des bois du Sart Tilman

Visibilité de l'habitation depuis la rue

Si le pouvoir isolant que procurent les bois du Sart Tilman semble plaire aux habitants, c'est aussi parce que ceux-ci peuvent également servir de camouflage pour leur vie privée. Contrairement à d'autres poches naturelles, tels que les champs, plaines ou terrains de golf qui ont été cités comme des types de fermeture de dimension exogène (Loudier-Malgouyres, 2013 ; Teller, 2009), les forêts et les bois rajoutent cet aspect de camouflage qui est également souhaité de la part des habitants. Etant caché derrière ce pouvoir isolant, ces derniers vont pouvoir vivre dans l'entre-soi tranquillement, sans pour autant être vus par les passants étrangers. Ainsi, la visibilité de la maison depuis la rue est réduite dans le quartier du Sart Tilman.

Ce camouflage naturel peut en tout cas être fort utile aux habitants de la Route du Condroz, en raison de la forte circulation qui en résulte (Fig.36). En plus de l'utilisation de ces bois comme

isolant, cette section va tout particulièrement exercer une autre démarche afin de se cacher de cette voie : le retrait du bâti à l'intérieur de la parcelle. En effet, la plupart des habitations se trouvant sur la Route du Condroz, viennent se positionner à la moitié, voire aux deux tiers plus loin dans la parcelle, et laissent une grande zone de frontage privé, composé le plus souvent d'un chemin pour arriver jusqu'à la maison et d'arbres cachant la vue (Fig.38). Plus la maison s'enfonce dans ces bois, moins elle est visible, voire plus du tout dans certains cas (Fig.37). Malgré tout, en appliquant ces deux procédés, la maison est ainsi protégée de tout étranger souhaitant voir ce qu'il s'y passe.



Fig.36. Aucune habitation visible depuis la Route du Condroz



Fig.37. Visibilité réduite des maisons de la Route du Condroz

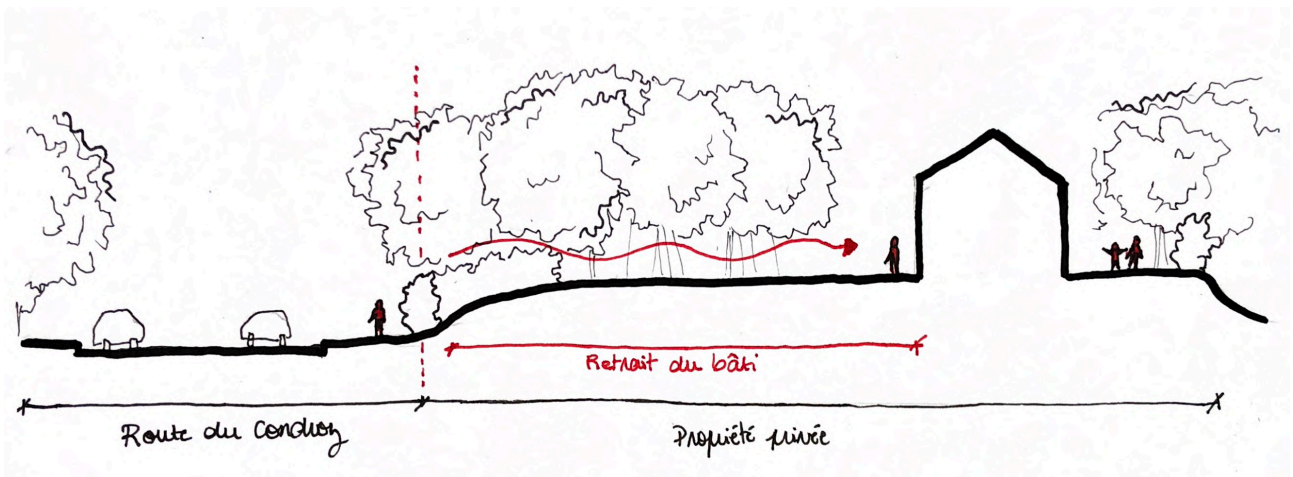


Fig.38. Coupe schématique du recul de l'habitation dans la parcelle privée sur la Route du Condroz

Visibilité virtuelle de l'habitation

Lorsque les bois du Sart Tilman ne sont pas suffisants dans leur rôle de camouflage d'une habitation et qu'il n'y a pas de possibilité de recul dans la parcelle pour celle-ci, les riverains peuvent toutefois avoir recours à une autre possibilité de se cacher de la vue de tous, du moins virtuellement

sur la plateforme d'exploration en ligne, Google Street View. Du fait que cette plateforme permet au monde entier de voir ce qu'il veut et où il veut, cela peut déranger certaines personnes qu'il soit possible de voir leur maison si facilement. Ces derniers peuvent dès lors décider de s'enclaver virtuellement, en floutant leurs biens privés. C'est en tout cas le cas pour quelques maisons de la rue Sart aux Fraises (Fig.39 et Fig.40) : malgré que la plupart de celles-ci soient déjà bien camouflées par des hautes haies épaisses, d'autres, ne possédant pas le même niveau de fermeture, se retrouvent floutées sur Google Street View. Pour pouvoir obtenir cette visibilité réduite sur la plateforme, il faut cependant faire toute une démarche auprès de Google, sur base de demande et formulaire. Ce qui signifie qu'il faut prendre l'initiative de faire la demande, motivée par une volonté d'enclaver son habitat aux yeux de tous. De ce fait, la visibilité virtuelle d'une habitation peut tout à fait être une forme de *fermeture résidentielle* possible.



Fig.39. Capture d'écran sur Google Street View d'une première habitation floutée dans la rue Sart aux Fraises



Fig.40. Capture d'écran sur Google Street View d'une deuxième habitation floutée dans la rue Sart aux Fraises

Les parcelles derrière les parcelles

Le sujet de la visibilité d'une habitation peut encore également se questionner au travers du positionnement de la parcelle. En effet, une parcelle située derrière une autre, et qui n'aura qu'un long couloir étroit comme accès depuis la rue (Fig.41), peut être facilement cachée derrière la première parcelle d'habitation. Cette intervention urbanistique réduit considérablement la visibilité des espaces privés de l'habitation en second plan, mais aussi les chances qu'une personne étrangère s'aventure aussi loin dans la parcelle pour atteindre une habitation. Cela peut paraître anodin par le fait



Fig.41. Long couloir étroit privé pour accéder l'habitation derrière la première parcelle

que les parcelles sont parfois dessinées de manière rationnelle suite à des divisions parcellaires et que le phénomène de fermeture engendré n'a donc pas été pas choisi. Cependant, il a bien été étrange de trouver dans l'étude de cas du Sart Tilman, autant de parcelles concernées par ce principe, alors que de nouvelles rues auraient pu très bien être établies pour celles-ci. Cette tendance est fortement observable pour les parcelles des rues parallèles à la Route du Condroz, notamment celle du Sart aux Fraises (Fig.42). Ainsi, nous pouvons considérer ce principe comme moyen d'aide à l'enclavement résidentielle.

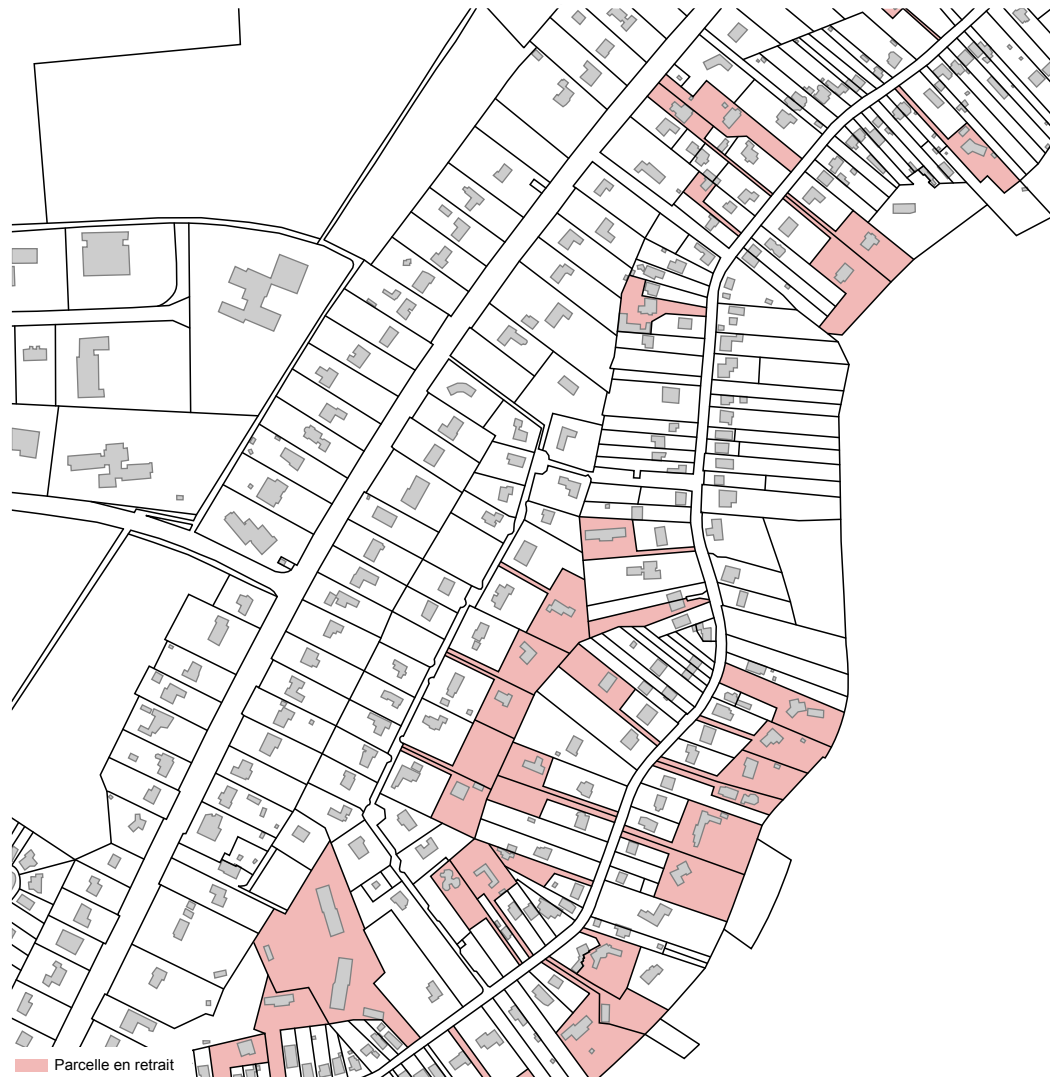


Fig.42. Plan de recensement des parcelles en retrait dans les îlots

Aménagement urbain décourageant sur la voirie

Avec la découverte du Sart aux fraises, un élément de fermeture de rue a pu être développé grâce à l'aménagement public de celle-ci. La rue analysée, qui se trouve être par ailleurs en forme de boucle, une trame viaire d'enclavement (Loudier-Malgouyres, 2007), peut être effectivement vue comme décourageante et défensive, à cause notamment de l'apport de multiples franchissements

symboliques. Comme il a déjà été mentionné au travers des théories sur les barrières symboliques de Jacques Teller, une zone peut être délimitée et défendue avec du mobilier urbain, certes perméable, mais qui a pour but de délivrer un message d'intériorité de la zone ou du quartier (2009). Dans le cas de la rue Sart aux Fraises, ce n'est pas une barrière symbolique dont il est question, mais bien d'une multitude de barrières symboliques qui y sont installées : dès le commencement de cette rue et ce jusqu'à la fin de celle-ci, des rétrécissements et des tournants raides sont mis en place, ne permettant le passage que d'une voiture à la fois et le roulement au pas (Fig.43). Ces tournants raides, disposés quasiment tous les vingt mètres sont totalement considérés comme artificiels, puisque la rue aurait pu être à l'origine tout à fait droite. Par la contrainte du passage difficile, ils agissent comme des mini-enceintes pour cet intérieur d'îlot. Ce sont donc des dispositifs pensés et uniquement installés dans un but de dissuader et de décourager la venue de passant étranger. Grâce à cela, les habitants peuvent être tranquilles et entre-soi, avec la réduction de passages intrusifs.

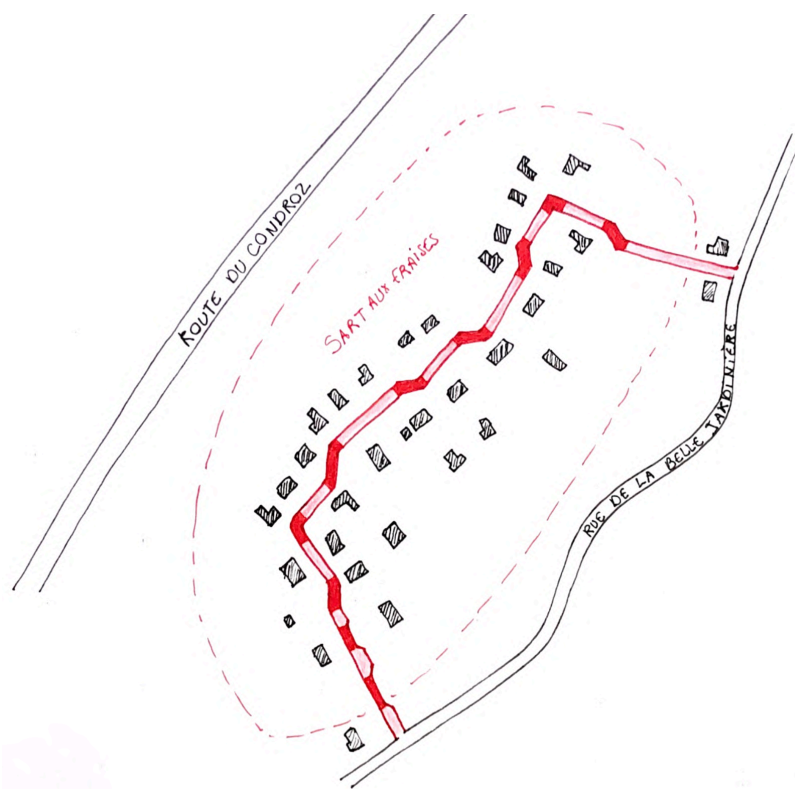


Fig.43. La rue Sart aux Fraises et ses nombreuses barrières symboliques faits de tournants artificiels et de rétrécissements

Ces multiples barrières sont curieusement disposées uniquement à la rue Sart aux Fraises, rendant celle-ci isolée des autres dans son propre système. De ce fait, il existe bel et bien un renforcement d'une éventuelle enclave de rue par les dispositifs de l'aménagement urbain décourageant et dissuasif.

Pancartes diverses

Comme dans le quartier De Heeg, les panneaux informant la présence d'une sécurité résidentielle sont également présents dans le quartier du Sart Tilman. Ceux-ci, par la menace bienveillante de « les voisins veillent » envers d'éventuels intrus ayant de mauvaises intentions (Fig.44), vont informer l'existence d'une observation et d'une solidarité au sein du quartier. À la différence des panneaux du quartier De Heeg, ceux qui étaient présents dans celui du Sart Tilman n'ont pas été installés par la municipalité, mais plutôt par les résidents. De plus, cette dimension privée des panneaux de prévention situationnelle peut aller jusqu'à l'échelle individuelle de la maison. En effet, il est fréquent de retrouver sur les grilles et portails de ce quartier, des pancartes plus personnelles, gérant eux-mêmes leur propre prévention du crime : des photos de chiens de la propriété accompagné d'un message de danger (Fig.45), des menaces écrites, mais aussi plus couramment, des panneaux renseignant le nom de l'entreprise sécurisant le périmètre de l'habitation (Fig.46). Cela permet ainsi de montrer à l'individu étranger que s'il souhaite dès lors franchir un espace privé doté de ces panneaux, c'est à ses risques et périls d'être repéré par un chien méchant ou par un système d'alarme haute technologique.



Fig.44. Panneau « les voisins veillent » à l'entrée du quartier



Fig.45. Pancarte « Teckel : attention je montre la garde »



Fig.46. Pancartes d'une société de sécurité et « attention au chien »

Malgré leurs intentions de protéger leur habitation au moyen de cette prévention, les résidents habillent l'architecture de leur habitat de messages et de menaces, et pouvant de ce fait être considérés comme une forme enclavante. La présence de ces panneaux deviennent une normalité au sein d'un quartier et font maintenant partie intégrante de couche protectrice de la maison.

2.3. Cointe (le parc privé)

Cointe, un second quartier analysé en périphérie de Liège, rejoint certaines caractéristiques du Sart Tilman : quartier à forte concentration résidentielle, maisons individuelles, présence d'espaces verts tel que le parc de Cointe comme pouvoir isolant,... Cet endroit de la ville est donc en ces points, similaire au premier quartier analysé dans cet étude de cas. Cependant, si ce quartier été choisi lors des visites « découverte » de la ville, c'est parce qu'une partie de son secteur, dédiée au parc, possède une dimension privée / public. En effet, le parc de Cointe inclut en son sein une partie résidentielle et cette dernière est protégée par une privatisation du domaine, qui ne date pas d'hier : elle remonte déjà du XIX^e siècle, avec l'installation de familles de riches industriels, qui ont rendu le parc privé. Depuis, avec sa végétation abondante et ses riches bâtisses du XIX^e siècle, cette partie du parc de Cointe conserve son caractère plus intime et paisible, et continue de le perpétuer aujourd'hui (Djelil, 2008, 9 juin). Il sera donc question dans cette observation du quartier de Cointe, de se pencher un peu plus sur le domaine privée de son parc¹³, dont plusieurs éléments de fermeture ont pu être repérées : la réputation du quartier et ses différentes appellations, la fermeture identifiant un intérieur et un extérieur, la visibilité virtuelle inexistante du quartier et l'apport du design à certaines techniques de prévention situationnelle.

La réputation du quartier et ses différentes appellations

Avec l'ancienne occupation de familles de riches industriels, Cointe a toujours été considéré comme « élitiste » ou « bourgeois » en terme d'habitants et de leurs habitations (Djelil, 2008, 9 juin). Sa réputation engendre un effet de quartier plutôt sélectif et restreint depuis l'extérieur, mais aussi depuis l'intérieur de celui-ci. En effet, la devise du comité de ce quartier est de faire de ce domaine privé, « Cointe, un village dans la ville » (Djelil, 2008, 9 juin). De ce fait, pour répondre à cette devise et ses objectifs principaux, à savoir la tranquillité, le calme et la sécurité, l'entièreté du quartier est soumis à des règlements et des normes strictes, imposé par son comité. Ces dernières peuvent être diverses, mais touchent essentiellement à la vie sociale des habitants : un logement par parcelle, uniquement des logements unifamiliaux,... S'il est souhaité de la part d'un individu de vouloir vivre dans le domaine privé de Cointe, il faudra dès lors, en plus d'y mettre le prix, que celui-ci réponde à toutes les critères sociaux imposées par le quartier (Djelil, 2008, 9 juin).

Sa réputation de quartier restrictif est également favorisé par le fait que celui-ci ne se cache pas d'être un domaine privé. Bien au contraire, il le montre par la disposition de panneaux à toutes les entrées au secteur, rappelant à tous que cette zone est un parc privé (Fig.47). Ces panneaux se

¹³ Pour prendre connaissance de la zone analysée, voir l'annexe « Cartes du parc privé de Cointe (Cointe) »

voient accompagnés de toute une série de règlements que l'utilisateur doit pouvoir respecter sur ce domaine privé : chiens tenus en laisse, pas de stationnement, vitesse limitée à 30 km/h, circulation restreinte,...

Avec son appellation privée, ses restrictions et sa réputation sont d'un point de vue extérieur à ce domaine, de véritables mesures de *fermeture résidentielle*.



Fig.47. Panneau rappelant le caractère privé du parc

Fermeture identifiant un intérieur et un extérieur

Si les riverains et le comité de quartier affichent clairement ce domaine comme étant privé au travers de panneaux, d'avertissements et de restrictions, c'est parce que cette partie du parc de Cointe leur appartient. D'après le cadastre de la ville de Liège¹⁴, les voies du domaine du parc sont scindés en parcelles, ce qui signifie qu'elles n'appartiennent ni à la ville ni à la région wallonne. Ce sont des propriétés privées et ainsi, les riverains peuvent les exploiter à leur convenance. Ils apportent donc un soin personnalisé à l'apparence des entrées et des voiries du domaine, créant ainsi un écart visible entre l'intérieur et l'extérieur.

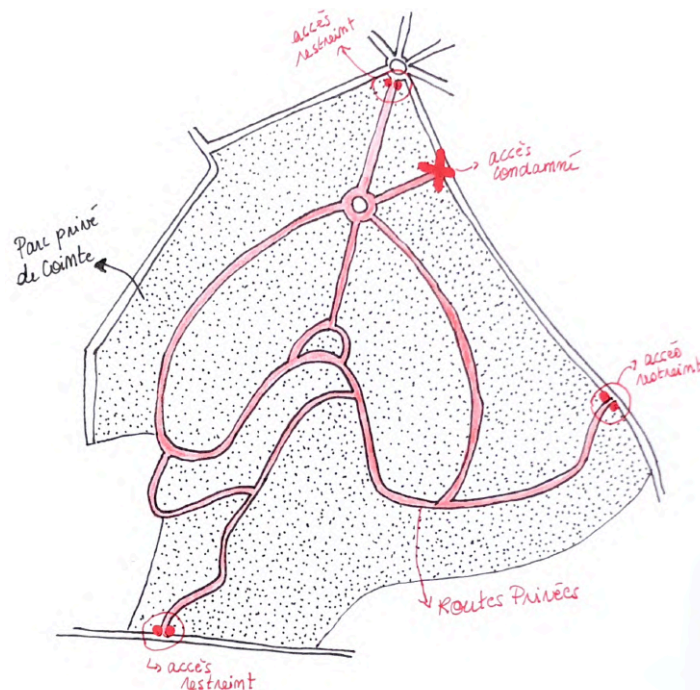


Fig.48. Schéma d'accès aux routes privées du parc de Cointe

¹⁴ Voir annexe carte du cadastre dans « Cartes du parc privé de Cointe (Cointe) »

Dès lors, l'intervention plus personnelle sur les voies du domaine privé par ses habitants est d'abord visible sur ses entrées, en limitant leur nombre (Fig.48) : tandis qu'une est totalement condamnée (Fig.49), les trois autres sont des barrières symboliques. Ces dernières sont équipées, du panneau d'indication du domaine privé, d'un rétrécissement de la voie d'accès ne permettant le passage que d'une voiture et de deux grandes haies de part et d'autres de celle-ci (Fig.50), un peu comme les barrières symboliques analysées à Heugem, dans l'observation de Maastricht.



Fig.49. Entrée de rue du parc privé condamnée



Fig.50. Entrée restreinte du parc privée

Ensuite, lorsqu'il est question de l'intérieur de ce domaine, l'intervention du privé est également fortement présente. En effet, les propriétaires s'approprient complètement l'espace de la route, en la soignant à leur goût : espèce d'arbre différente, trottoir traités autrement qu'avec les pavées de trottoirs publics, équipements urbains, fontaine,...(Fig.51). À l'intérieur de ce domaine, tout semble venu d'un autre monde, comme si, une fois passé l'entrée, il n'était plus question d'être dans la ville de Liège. Ainsi, leur devise « Cointe, un village dans la ville » semble être garantie.

Mais par son intérieur totalement différent et plus riche, et par la présence de barrières symboliques aux entrées, l'interface de la fermeture entre le dedans et le dehors devient importante, au point que cela peut créer une fragmentation urbaine entre le parc privé de Cointe et le reste de la ville.

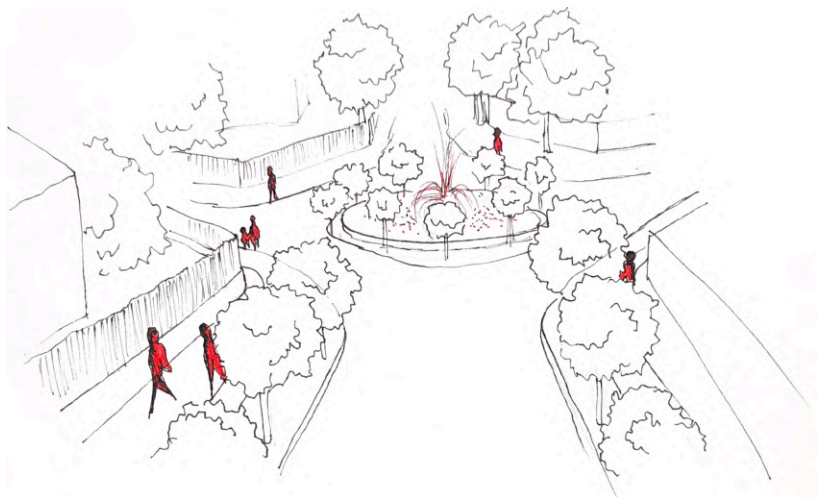


Fig.51. Emménagement de l'intérieur du Parc de Cointe

Une visibilité virtuelle inexistante du quartier

Pendant que certaines habitations du Sart Tilman sont floutées sur Google Street View, le quartier de Cointe lui, est totalement inaccessible virtuellement (Fig.52). Le fait qu'il n'y ait aucune vues disponibles sur le site, mis à part les deux points d'observations acceptés depuis l'Observatoire de Cointe, cela évoque donc que le comité de quartier aurait pu faire une demande expresse à la plateforme d'exploration en ligne, pour que tout le domaine ne soit pas accessible. Cela peut être également possible que le véhicule de Google Street View permettant de photographier toutes les rues du monde, n'ait pas eu l'autorisation de passer ou a été empêché de passer dans le domaine. Dans tous les cas, le fait que tout un pan de quartier ne soit pas accessible depuis Google Street View, est considéré comme une mesure de *fermeture résidentielle* radicale.

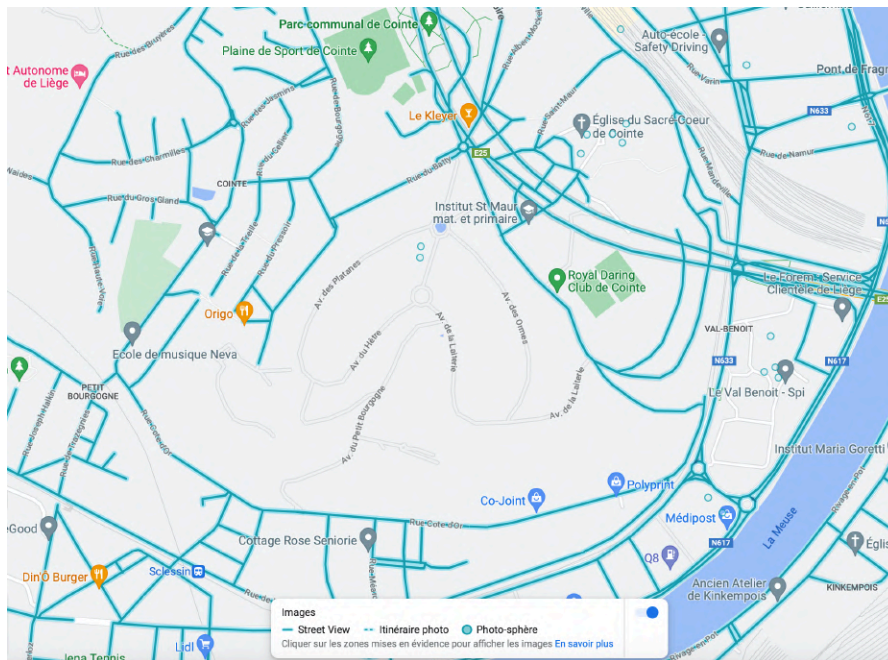


Fig.52. Capture d'écran sur Google maps montrant la disponibilité de visite via Google Street View

L'apport du design à certaines techniques de prévention situationnelle

D'une manière générale, l'ensemble des habitations du parc privé de Cointe se veulent esthétiquement jolies et raffinées, et ainsi les plus anciennes conservent avec soin l'architecture de XIX^e siècle. Tout comme l'intervention esthétique qui est apporté à la voirie, les habitations ont elles aussi une attention apportée quant à leur habillage : propreté des pelouses, clôtures décoratives,... afin de mettre en valeur leur architecture et leurs espaces de vie. Certains éléments d'habillement et design, vont tout de même subtilement apporter une *fermeture résidentielle*, tout en restant décoratif. Dans le quartier de Cointe, il n'est donc pas question d'une clôture abrupte ou

d'un muret opaque pour se protéger. Deux exemples de clôtures à Cointe travaillées au niveau de leur design peuvent le démontrer : la première, vu depuis l'entrée de la rue, semble laisser apercevoir ce qu'il se passe au sein la propriété (Fig.55). Mais en réalité, elle cache le côté où l'habitation se trouve (Fig.53 et Fig.54).

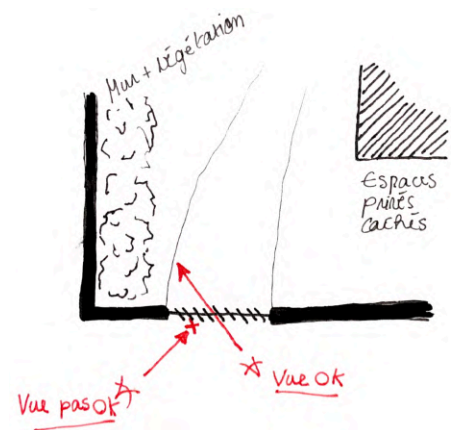


Fig.53. Schéma de fonctionnement de la grille



Fig.54. Côté de la grille où la vue de l'espace privé n'est pas accessible



Fig.55. Côté de la grille où la vue de l'espace privé est accessible

La deuxième clôture prise en exemple est intéressante par le design qu'elle propose pour le sigle « interdiction de stationnement » (Fig.56). Cela montre une volonté de rester discret, mais tout en imposant tout de même l'interdiction.

Depuis ces exemples, le design permet à la *fermeture résidentielle* d'être moins agressive et justement plus discrète dans ses interventions.



Fig.56. Design du sigle « interdiction de stationnement »

2.4. Centre (îlot Saint-Michel)

La dernière zone choisie pour analyser la *fermeture résidentielle* à Liège est un ensemble de petits îlots résidentiels, situés dans le quartier du centre. Cette ensemble est appelé l'îlot Saint-Michel¹⁵, et a été choisi à peu près dans les mêmes conditions que le Looiershof du Jekerkwartier. Comme ce dernier, l'îlot Saint-Michel, caché dans l'animation du centre-ville, peut passer tout à fait inaperçu. Cependant, lors de ma visite « découverte » de la ville, en passant par cet îlot commercial, mon regard a été attiré par les quelques passerelles suspendues entre chaque bâtiment. Mystérieuses, elles semblent mener vers des jardins en toiture, étant donné la végétation ressortant par endroits de grillage. Dès lors, j'ai commencé à me questionner sur la fonction de ces toitures-terrasses situées au dessus des commerces, et à chercher s'il n'existait pas un moyen d'y accéder. En remontant la rue de l'Official pour avoir une vue en hauteur, j'ai compris qu'il était question en réalité d'habitats résidentiels sur les toits de ces commerces et qu'il y avait effectivement possibilité d'accès via des escaliers, mais malheureusement ces derniers sont tous dotés d'un portail sécurisé. Cependant lorsque j'analysais les noms présents sur les sonnettes de cet îlot, un technicien de surface sortant les poubelles, a laissé une grille entrouverte, le temps qu'il puisse évacuer les déchets du complexe. Cela m'a permis de vite me faufiler à l'intérieur de cet résidence enclavée. En ayant fait le tour de tout cet ensemble de l'îlot Saint-Michel, il a été rapidement constaté l'ampleur de celui-ci et il en devient dès lors fort intéressant de le traiter dans ce travail pour sa fermeture assez prononcée par rapport aux autres quartiers analysés. Les caractéristiques de *fermeture résidentielle* retrouvées pour cette analyse sont : la fermeture explicite et totale dans un milieu urbain, la fermeture dans la fermeture et la promotion immobilière d'un quartier enclavé.

Fermeture explicite et totale dans un milieu urbain

Avec l'expérience qu'il en a été fait de cet îlot lors de sa découverte, celui-ci est fortement enclavée. La volonté de passer inaperçu en étant situé en hauteur, et la présence de grilles sécurisés à chaque entrée à l'ensemble, témoignent donc de sa *fermeture résidentielle*. Ce sont les deux éléments possibles de comprendre sur ces habitations depuis l'extérieur. En ce qui concerne le premier élément, la mise en hauteur de cet ensemble est permis grâce à l'utilisation des rez-de-chaussée et des premiers étages des bâtiments de l'îlot Saint-Michel, en commerces (Fig.57). Ainsi, les habitants vivent sur les toit-terrasses de ces bâtiments, passant inaperçus en étant élevés par

¹⁵ Pour prendre connaissance de la zone analysée, voir l'annexe « Cartes de l'îlot Saint-Michel (Centre) »

rapport aux rues animées du centre. Les passerelles suspendues sont l'unique témoignage de la présence d'une vie, cachée et confinée en toiture de commerces (Fig.58 et Fig.59).

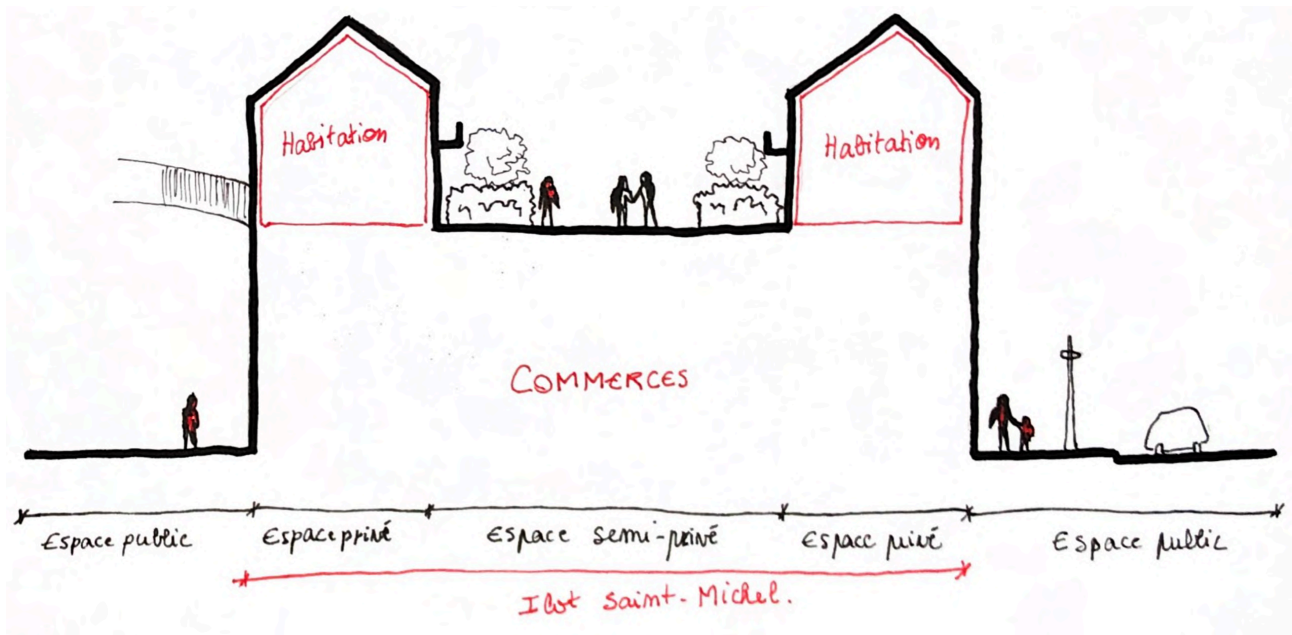


Fig.57. Coupe schématique du fonctionnement de l'îlot Saint-Michel



Fig.58. Vue de l'ensemble résidentielle depuis la rue piétonne



Fig.59. Vue de l'ensemble résidentielle depuis la passerelle suspendue

Pour ce qui est de l'accès aux grilles d'entrée, le deuxième élément visible de l'ensemble depuis l'extérieur, il faudra dès lors grimper les rues avoisinantes pour les apercevoir. En effet, l'accès aux habitations se fait uniquement par le haut de l'îlot et par quatre entrées sécurisées d'un badge magnétique. Après avoir franchi ces grilles sécurisées, il faudra encore monter plusieurs volées de marches avant d'accéder enfin à l'espace semi-privé de l'îlot (Fig.60).

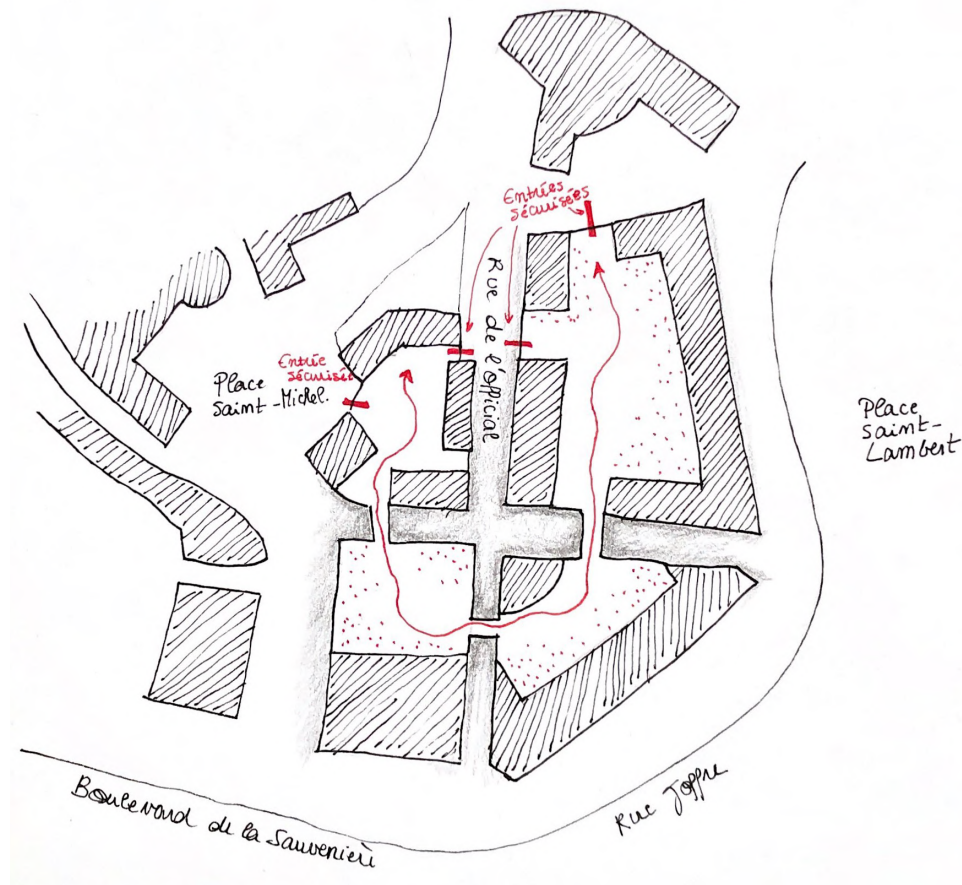


Fig.60. Schéma du fonctionnement de l'îlot Saint-Michel

Ainsi, avec ces deux éléments qui sont la hauteur du bâti résidentiel et le positionnement de ces grilles d'entrée, cet îlot démontre une forte *fermeture résidentielle* depuis l'extérieur.

Fermeture dans la fermeture

Une fois à l'intérieur de l'îlot, la vie urbaine n'existe plus. Avec l'enclavement explicite depuis l'extérieur, l'espace intérieur est complètement coupé du monde. En conséquence, une intériorité très forte se développe, avec un sentiment d'entre-soi, de tranquillité, et de sécurité. Pourtant, à quelques petits détails près, l'intérieur de cet îlot présente encore des éléments de *fermeture résidentielle*, malgré l'enclavement radical qu'elle possède déjà. Une première fermeture intérieure peut déjà se sentir après avoir franchi les barrières de l'entrée principale : dix mètres plus loin, des piquets sont placés dans l'espace, afin d'arrêter certains véhicules non autorisés à rentrer dans l'ensemble, mais qui auraient cependant pu passer la grille sécurisée. Étant donné que cette dernière est déjà considérée comme un contrôle mutualisé selon la théorie (Madoré, 2004b), la présence supplémentaire de piquets engendre alors la création d'un *double* contrôle mutualisé (Fig.61).

Ensuite, un deuxième type de fermeture intérieure à l'îlot a été retenu au niveau de la façade des habitations. En effet, même si les habitants se trouvent en toute sécurité et à l'écart de la ville grâce à l'enclavement extérieur, la disposition du bâti engendre cependant beaucoup de vis-vis au sein même de l'îlot (Fig.57). Cela aura pour conséquence l'application de la part des résidents des tentures constamment fermées, apportant ainsi une nouvelle *fermeture résidentielle* (Fig.62).



Fig.61. Présence de piquets pour stopper l'arrivée de véhicules



Fig.62. Tentures constamment tirées aux fenêtres à l'intérieur de l'îlot

La promotion immobilière d'un quartier enclavé

Les caractéristiques d'enclavement que présente l'îlot Saint-Michel sont de véritables arguments dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier situé dans cet ensemble de logements. C'est ce qui a pu être relevé sur un site internet de vente immobilière, avec l'annonce d'un appartement à vendre au sein de l'îlot Saint-Michel, et qui a été également aperçu lors des visites de site (Fig.63). Sur cette annonce, aucune adresse n'est renseignée et aucune photo de l'extérieur de la ville n'est mise en évidence : cela permet à l'îlot de conserver sa qualité de discrétion grâce à sa fermeture totale. Au sein de la vente, ce qui est mis en évidence c'est la tranquillité que procure cet intérieur d'îlot, avec notamment beaucoup d'images montrant les espaces intérieurs de jardin collectifs.

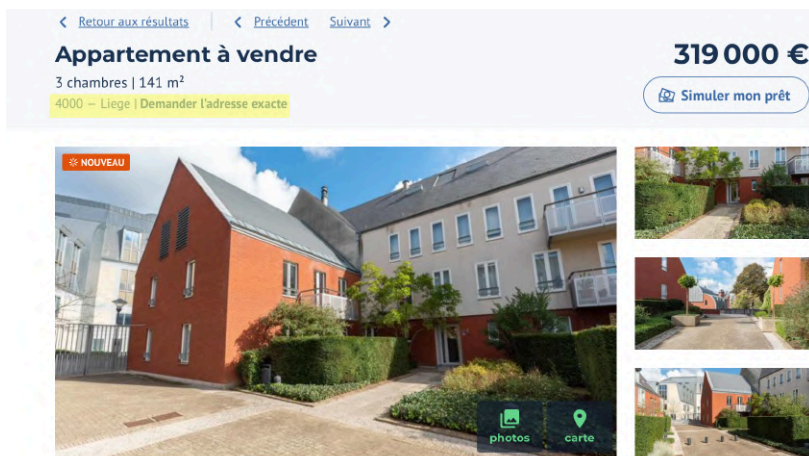


Fig.63. Capture d'écran de la page de présentation du bien à vendre

La description (Fig.64) qui accompagne cette annonce va également appuyer sur la *fermeture résidentielle* présente dans cet ensemble de logement, au moyen d'expressions types « calme et quiétude », « privé et sécurisé » ,...

Description

Hypercentre - Appartement avec terrasse

Idéalement situé sur la place Saint Lambert, cet appartement en très bon état général avec trois chambres vous apportera les avantages du centre-ville tout en vous apportant le calme et la quiétude d'un ilot privé et sécurisé. Les 141m² habitables se composent de : Un hall d'entrée avec une toilette séparée, une grande pièce de vie lumineuse de +-40m², une cuisine donnant sur une salle à manger et dans l'espace nuit ; 3 belles chambres et une salle de bains avec wc, douche et baignoire. La terrasse plein sud donne vue sur les extérieurs verdoyants de la copropriété. Cet appartement 3 façades, le plus grand de la résidence bénéficie également de très bonnes performances énergétique avec un PEB B. Nombreuses possibilités de louer/acheter un parking dans le parking privé et sécurisé de la résidence. Compteur gaz et électrique individuels. Ne tardez plus, profitez de cette opportunité unique ! Infos au 04/ [REDACTED]

[Lire moins](#)

Fig.64. Description du bien à vendre situé dans l'ilot Saint-Michel

Cette dernière zone analysée à Liège constitue comme le dernier point de cette étude de cas. Au cours de cette partie du mémoire, il a été donné d'observer de nombreuses caractéristiques d'enclavement dans les quartiers choisis et leur zone, que ce soit aussi bien à Maastricht, qu'à Liège. Mais d'une manière générale, entre les deux villes, l'application de la fermeture se différencie par l'utilisation de deux échelles spatiales différentes : Tandis que Maastricht présente des enclaves plus discrètes et appliquées sous une dimension collective, à une échelle du quartier, Liège aborde des fermetures plus radicales et axées sous une dimension individuelle, à l'échelle de l'habitat. Cette comparaison enrichit dès lors la définition de la *fermeture résidentielle* et la nécessité d'aborder le phénomène sous plusieurs échelles spatiales, comme il a été fait pour la création de la grille d'analyse. De plus, l'analyse de ces cas a également fait ressortir de nouvelles modalités et questionnements intéressants à replacer dans la grille, notamment en expérimentant l'espace de l'architecture et du micro-design. Cette section du travail clôture donc ainsi la grille d'analyse de la *fermeture résidentielle*.

CONCLUSION

Pour conclure, ce travail a permis de répondre à la question de recherche, à savoir quels sont actuellement les modalités de la *fermeture résidentielle* en ville, grâce à la conception d'une grille d'analyse sur le sujet. En effet, cet objet est apparu à suite d'un contexte manquant de clarification et de représentations spatiales pour le phénomène de fermeture, laissant ce dernier incertain dans ses délimitations et ses caractéristiques. Pour contrer ces manquements et pour répondre à la recherche, la construction de cette grille d'analyse des modalités de la *fermeture résidentielle* se réalise en deux temps, au travers d'une méthode inductive : la constitution du squelette de la grille par les théories déjà existantes dans le monde scientifique à ce sujet, et l'apport de nouvelles modalités par l'étude de cas de Liège et de Maastricht.

La première partie de ce travail souligne dès lors l'importance du développement spatial de la *fermeture résidentielle*. Le phénomène peut tout à fait se démultiplier sous plusieurs échelles spatiales, ce qui engendre une vision et une classification plus beaucoup claires pour les théories existantes données par les auteurs scientifiques, et pour les réflexions personnelles émises sur l'enclavement. Cette préconception de la grille et cette classification met en évidence que les modalités de la *fermeture résidentielle* peuvent donc se traduire à plusieurs échelles de la ville et dans plusieurs types d'espaces : privé, semi-privé, semi-public, voire public, dans certains cas de fermeture radicale. De plus cette partie du travail renseigne également un moyen de réponse à la recherche sur la modalité enclavante, en proposant le développement des outils de l'architecte pour mieux communiquer ses tendances de fermeture. Ainsi, la première étape de développement de la grille répond déjà en grande partie au questionnement émis sur les modalités spatiales de la *fermeture résidentielle* de cette recherche.

Même si la première partie de ce travail semble déjà fort complet dans l'apport de réponses à cette recherche, il s'est avéré essentiel qu'elle reste complémentaire à la deuxième partie, celle de l'observation de caractéristiques d'enclavement dans les enquêtes de terrain de Maastricht et de Liège. En plus d'apporter une réalité aux modalités et une diversité nouvelle à la grille d'analyse, l'étude de ces dernières encore une fois démontrent l'importance de la multi-échelle pour la modalité spatiale de la *fermeture résidentielle*, par la confrontation de deux villes aux cultures socio-politiques différentes. Alors que Maastricht agit par une fermeture collective, Liège va diriger sa fermeture d'un point de vue plus individualiste : ces deux villes suggèrent donc l'existence de modalités différentes par leur échelle d'intervention sur la fermeture. Parmi les nouvelles modalités apportées, l'observation de cas a également permis d'expérimenter un tout nouvel aspect pour les modalités spatiales de la *fermeture résidentielle*, qui était déjà suggéré lors de la première partie du travail : celle de l'architecture et du micro-design, des domaines qui étaient jusque-là inexistantes

parmi les diverses théories existantes sur le sujet. De ce fait, la deuxième partie a tout autant apporté des réponses pour la construction de l'objet de ce travail.

Ainsi la grille d'analyse finie et construite, la question de recherche semble alors répondue : ce travail a permis de lui donner une vision totale de ce que pouvait représenter la *fermeture résidentielle* et ses modalités, dans son ensemble. Malgré que celle-ci ne soit malheureusement pas testée dans son entièreté par l'application totale d'un cas d'étude, ce qui par ailleurs peut faire l'objet d'un travail ultérieur, elle nous montre déjà des tendances de la *fermeture résidentielle* dans une ville : par ses diverses modalités, le phénomène est effectivement normalisé et présent partout dans tout type d'espace urbain, même lorsqu'il ne l'est pas soupçonné. Les visites « découverte » à Liège et à Maastricht, l'ont effectivement bien démontré au vu de certaines enclaves à auxquelles je me suis confrontée de manière surprenante. Ainsi, la fermeture qu'elle soit transparente, discrète, décorée, radicale, imposante, assumée totalement, ou teintée de tout autre modalité possible, elle n'en reste pas moins une *fermeture résidentielle* et peut avoir des conséquences sur les espaces de la ville : moins d'espaces publics, plus de ségrégation socio-spatiale,... Cependant, les différentes modalités de la grille créée renseignent plutôt que le résident ne se rend pas compte de ces phénomènes extérieurs, puisque ce qui compte pour lui, c'est avant tout le développement de l'intériorité de son espace protégé et du soin qu'il y apporte, au détriment des espaces publics restants et délaissés. De ce fait le nombre de ces derniers ne se retrouvent pas autant diminué que prévu : ces espaces privés ne deviennent que des lieux de circulation aux entrées et aux sorties de cette intériorité, les rendant ainsi, des espaces *hypo-opérationnels*.

BIBLIOGRAPHIE

Articles

- Bernard, P. (1999). La cohésion sociale : critique dialectique d'un quasi-concept. *Lien social et Politiques*, (41), 47-59. <https://doi.org/10.7202/005057ar>
- Billard, G., & Madoré, F. (2010). Une géographie de la fermeture résidentielle en France : Quelle(s) méthode(s) de recensement pour quelle représentation du phénomène ? *Annales de Géographie*, 5(675), 492-514. <https://doi.org/10.3917/ag.675.0492>
- Carrier, N. (2006). La dépression problématique du concept de contrôle social. *Déviance et Société*, 30(1), 3-20. <https://doi.org/10.3917/ds.301.0003>
- Donzelot, J. (2006). Refonder la cohésion sociale. *Esprit*, (12), 5-23. <https://doi.org/10.3917/espri.0612.0005>
- Dorier, E., & Dario, J. (2018). Les espaces résidentiels fermés à Marseille, la fragmentation urbaine devient-elle une norme ? *L'Espace géographique*, 4(47), 323-345. <https://doi.org/10.3917/eg.474.0323>
- Lemaître, A. (2009). Vivre « entre soi » : Regards sur le phénomène des quartiers résidentiels sécurisés en Europe. *Déviance et Société*, 33, 543-546. <https://doi.org/10.3917/ds.334.0543>
- Lochak, D. (1978). Espace et contrôle social. *Centre, périphérie, territoire*, 151-203. Presses Universitaires de France. hal-01670316
- Loudier-Malgouyres, C. (2007). L'effet de rupture avec l'environnement voisin des ensembles résidentiels enclavés : Une approche morphologique de l'enclavement résidentiel en France. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 102, 68-77. <https://doi.org/10.3406/aru.2007.2695>
- Madoré, F. (2004). Fragmentation urbaine et développement de l'auto-enfermement résidentiel dans le monde. *L'information géographique*, 68(2), 127-138. <https://doi.org/10.3406/ingeo.2004.2940>
- Madoré, F. (2004). Géographie et modalités de la fermeture des espaces résidentiels en France. *L'information géographique*, 68(2), 155-172. <https://doi.org/10.3406/ingeo.2004.2942>
- Madoré, F., & Glazse, G. (2003). L'essor des ensembles résidentiels clos en France : Un phénomène en expansion et aux ressorts multiples. *Geographica Helvetica*, 58(4), 325-339.
- Perrin, N. (2005). La méthode inductive, un outil pertinent pour une formation par la recherche ? Quelques enjeux pour le mémoire professionnel. *Formation et pratiques d'enseignement en questions*, 2, 125-137.
- Porcu, M. (2013). Gated communities et contrôle de l'espace urbain : Un état des lieux. *Déviance et Société*, 37(2), 229-247. <https://doi.org/10.3917/ds.372.0229>
- Séguin, A.-M. (2011). Les quartiers : des lieux de fragmentation ? *Cahiers de géographie du Québec*, 55(154), 69-73. <https://id.erudit.org/iderudit/1006324ar>

- Tissot, S. (2014). Entre soi et les autres. *Actes de la recherches en sciences sociales*, 4(204), 4-9. <https://doi.org/10.3917/arss.204.0004>
- Teller, J. (2009). Développement de l'entre-soi communautaire dans les espaces résidentiels périurbains. *Déviance et Société*, 33(4), 547-556. <https://doi.org/10.3917/ds.334.0547>
- Vidal, B. (2017). L'immobilier au risque de l'insécurité et de l'obsession sécuritaire : le cas des Gated Communities. *Sciences & Actions Sociales*, 2(7), 128-146. <https://doi.org/10.3917/sas.007.0128>
- Wekerlé, G. (1999). De la coveillance à la ville sûre. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 83-84, 164-169. <https://doi.org/10.3406/aru.1999.2261>
- Wyvekens, A. (2008). Quand l'urbain rencontre la sécurité : La prévention situationnelle en France aujourd'hui. *Revue de droit pénal et de criminologie*, 2008(9-10), 887-900. [halshs-00458712](https://doi.org/10.3917/halshs-00458712)

Ouvrages

- Ascher, F. (2008). *Les nouveaux compromis urbains : Lexique de la ville plurielle*. L'aube.
- Becker, H.S. (1985). *Outsiders : Études de sociologie de la déviance* (J.-P. Briand & J.-M. Chapoulie, Trans.). Métailié. (Travail original publié en 1963)
- Brutsaert, E. (dir.). (2010). *Province de Liège*. Racine.
- Charmes, E. (2005). *La vie périurbaine face à la menace des gated communities*. L'Harmattan.
- Cusson, M. (2009). *Prévenir la délinquance*. Presses Universitaires de France.
- Davis, M., & Monk, D.B. (2008). *Paradis infernaux : Les villes hallucinées du néo-capitalisme*. Les prairies ordinaires.
- Jacobs, J. (1991). *Déclin et survie des grandes villes américaines* (C. Parin-Sénémaud, Trans.). Mardaga. (Travail original publié en 1961)
- Loudier-Malgouyres, C. (2013). *Le retrait résidentiel : À l'heure de la métropolisation*. Presses Universitaires de France.
- Newman, O. (1976). *Design guidelines for creating defensible space*. National Institute of Law Enforcement and Criminal Justice.
- Newman, O. (1996). *Creating defensible space*. U.S. Department of Housing and Urban Development & Office of Policy Development and Research.
- Panerai, P., Castex, J., & Depaule J.-P. (1997). *Formes urbaines : De l'îlot à la barre*. Parenthèses.
- Sampson, R. J. (2012). *Great American City : Chicago and the Enduring Neighborhood Effect*. The University of Chicago Press.

- Sennett, R. (1979). *Les tyrannies de l'intimité* (Berman, A. & Folkman, R., Trans.). Seuil. (Travail original publié en 1974)
- Soulier, N. (2012). *Reconquérir les rues : Exemples à travers le monde et pistes d'actions*. Ulmer.

Sites internet

- Bezoek Maastricht. (n.d.). *Historie van Maastricht*. Consulté le 4 juillet 2023. <https://www.bezoekmaastricht.nl/ontdekken/historie>
- Boisard, P. (ed.). (2008, avril). *La cohésion sociale* [Séminaire, 2007]. Conseil de l'Emploi des Revenus et de la Cohésion sociale (CERC). Consulté le 24 juillet 2023. <http://www.cerc.gouv.fr/dossiers/dossiers.html>
- Cléménçon, A.-S. (2015, septembre). *Ilot urbain / coeur d'îlot*. Géoconfluences. Consulté le 16 avril 2023. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/ilot-urbain-coeur-dilot>
- Djelil, F. (2008, 9 juin). *Cointe, un village dans la ville*. Magazine C4. Consulté le 29 octobre 2022. <https://c4magazine.org/2008/06/09/cointe-un-village-dans-la-ville/>
- Dictionnaire de l'Académie française (n.d.). *Rue*. Consulté le 20 juillet 2023. <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9R3180>
- France Securitas. (2021, 9 novembre). *Qu'est-ce que la prévention situationnelle ?* Consulté le 6 juillet 2023. <https://france.securitas.fr/newsroom/qu-est-ce-que-la-prevention-situationnelle>
- Gemeente Maastricht. (n.d.). *Stad*. Consulté le 20 juillet 2023. <https://www.gemeentemaastricht.nl/stad>
- Géoconfluences. (2003, octobre). *Périurbanisation*. Consulté le 21 février 2023. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/periurbanisation>
- Légifrance. (2016, 1^{er} avril). *Loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure*. Consulté le 5 juillet 2023. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000780288#:~:text=L'Etat a le devoir,des personnes et des biens.>
- Paugam, S. (2015, 1^{er} octobre). Ségrégation. In S. Paugam (ed.), *Les 100 mots de la sociologie, Sociologie* [En ligne]. Consulté le 15 mai 2022. <http://journals.openedition.org/sociologie/1200>
- Portail du droit belge. (2020, 17 mars). *Article de loi 3.50 du livre III « les bien », Code civil*. Consulté le 21 février 2023. <http://www.droitbelge.be/codes.asp#civ>
- Pruvost, G. (2022, 2 mars). Contrôle social. In S. Paugam (ed.), *Les 100 mots de la sociologie, Sociologie* [En ligne]. Consulté le 1^{er} juin 2023. <http://journals.openedition.org/sociologie/1200>
- Stichting Maasticht Vestingstad. (2021). *Geschiedenis van de vesting*. Consulté le 4 juillet 2023. <https://maastrichtvestingstad.nl/nl/de-vesting>
- Thuis in Maastricht. (n.d.). *Mijn stadsdeel*. Consulté le 20 juillet 2023. <https://www.thuisinmaastricht.nl/mijn-stadsdeel>
-

- Tourev, P. (n.d.). « *Toupictionnaire* » : *Le dictionnaire de politique*. La Toupie. Consulté le 15 mars 2023. <https://www.toupie.org/Dictionnaire/index.html>
- Ville de Liège. (n.d.). *Liège*. Consulté le 3 juillet 2023. <https://www.liege.be/fr>
- Wagner, A.-C. (2012, 1^{er} mars). *Habitus*. In S. Paugam (ed.), *Les 100 mots de la sociologie, Sociologie* [En ligne]. Consulté le 20 mai 2022. <http://journals.openedition.org/sociologie/1200>

Thèse

- Le Goix, R. (2003). *Les "Gated Communities" aux Etats-Unis : Morceaux de villes ou territoires à part entière?* [Thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne]. HAL. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00004141>

Vidéos

- ENS de Lyon. (2007, 19 avril). *La peur détruira-t-elle la ville? (Sophie Body-Gendrot)* [Vidéo]. Canal-U. Consulté le 3 mars 2022. <https://www.canal-u.tv/38937>
- Gemeente Maastricht. (2008, 17 novembre). *Maastricht in 7 minuten* [Vidéo]. Youtube. Consulté le 3 juillet 2023. <https://youtu.be/eFQfEcVQXko>

TABLEAU DES FIGURES

- **Figure 1 : Typologie schématique des principales formes de résidences fermées en France selon Billard et Madoré**
(Billard & Madoré, 2010)
- **Figure 2 : Reconstitution du chemin d'un élève avant et après la fermeture d'une rue, Mazargues, 9^e arrondissement, Marseille**
(Dorier & Dario, 2018)
- **Figure 3 : Les trois trames viaires, de gauche à droite : l'impasse, la boucle et la raquette, selon Loudier-Malgouyres**
(Loudier-Malgouyres, 2013)
- **Figure 4 : La disposition d'un mini-neighborhood idéal de plan en croix grecque selon Oscar Newman**
(Newman, 1996)
- **Figure 5 : Schéma de la méthodologie afin de construire la grille d'analyse des modalités de la fermeture résidentielle**
Production personnelle
- **Figure 6 : Schéma de la délimitation intérieure et extérieure d'un îlot**
Production personnelle
- **Figure 7 : Schéma de la rue et sa fonction de liaison**
Production personnelle
- **Figure 8 : Coupe schématique de la réparation des frontages dans la rue**
Production personnelle
- **Figure 9 : Axonométries schématiques du type d'habitation possible**
Production personnelle
- **Figure 10 : Carte de Maastricht représentant les trois choix de quartiers et leur zone d'intérêt pour les études de cas**
Production personnelle
- **Figure 11 : Début de la rue Langendaal, à l'intérieur du quartier**
Photo personnelle
- **Figure 12 : Les habitations tournant le dos à la rue Langendaal**
Photo personnelle
- **Figure 13 : Coupe schématique de l'îlot et positionnement de l'entrée aux habitations par rapport à Langendaal**
Production personnelle
- **Figure 14 : Schéma de fonctionnement du secteur Langendaal dans le quartier De Heeg**
Production personnelle
- **Figure 15 : Sentier pédestre entourant le secteur de Langendaal**
Photo personnelle
- **Figure 16 : Plan avec les limitations de vitesse au sein du secteur Langendaal**
Production personnelle
- **Figure 17 : Entrée dans une des rues dont la limitation est de 20 km/h**
Photo personnelle
- **Figure 18 : Panneau « buurtpreventie »**
Photo personnelle
- **Figure 19 : Espace naturel entre les deux poches d'eau au sud de la ville**
Photo personnelle

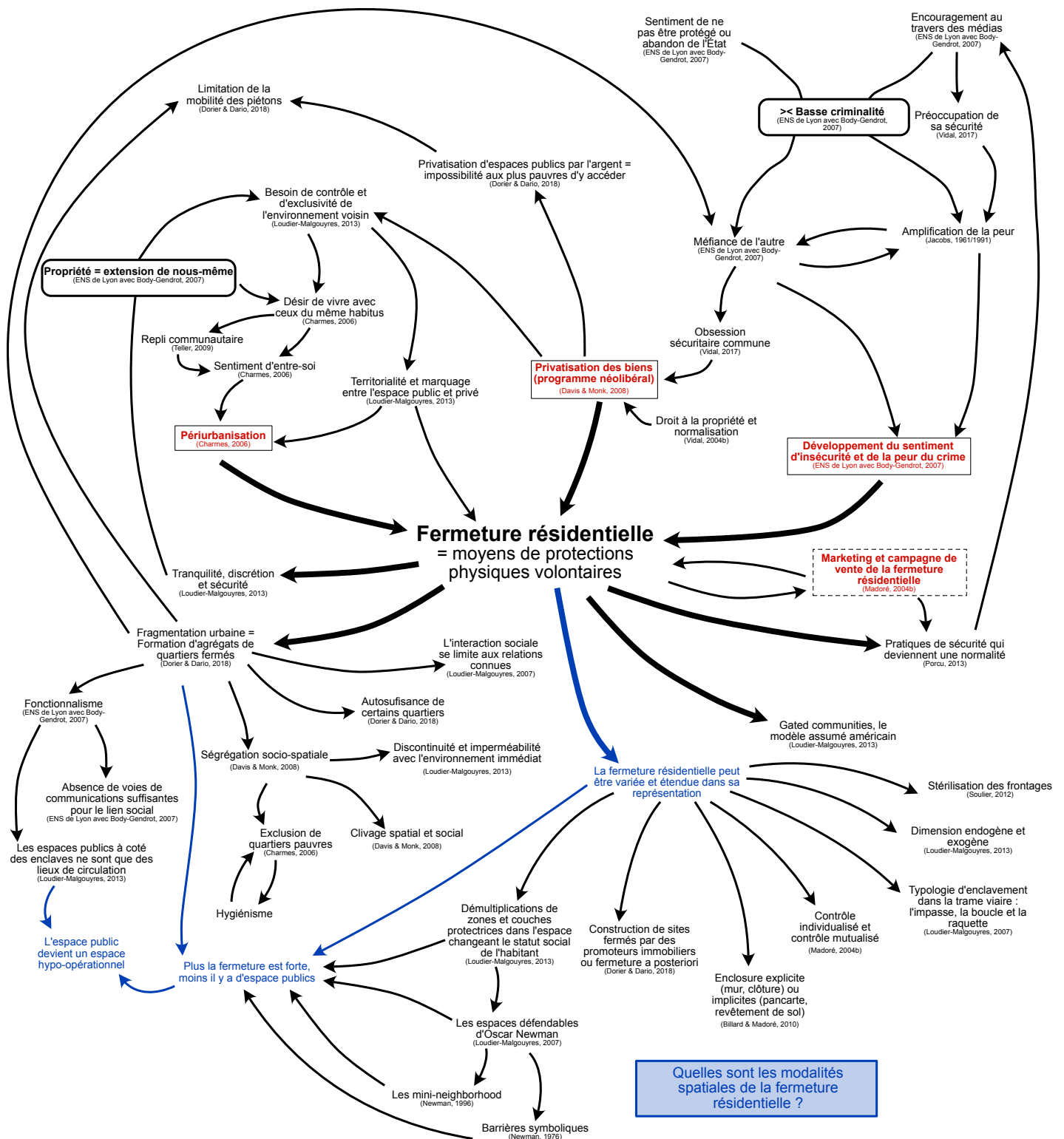
- **Figure 20 : Le pouvoir isolant de ces deux poches naturelles pour le quartier**
Production personnelle
- **Figure 21 : Entrée aux îlots analysés par la rue Malvabeemd**
Production personnelle
- **Figure 22 : Le long couloir végétal pour rentrer dans le secteur analysé**
Photo personnelle
- **Figure 23 : Plan du quartier avec le sens de l'observation sur la rue, engendré par la position des habitations**
Production personnelle
- **Figure 24 : La façade des maisons regardant la rue**
Photo personnelle
- **Figure 25 : Maison présentant une *fermeture résidentielle* évidente**
Photo personnelle
- **Figure 26 : Variante possible de la première maison présentée**
Photo personnelle
- **Figure 27 : Entrée principale du Looiershof**
Photo personnelle
- **Figure 28 : Schéma de fonctionnement de l'îlot Looiershof**
Production personnelle
- **Figure 29 : La présence de l'enceinte et sa fonction de protection pour Looiershof**
Production personnelle
- **Figure 30 : Côté intérieur de l'enceinte**
Photo personnelle
- **Figure 31 : Côté extérieur de l'enceinte, mais intérieur à Looiershof**
Photo personnelle
- **Figure 32 : Devanture des habitations à l'intérieur du Looiershof**
Photo personnelle
- **Figure 33 : Inscription du nom de la famille sur la porte de l'habitation**
Photo personnelle
- **Figure 34 : Carte de Liège représentant les trois choix de quartiers et leur zone d'intérêt pour les études de cas**
Production personnelle
- **Figure 35 : Le pouvoir isolant des bois du Sart Tilman**
Production personnelle
- **Figure 36 : Aucune habitation visible depuis la Route du Condroz**
Photo personnelle
- **Figure 37 : Visibilité réduite des maisons de la Route du Condroz**
Photo personnelle
- **Figure 38 : Coupe schématique du recul de l'habitation dans la parcelle privée sur la Route du Condroz**
Production personnelle
- **Figure 39 : Capture d'écran sur Google Street View d'une première habitation floutée dans la rue Sart aux Fraises**
Capture d'écran sur Google Street View. <https://www.google.be/maps?hl=fr>
- **Figure 40 : Capture d'écran sur Google Street View d'une deuxième habitation floutée dans la rue Sart aux Fraises**
Capture d'écran sur Google Street View. <https://www.google.be/maps?hl=fr>

- **Figure 41 : Long couloir étroit privé pour accéder l'habitation derrière la première parcelle**
Photo personnelle
- **Figure 42 : Plan de recensement des parcelles en retrait dans les îlots**
Production personnelle
- **Figure 43 : La rue Sart aux Fraises et ses nombreuses barrières symboliques faits de tournants artificiels et de rétrécissements**
Production personnelle
- **Figure 44 : Panneau « les voisins veillent » à l'entrée du quartier**
Photo personnelle
- **Figure 45 : Pancarte « Teckel : attention je monte la garde »**
Photo personnelle
- **Figure 46 : Pancartes d'une société de sécurité et « attention au chien »**
Photo personnelle
- **Figure 47 : Panneau rappelant le caractère privé du parc**
Photo personnelle
- **Figure 48 : Schéma d'accès aux routes privées du parc de Cointe**
Production personnelle
- **Figure 49 : Entrée de rue du parc privé condamnée**
Photo personnelle
- **Figure 50 : Entrée restreinte du parc privée**
Photo personnelle
- **Figure 51 : Emménagement de l'intérieur du Parc de Cointe**
Production personnelle
- **Figure 52 : Capture d'écran sur Google maps montrant la disponibilité de visite via Google Street View**
Capture d'écran sur Google Maps. <https://www.google.be/maps?hl=fr>
- **Figure 53 : Schéma de fonctionnement de la grille**
Production personnelle
- **Figure 54 : Côté de la grille où la vue de l'espace privé n'est pas accessible**
Photo personnelle
- **Figure 55 : Côté de la grille où la vue de l'espace privé est accessible**
Photo personnelle
- **Figure 56 : Design du sigle « interdiction de stationnement »**
Photo personnelle
- **Figure 57 : Coupe schématique du fonctionnement de l'îlot Saint-Michel**
Production personnelle
- **Figure 58 : Vue de l'ensemble résidentielle depuis la rue piétonne**
Production personnelle
- **Figure 59 : Vue de l'ensemble résidentielle depuis la passerelle suspendue**
Photo personnelle
- **Figure 60 : Schéma du fonctionnement de l'îlot Saint-Michel**
Production personnelle
- **Figure 61 : Présence de piquets pour stopper l'arrivée de véhicules**
Photo personnelle
- **Figure 62 : Tentures constamment tirées aux fenêtres à l'intérieur de l'îlot**
Production personnelle

- **Figure 63 : Capture d'écran de la page de présentation du bien à vendre**
Capture d'écran sur Immoweb. <https://www.immoweb.be/fr>
- **Figure 64 : Description du bien à vendre situé dans l'îlot Saint-Michel**
Capture d'écran sur Immoweb. <https://www.immoweb.be/fr>

ANNEXES

Carte mentale des connaissances sur la *fermeture résidentielle* réalisée dans le cadre du cours d'état d'avancement (2022)¹⁶



¹⁶ Cette carte a été modifiée pour correspondre aux différents propos rajoutés depuis le dépôt du travail pour le cours d'état d'avancement (2022)

Les auteurs cités dans ce schéma représentent de manière globalement l'idée évoquée, tous les auteurs ne sont donc pas inscrits afin d'obtenir une lecture plus claire du schéma.

Si besoin de plus d'informations, voir la section « Partie II : état de l'art ».

Carte des quartiers à Maastricht



Tableau d'identification des quartiers et leurs caractéristiques à Maastricht¹⁷

Synthèse des caractéristiques par quartier (funda.nl)							
Quartier	Marché du logement (prix au m ² moyen)	Temps de vente (en jours)	Nombre de résidents	Population par âge (<15 ans, 15-24 ans, 25-44 ans, 45-64 ans, 65 ans et plus)	Types de ménages (Seul, famille sans ou avec enfants)	Équipements (Magasins, écoles, transports en commun, garderie)	Visite
MAASTRICHT	3 062 €	24	121 151	- <15 ans : 10% - 15-24 ans : 20% - 25-44 ans : 24% - 45-64 ans : 24% - 65 ans et plus : 22%	- Seul : 56% - F. sans enfants : 25% - F. avec enfants : 19%	- Magasins : 29 - Écoles : 26 - Arrêts bus : 580 - Garderie : 210	
1. Binnenstad	4 717 € (+)	36	2 150	- <15 ans : 2% - 15-24 ans : 49% - 25-44 ans : 29% - 45-64 ans : 10% - 65 ans et plus : 10%	- Seul : 80% - F. sans enfants : 17% - F. avec enfants : 3%	- Magasins : 2 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 12 - Garderie : 0	OUI
2. Jekerkwartier	4 161 € (+)		1 620	- <15 ans : 4% - 15-24 ans : 32% - 25-44 ans : 23% - 45-64 ans : 18% - 65 ans et plus : 23%	- Seul : 71% - F. sans enfants : 22% - F. avec enfants : 7%	- Magasins : 1 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 12 - Garderie : 4	OUI
3. Kommelkwartier			2 575	- <15 ans : 3% - 15-24 ans : 34% - 25-44 ans : 22% - 45-64 ans : 15% - 65 ans et plus : 26%	- Seul : 73% - F. sans enfants : 20% - F. avec enfants : 7%	- Magasins : 0 - Écoles : 1 - Arrêts bus : 6 - Garderie : 1	OUI
4. Statenkwartier	3 936 € (+)	28	4 665	- <15 ans : 5% - 15-24 ans : 36% - 25-44 ans : 31% - 45-64 ans : 14% - 65 ans et plus : 14%	- Seul : 77% - F. sans enfants : 16% - F. avec enfants : 7%	- Magasins : 1 - Écoles : 1 - Arrêts bus : 19 - Garderie : 6	NON
5. Boschstraatkwartier	3 183 €	27	1 875	- <15 ans : 3% - 15-24 ans : 31% - 25-44 ans : 34% - 45-64 ans : 17% - 65 ans et plus : 15%	- Seul : 76% - F. sans enfants : 19% - F. avec enfants : 5%	- Magasins : 2 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 9 - Garderie : 0	OUI
6. Sint Maartenspoort			2 020	- <15 ans : 9% - 15-24 ans : 29% - 25-44 ans : 30% - 45-64 ans : 20% - 65 ans et plus : 12%	- Seul : 73% - F. sans enfants : 17% - F. avec enfants : 10%	- Magasins : 2 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 4 - Garderie : 2	OUI
7. Wyck	4 210 € (+)	25	5 345	- <15 ans : 4% - 15-24 ans : 26% - 25-44 ans : 28% - 45-64 ans : 16% - 65 ans et plus : 26%	- Seul : 68% - F. sans enfants : 26% - F. avec enfants : 6%	- Magasins : 4 - Écoles : 1 - Arrêts bus : 36 - Garderie : 3	NON
8. Heugemerveld	3 020 €	21	2 805	- <15 ans : 11% - 15-24 ans : 23% - 25-44 ans : 26% - 45-64 ans : 23% - 65 ans et plus : 17%	- Seul : 58% - F. sans enfants : 22% - F. avec enfants : 10%	- Magasins : 0 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 12 - Garderie : 7	NON
9. Wyckerpoort	3 437 €	25	3 860	- <15 ans : 9% - 15-24 ans : 22% - 25-44 ans : 27% - 45-64 ans : 20% - 65 ans et plus : 22%	- Seul : 65% - F. sans enfants : 21% - F. avec enfants : 14%	- Magasins : 0 - Écoles : 1 - Arrêts bus : 18 - Garderie : 4	NON

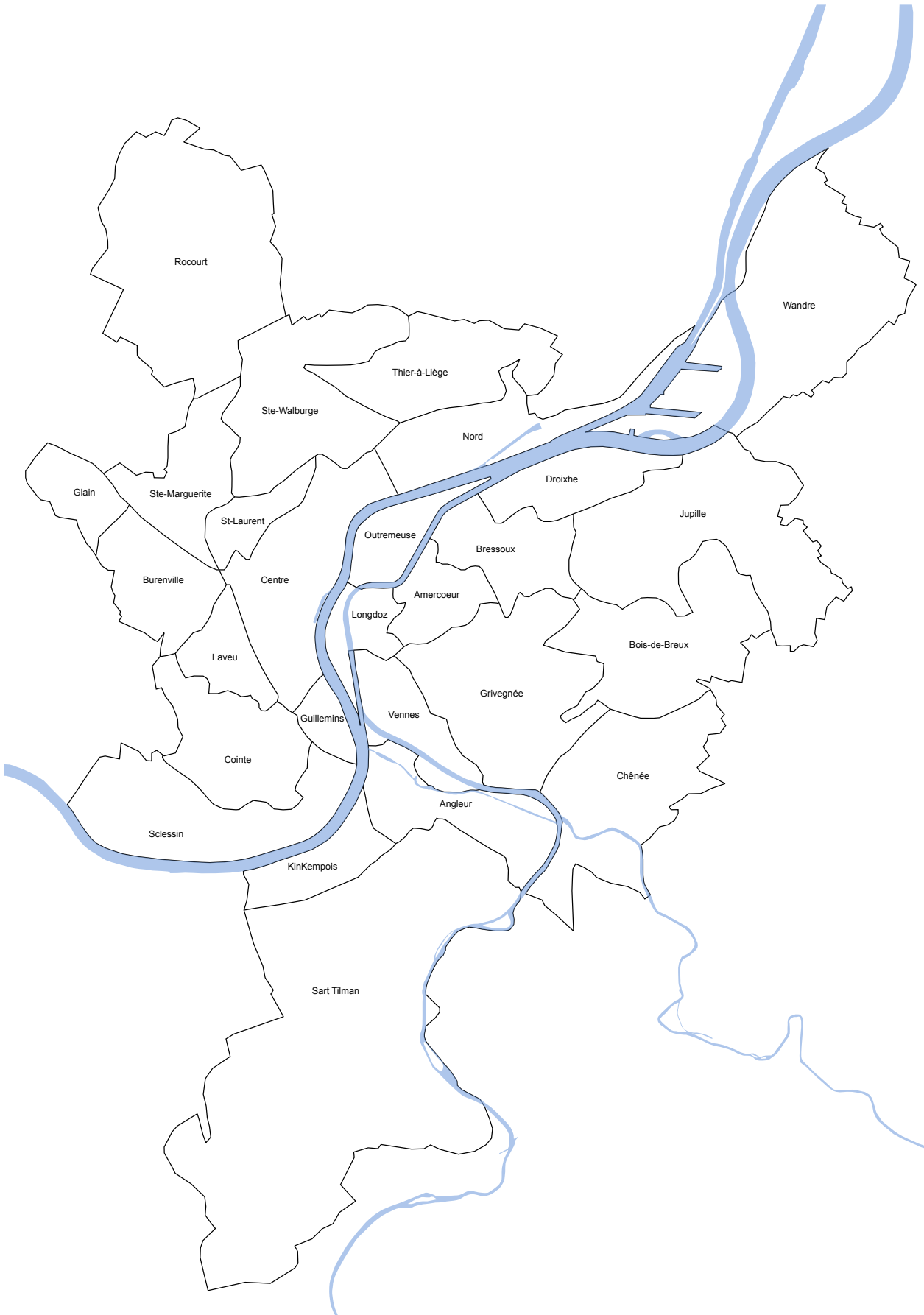
¹⁷ Tableau réalisé sur base des données CBS (Central Bureau voor de Statistiek)

10. Limmel	2 322 € (-)	27	1 925	- <15 ans : 10% - 15-24 ans : 33% - 25-44 ans : 19% - 45-64 ans : 22% - 65 ans et plus : 16%	- Seul : 62% - F. sans enfants : 21% - F. avec enfants : 17%	- Magasins : 1 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 17 - Garderie : 3	NON
11. Boschpoort			1 570	- <15 ans : 10% - 15-24 ans : 10% - 25-44 ans : 23% - 45-64 ans : 32% - 65 ans et plus : 25%	- Seul : 48% - F. sans enfants : 30% - F. avec enfants : 22%	- Magasins : 1 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 15 - Garderie : 1	OUI
12. Frontenkwartier			430	- <15 ans : 8% - 15-24 ans : 28% - 25-44 ans : 21% - 45-64 ans : 21% - 65 ans et plus : 22%	- Seul : 61% - F. sans enfants : 23% - F. avec enfants : 16%	- Magasins : 0 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 15 - Garderie : 1	NON
13. Bosscherveld			40	- <15 ans : 0% - 15-24 ans : 13% - 25-44 ans : 25% - 45-64 ans : 25% - 65 ans et plus : 37%	- Seul : 75% - F. sans enfants : 25% - F. avec enfants : 0%	- Magasins : 0 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 3 - Garderie : 0	NON
14. Belvédère			30	- <15 ans : 17% - 15-24 ans : 17% - 25-44 ans : 33% - 45-64 ans : 17% - 65 ans et plus : 16%	- Seul : 50% - F. sans enfants : 50% - F. avec enfants : 0%	- Magasins : 0 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 4 - Garderie : 0	NON
15. Lanakerveld			65	- <15 ans : 8% - 15-24 ans : 23% - 25-44 ans : 8% - 45-64 ans : 38% - 65 ans et plus : 23%	- Seul : 50% - F. sans enfants : 25% - F. avec enfants : 25%	- Magasins : 0 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 2 - Garderie : 0	NON
16. Caberg	2 662 € (-)	20	3 130	- <15 ans : 16% - 15-24 ans : 14% - 25-44 ans : 25% - 45-64 ans : 25% - 65 ans et plus : 20%	- Seul : 48% - F. sans enfants : 23% - F. avec enfants : 29%	- Magasins : 1 - Écoles : 1 - Arrêts bus : 21 - Garderie : 4	NON
17. Oud-Caberg	2 668 € (-)	25	1 870	- <15 ans : 10% - 15-24 ans : 10% - 25-44 ans : 17% - 45-64 ans : 26% - 65 ans et plus : 37%	- Seul : 50% - F. sans enfants : 29% - F. avec enfants : 21%	- Magasins : 0 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 8 - Garderie : 0	NON
18. Malberg	2 760 € (-)	21	5 240	- <15 ans : 12% - 15-24 ans : 9% - 25-44 ans : 21% - 45-64 ans : 28% - 65 ans et plus : 30%	- Seul : 41% - F. sans enfants : 32% - F. avec enfants : 27%	- Magasins : 2 - Écoles : 1 - Arrêts bus : 31 - Garderie : 10	NON
19. Brusselsepoort	3 012 €	23	5 650	- <15 ans : 6% - 15-24 ans : 36% - 25-44 ans : 21% - 45-64 ans : 17% - 65 ans et plus : 20%	- Seul : 72% - F. sans enfants : 18% - F. avec enfants : 10%	- Magasins : 3 - Écoles : 3 - Arrêts bus : 23 - Garderie : 8	OUI
20. Malpertuis	2 436 € (-)	26	2 080	- <15 ans : 15% - 15-24 ans : 14% - 25-44 ans : 23% - 45-64 ans : 26% - 65 ans et plus : 22%	- Seul : 49% - F. sans enfants : 22% - F. avec enfants : 29%	- Magasins : 0 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 12 - Garderie : 0	NON
21. Pottenberg			2 390	- <15 ans : 15% - 15-24 ans : 11% - 25-44 ans : 28% - 45-64 ans : 26% - 65 ans et plus : 20%	- Seul : 49% - F. sans enfants : 22% - F. avec enfants : 29%	- Magasins : 0 - Écoles : 2 - Arrêts bus : 3 - Garderie : 1	OUI

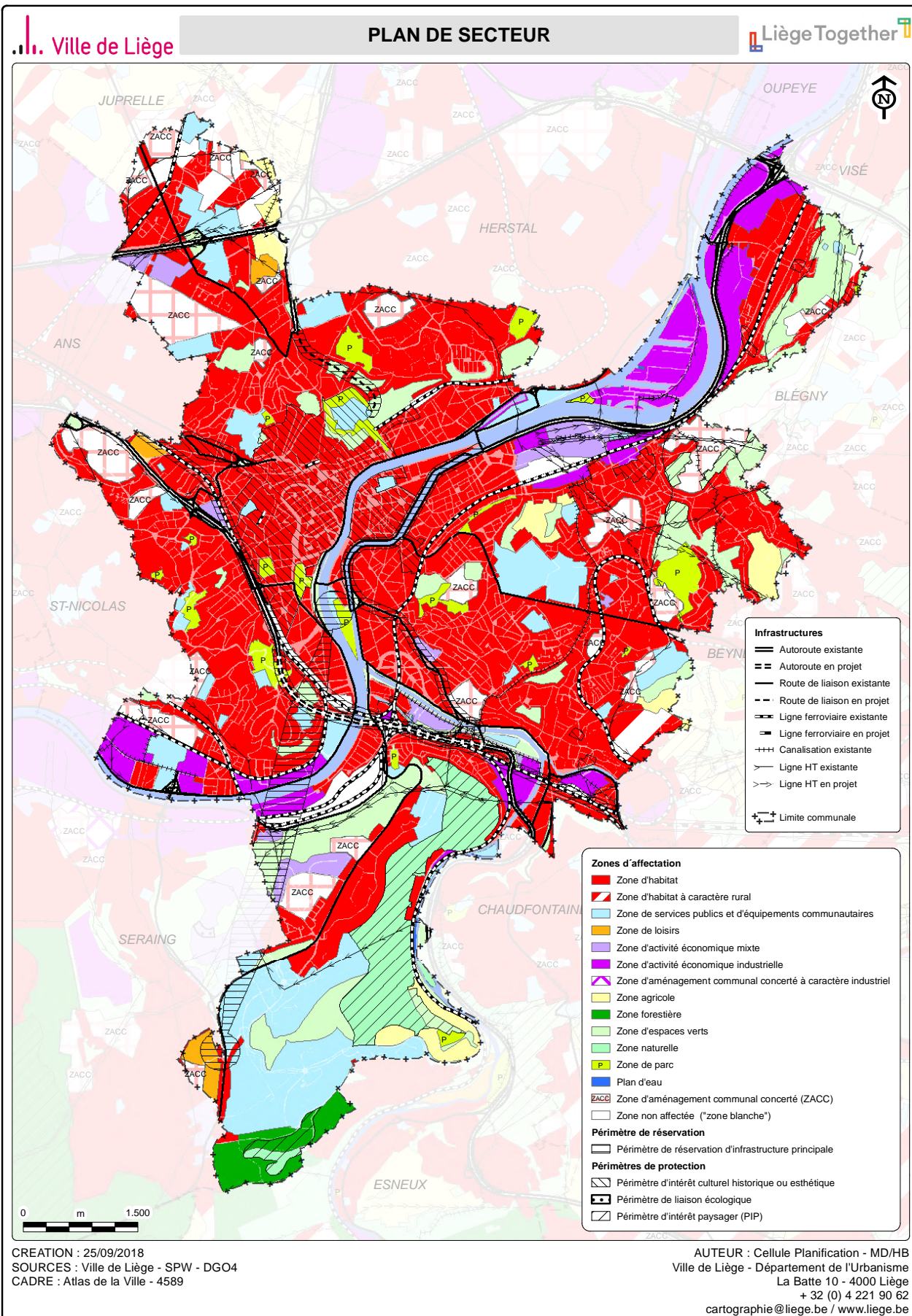
22. Belfort	2 807 €	23	2 540	<ul style="list-style-type: none"> - <15 ans : 10% - 15-24 ans : 16% - 25-44 ans : 25% - 45-64 ans : 22% - 65 ans et plus : 27% 	<ul style="list-style-type: none"> - Seul : 45% - F. sans enfants : 35% - F. avec enfants : 20% 	<ul style="list-style-type: none"> - Magasins : 1 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 13 - Garderie : 6 	OUI
23. Dousberg-Hazendans	3 092 €	22	1 940	<ul style="list-style-type: none"> - <15 ans : 14% - 15-24 ans : 16% - 25-44 ans : 18% - 45-64 ans : 39% - 65 ans et plus : 13% 	<ul style="list-style-type: none"> - Seul : 15% - F. sans enfants : 36% - F. avec enfants : 49% 	<ul style="list-style-type: none"> - Magasins : 0 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 6 - Garderie : 5 	OUI
24. Daalhof	2 549 € (-)	20	6 370	<ul style="list-style-type: none"> - <15 ans : 11% - 15-24 ans : 10% - 25-44 ans : 21% - 45-64 ans : 29% - 65 ans et plus : 29% 	<ul style="list-style-type: none"> - Seul : 45% - F. sans enfants : 31% - F. avec enfants : 24% 	<ul style="list-style-type: none"> - Magasins : 0 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 20 - Garderie : 11 	OUI
25. Mariaberg	2 726 € (-)	21	4 735	<ul style="list-style-type: none"> - <15 ans : 11% - 15-24 ans : 21% - 25-44 ans : 25% - 45-64 ans : 23% - 65 ans et plus : 20% 	<ul style="list-style-type: none"> - Seul : 60% - F. sans enfants : 21% - F. avec enfants : 19% 	<ul style="list-style-type: none"> - Magasins : 2 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 18 - Garderie : 6 	NON
26. Biesland	3 913 € (+)	21	1 915	<ul style="list-style-type: none"> - <15 ans : 12% - 15-24 ans : 23% - 25-44 ans : 19% - 45-64 ans : 21% - 65 ans et plus : 25% 	<ul style="list-style-type: none"> - Seul : 55% - F. sans enfants : 25% - F. avec enfants : 20% 	<ul style="list-style-type: none"> - Magasins : 0 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 16 - Garderie : 5 	NON
27. Campagne	3 222 €	39	1 210	<ul style="list-style-type: none"> - <15 ans : 8% - 15-24 ans : 7% - 25-44 ans : 17% - 45-64 ans : 22% - 65 ans et plus : 46% 	<ul style="list-style-type: none"> - Seul : 46% - F. sans enfants : 37% - F. avec enfants : 17% 	<ul style="list-style-type: none"> - Magasins : 0 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 9 - Garderie : 3 	NON
28. Wolder	2 665 € (-)	39	1 450	<ul style="list-style-type: none"> - <15 ans : 15% - 15-24 ans : 9% - 25-44 ans : 20% - 45-64 ans : 26% - 65 ans et plus : 30% 	<ul style="list-style-type: none"> - Seul : 31% - F. sans enfants : 38% - F. avec enfants : 31% 	<ul style="list-style-type: none"> - Magasins : 0 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 4 - Garderie : 4 	NON
29. Jekerdal	3 611 € (-)	23	1 230	<ul style="list-style-type: none"> - <15 ans : 16% - 15-24 ans : 12% - 25-44 ans : 18% - 45-64 ans : 31% - 65 ans et plus : 23% 	<ul style="list-style-type: none"> - Seul : 35% - F. sans enfants : 34% - F. avec enfants : 31% 	<ul style="list-style-type: none"> - Magasins : 0 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 14 - Garderie : 10 	NON
30. Villapark	4 489 € (-)	26	3 150	<ul style="list-style-type: none"> - <15 ans : 13% - 15-24 ans : 14% - 25-44 ans : 17% - 45-64 ans : 28% - 65 ans et plus : 28% 	<ul style="list-style-type: none"> - Seul : 42% - F. sans enfants : 33% - F. avec enfants : 25% 	<ul style="list-style-type: none"> - Magasins : 0 - Écoles : 1 - Arrêts bus : 11 - Garderie : 11 	NON
31. Sint Pieter			150	<ul style="list-style-type: none"> - <15 ans : 10% - 15-24 ans : 14% - 25-44 ans : 13% - 45-64 ans : 33% - 65 ans et plus : 30% 	<ul style="list-style-type: none"> - Seul : 47% - F. sans enfants : 33% - F. avec enfants : 20% 	<ul style="list-style-type: none"> - Magasins : 0 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 17 - Garderie : 0 	NON
32. Heugem	2 996 €	25	4 375	<ul style="list-style-type: none"> - <15 ans : 10% - 15-24 ans : 15% - 25-44 ans : 23% - 45-64 ans : 30% - 65 ans et plus : 22% 	<ul style="list-style-type: none"> - Seul : 48% - F. sans enfants : 27% - F. avec enfants : 25% 	<ul style="list-style-type: none"> - Magasins : 1 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 34 - Garderie : 10 	OUI
33. Randwyck	3 115 €	23	2 145	<ul style="list-style-type: none"> - <15 ans : 8% - 15-24 ans : 20% - 25-44 ans : 28% - 45-64 ans : 25% - 65 ans et plus : 19% 	<ul style="list-style-type: none"> - Seul : 63% - F. sans enfants : 23% - F. avec enfants : 14% 	<ul style="list-style-type: none"> - Magasins : 1 - Écoles : 1 - Arrêts bus : 37 - Garderie : 6 	OUI

34. De heeg	2 675 € (-)	22	5 905	- <15 ans : 13% - 15-24 ans : 12% - 25-44 ans : 29% - 45-64 ans : 27% - 65 ans et plus : 19%	- Seul : 46% - F. sans enfants : 29% - F. avec enfants : 25%	- Magasins : 2 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 14 - Garderie : 20	OUI
35. Heer	2 790 €	22	7 305	- <15 ans : 12% - 15-24 ans : 14% - 25-44 ans : 25% - 45-64 ans : 26% - 65 ans et plus : 23%	- Seul : 47% - F. sans enfants : 29% - F. avec enfants : 24%	- Magasins : 1 - Écoles : 1 - Arrêts bus : 42 - Garderie : 23	NON
36. Vroendaal			1 075	- <15 ans : 13% - 15-24 ans : 12% - 25-44 ans : 13% - 45-64 ans : 34% - 65 ans et plus : 28%	- Seul : 29% - F. sans enfants : 34% - F. avec enfants : 37%	- Magasins : 0 - Écoles : 1 - Arrêts bus : 2 - Garderie : 2	NON
37. Scharm	3 024 €	22	6 560	- <15 ans : 12% - 15-24 ans : 20% - 25-44 ans : 22% - 45-64 ans : 25% - 65 ans et plus : 21%	- Seul : 54% - F. sans enfants : 26% - F. avec enfants : 20%	- Magasins : 2 - Écoles : 6 - Arrêts bus : 52 - Garderie : 19	NON
38. Wittevrouwen- veld	3 307 €	24	5 530	- <15 ans : 13% - 15-24 ans : 20% - 25-44 ans : 26% - 45-64 ans : 26% - 65 ans et plus : 15%	- Seul : 54% - F. sans enfants : 23% - F. avec enfants : 23%	- Magasins : 2 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 22 - Garderie : 6	NON
39. Amby	3 479 € (+)	23	6 455	- <15 ans : 13% - 15-24 ans : 15% - 25-44 ans : 17% - 45-64 ans : 30% - 65 ans et plus : 25%	- Seul : 37% - F. sans enfants : 31% - F. avec enfants : 32%	- Magasins : 1 - Écoles : 1 - Arrêts bus : 26 - Garderie : 11	NON
40. Nazareth	2 919 €	27	3 110	- <15 ans : 13% - 15-24 ans : 18% - 25-44 ans : 27% - 45-64 ans : 24% - 65 ans et plus : 18%	- Seul : 58% - F. sans enfants : 21% - F. avec enfants : 21%	- Magasins : 0 - Écoles : 2 - Arrêts bus : 12 - Garderie : 1	NON
41. Beatrixhaven			15	- <15 ans : 0% - 15-24 ans : 33% - 25-44 ans : 67% - 45-64 ans : 0% - 65 ans et plus : 0%	- Seul : 50% - F. sans enfants : 25% - F. avec enfants : 25%	- Magasins : 0 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 18 - Garderie : 0	NON
42. Meerssenhoven			25	- <15 ans : 0% - 15-24 ans : 0% - 25-44 ans : 20% - 45-64 ans : 40% - 65 ans et plus : 40%	- Seul : 67% - F. sans enfants : 33% - F. avec enfants : 0%	- Magasins : 0 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 4 - Garderie : 0	NON
43. Itteren	2 830 €		905	- <15 ans : 10% - 15-24 ans : 10% - 25-44 ans : 19% - 45-64 ans : 34% - 65 ans et plus : 27%	- Seul : 35% - F. sans enfants : 38% - F. avec enfants : 27%	- Magasins : 0 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 15 - Garderie : 1	NON
44. Borgharen	2 652 € (-)	25	1 735	- <15 ans : 10% - 15-24 ans : 10% - 25-44 ans : 23% - 45-64 ans : 27% - 65 ans et plus : 30%	- Seul : 38% - F. sans enfants : 37% - F. avec enfants : 25%	- Magasins : 0 - Écoles : 0 - Arrêts bus : 20 - Garderie : 3	NON

Carte des quartiers à Liège

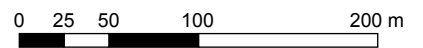
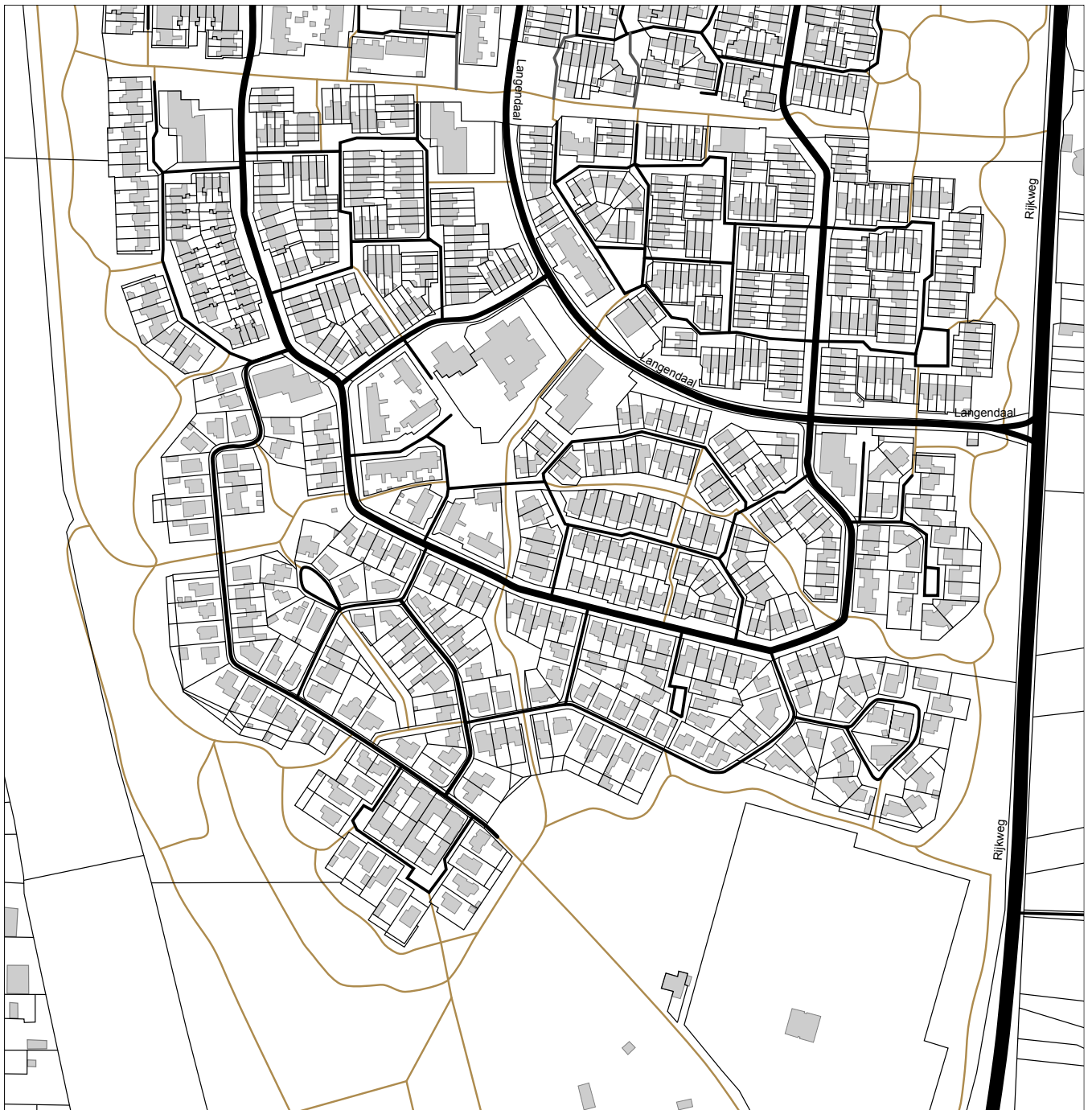


Plan de secteur de Liège (Ville de Liège, n.d.)

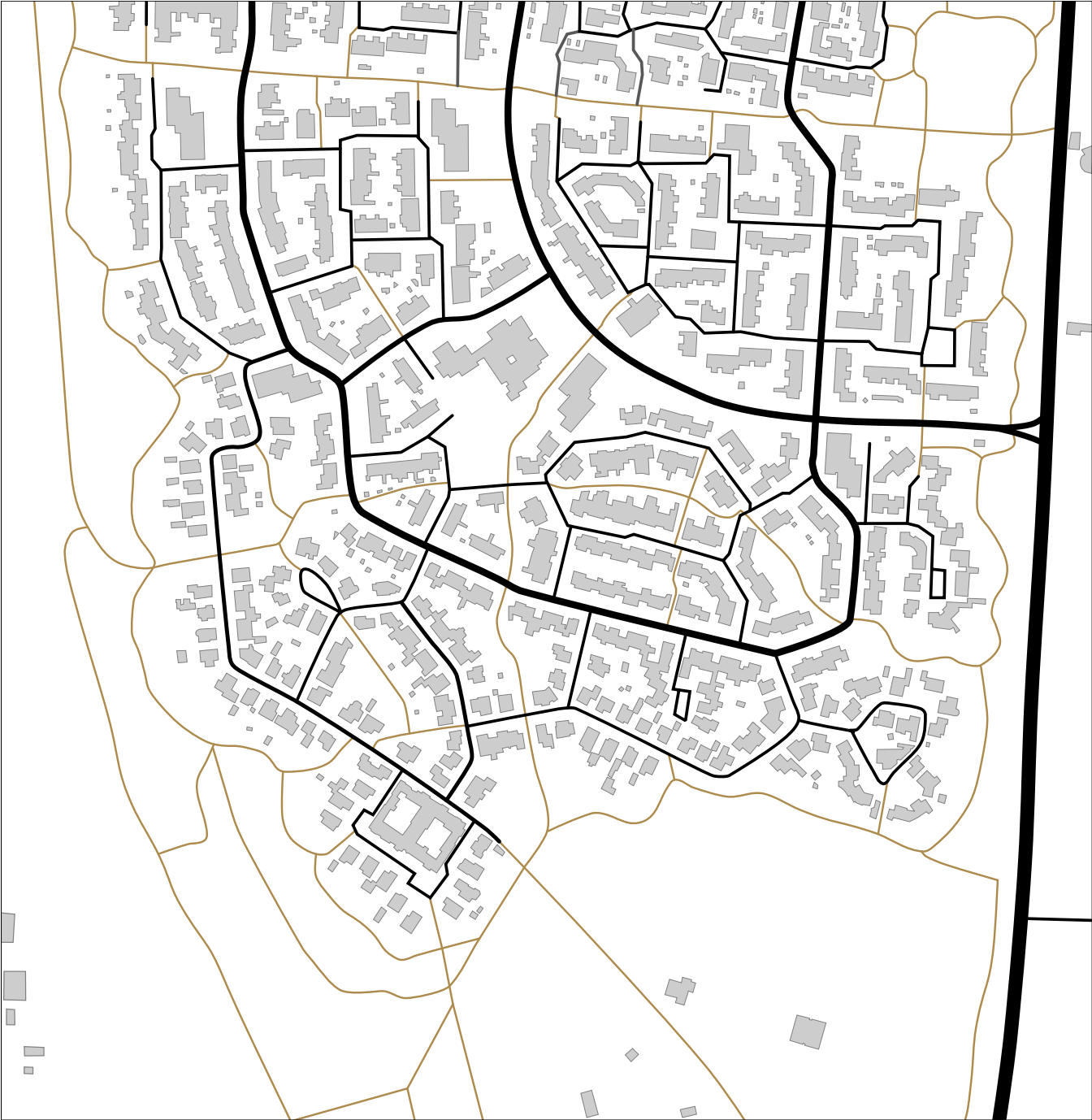


Cartes « Langendaal » (De Heeg)

Carte générale



Carte du bâti et des voiries



Carte parcellaire

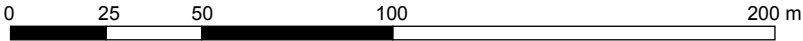


Cartes « Malvabeemd » (Heugem)

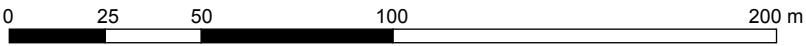
Carte générale



Carte du bâti et des voiries

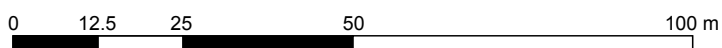


Carte parcellaire

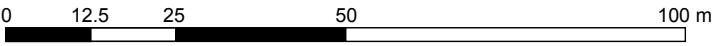


Cartes de l'îlot Looiershof (Jekerkwartier)

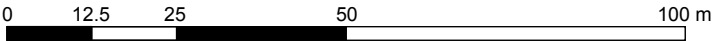
Carte générale



Carte du bâti et des voiries

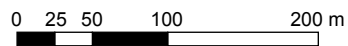


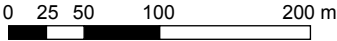
Carte parcellaire



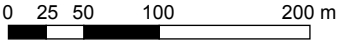
Cartes de la route du Condroz et du Sart aux Fraises (Sart Tilman)

Carte générale



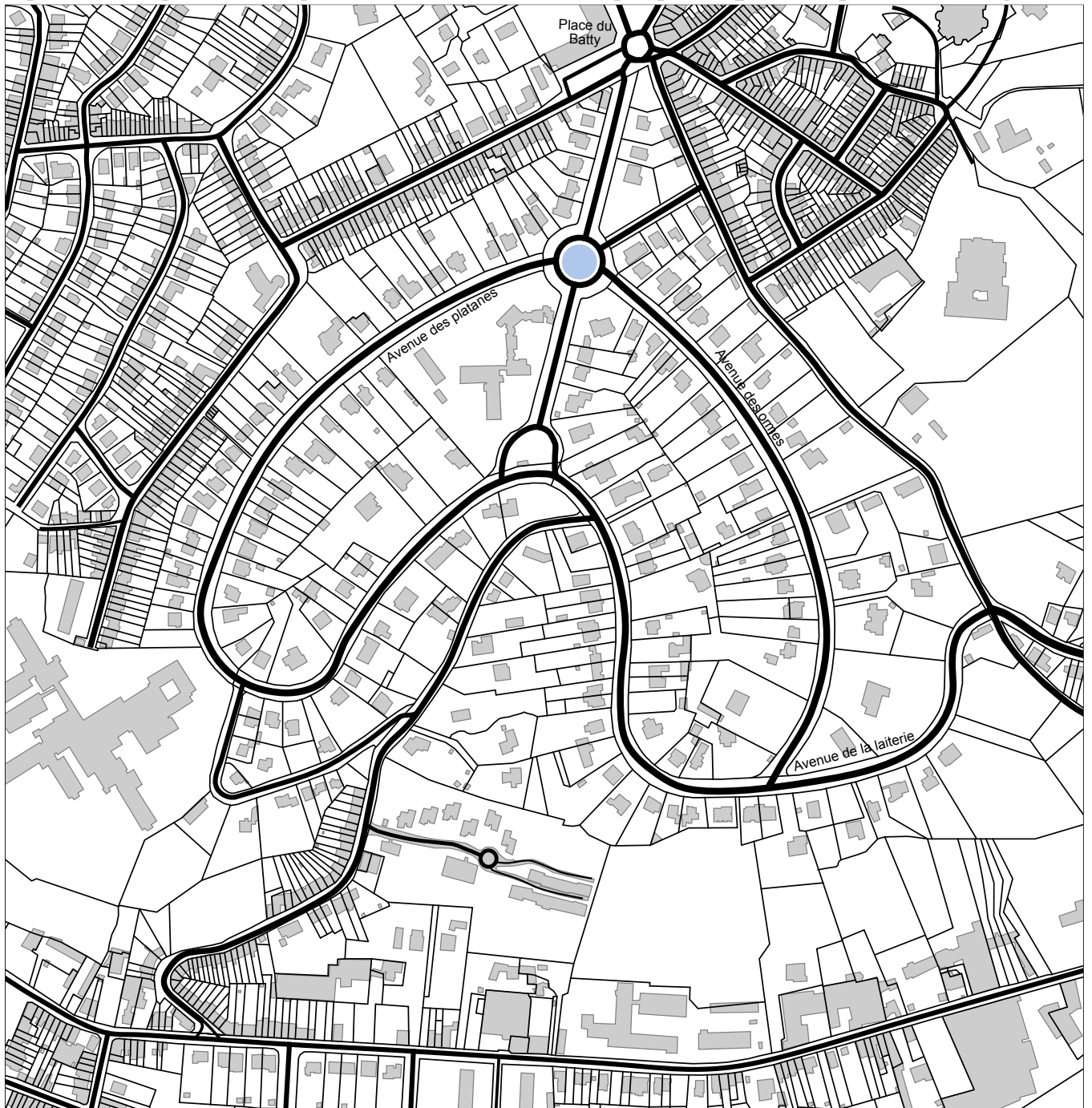


Carte parcellaire



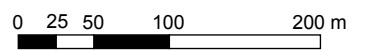
Cartes du parc privé de Cointe (Cointe)

Carte générale



0 25 50 100 200 m

Carte du bâti et des voiries



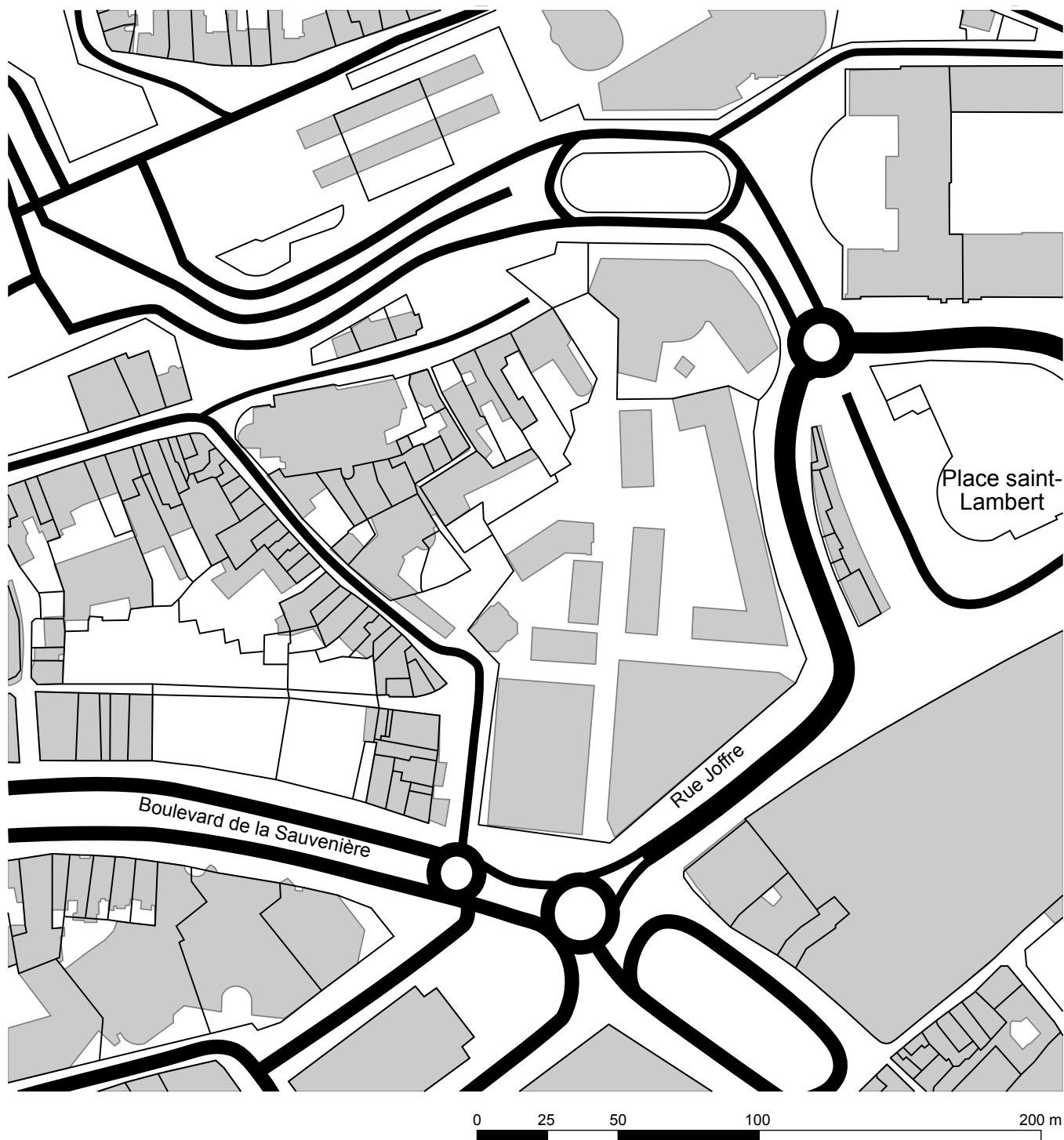
Carte parcellaire



0 25 50 100 200 m

Cartes de l'îlot Saint-Michel (Centre)

Carte générale



Carte du bâti et des voiries



0 25 50 100 200 m

Carte parcellaire

